

vingt-quatre pages de LOTO-LITTÉRATURE "un jour ce seront tes livres" !

la météo

Vents froids avec passages nuageux. Maximum: 32.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

Vol. LXVI - No 264

Montréal, samedi 16 novembre 1974

25 CENTS



L'ex-ministre des Affaires indiennes, M. Jean Chrétien, et le chef Billy Diamond, du Grand conseil des Cris, ont paraphé, de même que plusieurs autres représentants d'Ottawa, de Québec, des Cris et des Inuit, l'entente de principe garantissant la préservation du mode de vie traditionnel des autochtones du territoire de la baie James et leur accordant une indemnisation de \$150 millions.

par Clément Trudel

Sans toucher à l'épineuse question des droits des aborigènes, les gouvernements canadien et québécois ainsi que le Grand conseil des Cris et l'Association des Inuit du nord du Québec ont convenu hier d'un jour de tombée pour leurs négociations touchant le développement du territoire de la baie James. Le 1er novembre 1975 en effet, l'on saura si les membres des huit communautés de Cris et les treize communautés d'Inuit du nord québécois se contentent de certaines garanties offertes quant à la préservation de leur mode de vie traditionnel, garanties assorties d'une indemnisation de \$150 millions, dont \$75 millions leur seraient versés à compter de novembre 1975 et dans les dix ans qui suivront.

L'offre antérieurement faite par le gouvernement du Québec à l'intention des Inuit et des Cris était de \$100 millions. La mise est maintenant augmentée et le gouvernement fédéral, tuteur en droit et en

fait de ces populations, épaulé l'entente d'une participation de près de \$33 millions.

En deux phases, hier, la même entente de principe a fait l'objet du déploiement habituel de conférences de presse. Au Holiday Inn de la Place Dupuis, à 10h, le Grand Council of the Crees (of Québec), dont le porte-parole, Bill Diamond, chef de la bande de Rupert House, s'excuse de ne parler qu'anglais et la Northern Quebec Inuit Association (président: Charles Watt) exposent la genèse de cette entente de principe. Une tournée de toutes les communautés visées s'achève. En principe, la population indienne Cri et les Inuit s'opposent toujours au projet de la baie James mais ils sont clairement mandatés ces deux organismes pour en venir à un accord. L'important est que le mode de vie de ces autochtones ne soit pas bouleversé indûment par l'aménagement hydro-électrique et que cette population

ait l'occasion de participer aux décisions quant à l'avenir du territoire dont elle tire sa subsistance.

Deux heures plus tard, à la mezzanine de l'immeuble occupé par l'Hydro-Québec, boulevard Dorchester, le volet politique de l'entente de principe est expliquée en présence du premier ministre, M. Robert Bourassa du ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Gérard-D. Lévesque et de M. John Ciaccia, auquel M. Bourassa attribue tout le mérite de ce qui se produit (M. Ciaccia, député de Mont-Royal à l'Assemblée nationale, fut un temps sous-ministre des Affaires indiennes à Ottawa).

Pour le fédéral: les ministres Judd Buchanan (Affaires indiennes) et Jean Chrétien (Conseil du trésor, mais ancien titulaire des Affaires indiennes). Sont aussi présents, ceux qui parapheront ce ministère bilingue (français et anglais) dont l'exemplaire relié cuiréte éclarate est

frappé de lettres dorées (en anglais seulement). La négociation, informera M. Ciaccia, s'est déroulée en partie avec des traducteurs pour les langues cri et inuk.

Entouraient tous ces hommes politiques, outre les huit chefs Cris et les six leaders Inuit: le président de la Société d'énergie de la Baie James, Robert A. Boyd, le commissaire Yvon de Guise (Hydro-Québec); et le président de la Société de développement de la Baie James, M. Charles Boulié.

Dans l'euphorie du moment, on a distribué aux journalistes, comme dossier de presse, une biographie et une photo du député libéral de Mont-Royal "qui agit comme représentant spécial du premier ministre Bourassa dans les négociations avec les populations autochtones de la Baie James". Mais l'on oublie d'y insérer copie de l'entente de principe et de ses annexes — une centaine d'exemplaires

Voir page 6: Baie James

Se disant victime d'un coup monté le juge Anctil va en Cour suprême

par Jean-Pierre Charbonneau

Se disant victime d'un "coup monté" par des avocats et des criminels et dénonçant la partialité du Juge Fred Kaufman de la Cour d'appel du Québec, le juge retraité Jacques Anctil de la Cour des sessions de la paix de Montréal, s'est adressé hier à la Cour suprême du Canada afin d'obtenir la permission d'en appeler d'un jugement qui a amené récemment sa mise à la retraite prématuree.

Toute cette affaire a débuté en janvier 1972 à l'occasion du procès d'un nommé Edwin Pearson accusé d'un vol de \$54 et de possession d'outils de cambrioleur. Cet individu qui est aujourd'hui enquêteur privé pour le compte de certains criminels montréalais, avait été arrêté avec un présumé complice en 1967, par suite d'une enquête policière sur les vols dans les boulangeries publiques des conciergeries. Pris sur le fait, son présumé complice avait immédiatement plaidé coupable. Arrêté en même temps que lui, Pearson avait pour sa part proclamé son innocence. Mais il avait finalement été

trouvé coupable et condamné à six mois de prison.

Cependant, Pearson porta sa cause en appel et il obtint gain de cause par suite de difficultés à obtenir les notes sténographiques de certaines dépositions faites au procès. (On s'apercevra plus tard qu'une partie des pièces à conviction avait également disparu). Un nouveau procès fut ordonné par la Cour d'appel et, en janvier 1972, le juge Jacques Anctil est appellé par hasard à la présidence. Au début, le juge Henri Masson-Loranger avait été désigné pour présider le tribunal.

Le procès commence donc et l'accusé Edwin Pearson décide d'assurer lui-même sa défense. Toutefois, il est assisté dans l'ombre, raconte M. Anctil, par quelques avocats dont Messieurs Denis Pontbriand et Bourgeois pour qui il travaille souvent. Bien qu'assis aux côtés de l'accusé, les deux criminalistes assurent le juge Anctil qu'ils n'ont aucun mandat pour le représenter. (Cependant, plus tard, l'un d'eux avouera qu'il assistait au procès dans l'intention bien arrêtée de

prendre des procédures judiciaires contre le magistrat).

A un moment donné, au cours du contre-interrogatoire d'un témoin de la Couronne, l'attention du juge Anctil est attirée par le va-et-vient d'un individu qui passe son temps à entrer et à sortir de la salle d'audience. Exaspéré par l'attitude de cet homme, le juge l'interroge et lui demande de s'identifier. Il apprend alors qu'il s'agit de Lucien Proulx, commissaire et chauffeur d'un autre crimineliste, M. Maurice S. Hébert, pour qui travaille également Edwin Pearson.

A l'audition du nom de Proulx, le juge Anctil sursaute. Il croit alors reconnaître l'individu qu'il avait expulsé quelques mois plus tôt de la Cour où se déroulait l'enquête préliminaire des frères John et Gerry Mattics, accusés de tentative de meurtre sur la personne d'un employé du port de Montréal. Durant une preuve d'alibi, présentée par Me Hébert, Lucien Proulx faisait la navette durant l'exclusion des témoins alors que l'un d'eux hésitait sur la date et l'heure d'une rencontre

avec les accusés. A l'issue de l'enquête préliminaire, le juge Anctil avait cité les accusés à procès. Au cours de celui-ci, ils devaient être cependant acquittés justement sur une défense d'alibi.

Afin d'être certain de l'identité de Proulx, le juge Anctil demande à son huissier d'aller vérifier à son bureau s'il s'agit du même personnage qu'il a expulsé le 5 novembre 1972. Devant la réponse affirmative qu'il reçoit, le juge Anctil ordonne alors à son huissier d'aller chercher Proulx qui avait à ce moment quitté à nouveau la Cour et qui conversait avec l'un des policiers appelé à témoigner. A ce stade du procès, l'expulsion des témoins avait déjà été ordonnée.

Muni de sa photo et de son dossier judiciaire, le juge Anctil lance à Proulx: "J'ai votre photographie ici dans ma main. Vous avez un dossier judiciaire. Dehors de la Cour, des fraudeurs comme vous, j'en ai pas besoin dans la Cour. Dehors de la Cour et dehors du palais de justice!"

Voir page 6: Juge Anctil

\$600 millions pour le contribuable 'ordinaire' dans le budget Turner?

par Claude Lemelin

OTTAWA — Les contribuables "ordinaires" du Canada peuvent raisonnablement attendre du budget fédéral de lundi prochain des allégements fiscaux dont la valeur pourrait facilement dépasser un demi milliard de dollars, d'ici la fin de l'année financière 1974-75, soit les six mois jusqu'au 31 mars prochain.

En effet, le ralentissement de l'expansion économique au pays — en particulier le fléchissement en cours des dépenses de consommation privée — devrait inciter M. John Turner à se montrer plus généreux envers les consommateurs, le 18 novembre, qu'il n'était prêt à l'être le 6 mai dernier.

Au surplus, le ministre des Finances a bel et bien les "moyens" de soulager les particuliers, puisque la défaite de son

budget pré-électoral, combiné à un taux d'inflation "fiscale" (malgré l'indexation) peut-être plus élevé que prévu, ont gonflé les recettes de la trésorerie fédérale. C'est ainsi que, depuis six mois (du 1er avril au 30 septembre 1974), le total des recettes budgétaires d'Ottawa a augmenté de 34 pour cent en regard du chiffre de 1973, alors que M. Turner prévoyait le 6 mai, pour toute l'année financière 1974-75, une augmentation de 26 pour cent seulement.

Il est par conséquent fort probable que John Turner proposera à nouveau lundi les quatre modifications du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers rejetées par le PC et le NPD au printemps:

• Le relèvement de \$100 à \$150 — à l'avantage des gagne-petit — du dégrèvement

minimum de l'impôt sur le revenu (le maximum est de 5%) consenti en 1973.

• La déductibilité des versements (jusqu'à concurrence de \$1,000 par an et de \$10,000 au total) faits par les contribuables à un régime enregistré d'épargne-logement.

• La déductibilité de la première tranche de \$1,000 du revenu d'intérêts (soit le revenu de l'épargne) des particuliers.

• L'extension de la déduction supplémentaire de \$1,000 déjà accordée aux aveugles et aux invalides, aux contribuables qui doivent garder le lit ou la chaise roulante une grande partie de la journée pendant plus de 12 mois.

Ces allégements fiscaux, s'ils étaient entrés en vigueur en mai, auraient réduit d'environ \$600 millions le fardeau des

contribuables pendant l'année 1974-75; si M. Turner les présente à nouveau — à compter, disons, du 1er novembre — il ferait donc aux particuliers un "cadeau" d'environ \$300 millions.

Mais il y a aussi la fiscalité indirecte.

Nous savons déjà que la suppression de la taxe de vente sur les vêtements et les chaussures sera proposée à nouveau par M. Turner, puisqu'elle a été mise en vigueur par voie réglementaire dès après les élections du 8 juillet dernier; et les contribuables se trouveront ainsi soulagés, d'ici au 31 mars prochain, d'environ \$200 millions d'impôts. De même, tout indique que la détaxation des autres produits de consommation ainsi que les réductions douanières (un projet de loi pré-

Voir page 7: Budget Turner

Lévesque appelle à l'unité pour profiter d'un vent favorable

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Décélant un vent favorable, confirmé par la percée du RCM à Montréal et le recent sondage de la Presse, le chef du Parti Québécois, M. René Lévesque, a lancé un vibrant appel à l'unité des troupes indépendantes, décharées depuis le raz de marée liberal d'octobre 1973.

«Ce cinquième congrès national s'ouvre à un moment où il est clair comme jamais que si le Parti Québécois devait un jour sombrer dans l'échec, et ce pays pour lequel nous travaillons rebondir dans le néant des illusions perdues, ce serait d'abord et avant tout par notre très grande faute», lançait le leader péquiste, dès le début de son discours, dont copie avait été remise à la presse.

Précédent remarquable dans sa longue carrière politique, M. Lévesque s'est en effet présenté au congrès avec un texte écrit — pour une des premières fois de ma vie, on m'a imposé, je me suis imposé de lire un texte», disait-il d'ailleurs avant de commencer son discours — qu'il a suivi fidèlement.

Avec le résultat que M. Lévesque s'est montré moins enflammé, moins convaincant que d'habitude mais également moins acerbe quand il a déchiré des flèches à l'endroit de ceux qui ont contesté son leadership, les "dissidents exhibtionnistes", durant les derniers mois.

Les congressistes ont répondu avec la même modération, applaudissant peu, conversant même à l'arrière, et réservant à M. Jacques Couture, leader du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), une ovation égale, sinon supérieure, à celle offerte au leader péquiste, à la fin de son discours.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse de ferveur par rapport aux derniers congrès péquistes: M. Lévesque s'accommode difficilement d'un texte écrit, le mysticisme quasi-religieux des fervents de l'indépendance s'efface devant les visées électoralistes du PQ, les événements heureux des derniers jours n'ont pas effacé complètement les traces du mécontentement de plusieurs à l'endroit du leadership de M. Lévesque et, enfin, le caractère de déjà entendu des propos du président.

D'autre part, l'assemblée plénière a adopté en soirée, une proposition émanant de la direction du Parti et portant de

11 à 14 le nombre des membres du Conseil exécutif. Le quorum du Conseil est en conséquence porté de sept à neuf. Le débat qui a précédé la mise aux voix de cette résolution avait un caractère essentiellement procédurier. Sur le fond, la très grande majorité des délégués n'ont pas vu d'objection à l'élargissement de l'Exécutif, qui comportera désormais neuf conseillers de la classe "B" plutôt que cinq. Les deux postes de conseillers "A", réservés aux députés, sont occupés par MM. Robert Burns et Marcel Léger, élus

Voir page 7: Lévesque

Des chèques du 144, en "orbite dans l'espace"

par Louis-Gilles Francoeur

Le dépôt, hier, devant la commission Cliche, d'une série de chèques, a permis de constater que sept d'entre eux, totalisant \$17,500, n'apparaissent pas dans la comptabilité des "dons" effectués par les employeurs à l'Association sportive du local 144 (les plombiers de la FTQ-Construction). Si on ajoute ce montant aux \$22,500 découverts par la commission au cours des deux journées précédentes, il y a jusqu'à présent \$30,000 "en orbite quelque part dans l'espace", selon le mot du juge Cliche.

La commission a demandé aux journalistes de faire pour l'instant les noms des trois représentants syndicaux — l'un d'eux n'est pas un officier de l'Association sportive — qui ont endossé et encaissé les chèques manquants au lieu de les déposer dans le compte dont ils ont la responsabilité. Ces trois personnes seront assignées devant la commission dans

Voir page 6: Des chèques

mini-loto		
TIERAGE 33	30 Séries émises—90,000 chacune	
VENDREDI 15 nov. 1974	POSSIBILITÉ DE: 30 GAGNANTS DE \$5,000.	
93762	3762	240 GAGNANTS DE \$500.
762	2430 GAGNANTS DE \$100.	

**LOTO
PERFECTA**

33e COURSE		14 nov. 1974		RÉSULTAT
ORDRE:	\$2,580.70	PRIX	46	A
DÉSORDRE:	104.00	1141		B
				C
				D
				10 4 3 5
VENTES TOTALES : \$494,643.00				

Refouler, c'est exposer à la mort

par ANTHONY PHELPS

■ Poète haïtien exilé au Québec, l'auteur de cet appel à M. Pierre Elliott-Trudeau est journaliste à la salle des nouvelles de Radio-Canada à Montréal.

Les relations entre humains, sont souvent gourvées par des sentiments egoïstes. Les rapports entre États n'échappent point à cette règle, et s'il y a des pays sous-développés, c'est qu'il existe des pays sous-développés. Ceux-ci perpétuent leurs priviléges par des lois qu'ils édictent, et dont ils veillent scrupuleusement à assurer le bon respect.

Le Canada a édicté ses propres lois de l'Immigration, nul ne les peut enfreindre sans encourrir les sanctions qui y sont attachées. Toutefois, ces lois canadiennes n'étaient point aussi rigoureuses dans les années 1965-1970. Durant cette période plusieurs milliers d'Haïtiens ont pu s'installer dans notre pays, plus particulièrement dans la province de Québec. La très grande majorité d'entre eux étaient des spécialistes, des techniciens, infirmières, médecins, professeurs. Autrement dit, des hommes et des femmes appartenant à cette catégorie dont aucun Etat ne saurait se passer, que tout Etat cherche à accroître le plus possible, d'atteindre à un niveau supérieur de développement.

Vous n'ignorez point, que la Formation professionnelle est chose coûteuse. Un Etat doit débourser entre 30 mille et 50 mille dollars pour former un technicien. Quand donc un pays reçoit, comme immigrants, plus de trois mille professionnels pour lesquels il n'a absolument rien déboursé, dont la formation ne lui a rien coûté, ce pays bénéficie d'un apport considérable, d'une aide, non-apparente, de plusieurs dizaines de millions de dollars. Les professionnels haïtiens, qui sont venus s'installer au Canada ont donc, en fait enrichi la société canadienne. Ces professionnels n'ont eu aucun, ou si peu de problèmes avec les services d'Immigration. Certains ont réclamé le droit d'asile et l'ont obtenu sans difficulté, d'autres ont pu, sur la base de leurs années d'études, de leur formation, de leurs capacités, être éligibles au visa d'"Immigrant reçu".

Saviez-vous, monsieur le premier ministre, que durant cette période de 1965-1970, les hôpitaux de Montréal et certaines commissions scolaires de Québec envoyait directement à Port au Prince, un contrat de travail à tout professionnel, médecin, infirmière, professeur désireux de s'établir au Canada?

Cependant, après cette période de "prospéc-tion", les non-professionnels haïtiens ont fait leur apparition sur le marché du travail canadien. Les non-professionnels, c'est-à-dire, les petites gens, les ouvriers, les modèles, les humbles, les démissionnaires débarquaient! Ils étaient attirés au Canada, par le côté francophone du Québec, par la démocratie, par la liberté, par la possibilité de travailler et de mener une vie sans terrorisme, sans la peur de la mort, sans la hantise des tontons macoutes. Une vie humaine, monsieur le premier ministre.

Toutefois, le Canada s'est vite rendu compte que le filon n'était plus aussi profitable. Alors, l'égoïsme, cet égoïsme que nous retrouvons dans les relations humaines et dans les rapports entre Etats, l'égoïsme fit surface! Le gouvernement fédéral applique un brusque coup de frein!... et les sanctions tombent. Brutales. Impitoyables. Inhumaines.

Et aujourd'hui, des centaines de mes compatriotes sont menacés de déportation!

Des hommes qui n'émergent pas au budget de la Commission de l'Assurance-Chômage, mais qui travaillent, dont votre économie a besoin, parce que ces gens occupent des emplois qui refusent les nationaux; ils sont garçons de cuisine, plongeurs, pompiers, aide-mécaniciens, manœuvres, payés au salaire minimum.

Ces êtres humains sont menacés de déportation, parce que le ministère fédéral de l'Immigration et de la Main-d'œuvre se replie derrière la loi.

Parce qu'il oublie, consciemment ou non, l'apport considérable que constituent les cinq mille Haïtiens, dont trois mille professionnels sur-diplômés, actifs depuis dix ans, sur le marché du travail canadien.

Ces êtres humains sont menacés de déportation et de sévices, parce que le ministre de l'Immigration les JUGE!

Mais, vous n'ignorez pas, monsieur le Premier Ministre, que "juger, c'est de toute évidence ne pas comprendre, car si l'on comprenait, l'on ne pourrait plus juger."

Au risque de paraître naïf, puis-je essayer de vous faire comprendre?

Depuis plus de six mille jours, Haïti subit l'une des dictatures les plus féroces des Amériques: celle de la famille Duvalier, qui a instauré une politique rétrograde, moyenâgeuse, une politique de terreur et d'intimidation, de destruction systématique des valeurs humaines. Une politique qui brime la justice, bâillonne la parole et interdit toute association, qui censure la presse et atrocifie délibérément tout époussetage de l'être humain.

Ce régime du Duvalier a créé une situation économique désastreuse et Haïti est un pays en constante régression.

Je ne vous ferai pas l'injure de vous citer des chiffres. Vous les connaissez aussi bien que moi. Les statistiques concernant Haïti sont du domaine public, du domaine international.

L'Haïti des Duvalier est devenu un pays, où la situation économique désastreuse illustre, incontestablement, l'adage: faites-moi de la bonne politique et je vous ferai de la bonne finance.

Cette situation est le fait de plus de six mille jours de malversation, de mauvaise gestion, de vols, de concussions, de détournements, d'extorsion du bien public au profit d'un petit groupe d'hommes, sans foi ni loi, qui terrorisent toute une population, en utilisant les méthodes les plus barbares pour écraser toute volonté d'opposition saine et constructive.

Six mille jours, de terreur, avec une moyenne de 20 arrestations arbitraires par jour!

Alors, lorsque des non-professionnels arrivent, au prix d'énormes sacrifices, à quitter cette île-prison, et qu'ils disent, prétendent, affirment, que si le gouvernement fédéral les refuse en Haïti, ils seront la proie des tontons-macoutes, je vous suppose de les croire. Car leur affirmation, si elle ne s'insère pas dans la logique dite caribéenne — ces hommes ne sont pas des "subversifs", ne sont pas des opposants actifs luttant contre le régime du Duvalier — leur affirmation s'inscrit dans une logique particulière au duvalierisme, qui reconnaît un ennemi dans tout individu qui ne lui a pas prêté serment d'allégeance, dans tout citoyen qui tente de trouver ailleurs un vent plus pur, plus sain, une atmosphère de liberté permettant son époussetage.

De plus, avec toute cette publicité faite autour d'eux, ils ne sauront arriver incognito en Haïti. Les Bébés-Doc les ont fichés, ils sont pointés, maintenant. Désignés. Attendus. Les refouler, ce sera les envoyer à une mort certaine. Physique ou civile.

J'ose affirmer, monsieur le premier ministre, que vous ne verrez pas le complice d'une telle boucherie — sous le prétexte que ces êtres humains tombent sous le coup d'une loi — édictée dans un mouvement d'égoïsme.

Les lois sont faites par les hommes, ceux-ci peuvent les amender, les modifier, les adoucir selon les circonstances.

En tant que premier ministre du Canada, vous n'avez pas le droit de décevoir ces hommes qui ont cru dans votre pays. Vous n'avez pas le droit de leur donner une image fausse de votre pays, en leur laissant comprendre que le duvalierisme triomphera jusqu'au Canada! Vous ne pouvez pas cautionner les six mille jours de terreur, d'horreur et de barbarie de la famille Duvalier!

Et aujourd'hui, des centaines de mes compatriotes sont menacés de déportation!

Des hommes qui n'émergent pas au budget de la Commission de l'Assurance-Chômage, mais qui travaillent, dont votre économie a besoin, parce que ces gens occupent des emplois qui refusent les nationaux; ils sont garçons de cuisine, plongeurs, pompiers, aide-mécaniciens, manœuvres, payés au salaire minimum.

Ces êtres humains sont menacés de déportation, parce que le ministère fédéral de l'Immigration et de la Main-d'œuvre se replie derrière la loi.

Nos lecteurs et le cas des Haïtiens

Il faut garantir aux Haïtiens le droit d'asile

MM. Pierre Elliott Trudeau, Robert Andras, Kurt Waldheim et Paul Gerin-Lajoie.

Les signataires de cet appel ont été informés de faits suivants:

1— Depuis novembre 72, des centaines et centaines d'Haïtiens ont été arrêtés, détenus et déportés par l'immigration canadienne, sous l'empire des nouvelles dispositions législatives, discriminatoires et anti-démocratiques, le décret MacKay, la loi András...

2— actuellement, des milliers d'Haïtiens récemment arrivés au Canada sont menacés de déportation. Plus de soixante d'entre eux ont été déjà déportés;

3— l'opposition anti-duvalieriste est périodiquement harcelée par la politique canadienne. En 72, 3 mil-

tants anti-duvalieristes qui occupaient le consulat d'Haïti — pour réclamer un passeport furent arrêtés et détenus toute une nuit par la police canadienne. Le samedi 17 août, au Parc des Gouverneurs à Québec, 4 militants anti-duvalieristes ont été arrêtés et gardés à vue 3 heures d'affilée, parce qu'ils distri-buaient des tractes — dénonçant la dictature du Duvalier;

4— actuellement plus de 28 réfugiés politiques haïtiens sont pourchassés de déportation;

5— un anti-duvalieriste connu entre autre pour avoir participé à l'occupation du consulat d'Haïti en '72 a été refoulé hors des frontières canadiennes le vendredi 6 septembre 1974, sans même un simulacre de jugement.

Les signataires de cet appel rappellent à votre attention que:

1) la brutale dynastie des Duvalier empêche systématiquement le peuple haïtien d'exprimer sa volonté et ne se maintient au pouvoir que par la terreur;

2) le soutien multiforme (technique, scientifique, financier et même policier) que l'administration canadienne accorde à la dictature duvalieriste (dans le cadre entre autres de l'accord Paul Gerin Lajoie — Jean-Claude Duvalier) constitue une grave violation du principe de l'auto-détermination des peuples, principe consacré par la charte des Nations unies;

3) la déportation de ressortissants ayant fui leur pays d'origine ou leur vie était menacée (c'est le cas typique des Haïtiens et des Chinois) constitue une violation des normes du droit international.

Les signataires de cet appel soulignent que cette politique du Canada ne peut qu'attiser un foyer de tension internationale à l'heure où les peuples du tiers-monde manifestent résolument leur détermination à en finir avec l'oppression.

Les signataires de cet appel soulignent que cette politique du Canada ne peut qu'attiser un foyer de tension internationale à l'heure où les peuples du tiers-monde manifestent résolument leur détermination à en finir avec l'oppression.

Hélène LEVESQUE, Yvon Brodeur, Normand RODRIGUE, Sylvio RICHARD, Jean FILION, Rita OLSEN, Diane SAVOIE, André SABOURIN, Jean-Pierre BIBEAU, Jean-François HAMEL, Pierre REMI, Jeanne FLANDRES, C. PAPANTONPOULOS, Claude ROY, Monique DORE, Bertrand FOURNIER, C. BEAUDOIN et autres.

Les Haïtiens ont droit de rester

Nous tenons à protester contre la position que notre gouvernement a adoptée au sujet des Haïtiens qui doivent retourner contre leur gré, dans leurs pays. Ces gens sont venus ici dans le but de participer au développement du pays, s'y sont taillé une place par leur travail et se voient menacés d'expulsion pour des raisons que je considère peu fondées. Il est impératif que notre gouvernement se prenne sérieusement sur le sort des Haïtiens et leur permette d'installer ici définitivement pour le mieux-être de tous.

Nous attendons impatiemment votre intervention.

Pierre FORTIER
Jean-Pierre BEAUPRÉ
Philippe RITORY
Louise BEAUPRÉ
Danielle RITORY
Diane BEAUPRÉ
R. BEAUPRÉ

Montréal, le 10 novembre 1974.

Sur quoi s'appuie la décision ?

M. Robert Andras,

ministre de l'Immigration
"Ça qui pas bon pou chate, pas doué bon pou macoute"
"Ça qui pas bon pou ou pas fai m'"
proverbes haïtiens

Qui ne veut pas des Haïtiens, monsieur le ministre, qui? Personne. Alors pourquoi vous entêtez, contre vents et marées, sous le prétexte d'une procédure qui vous permet, de toute façon, d'exercer votre clémence pour des raisons d'ordre humanitaire?

Nous en resterons là, monsieur le ministre, si vous le voulez bien, puisque vous semblez croire, jusqu'à preuve du contraire, dites-vous, que les ressortissants haïtiens n'ont rien à craindre à regagner leur pays, puisque vous semblez ignorer tout de ce pays, de ces postes frontières à

l'entrée et à la sortie de chaque ville et village, où ne passe pas qui veut. Nous y sommes allés, monsieur le ministre; nous en savons quelque chose. Vous souvenez-vous de l'appel au bras du marion de Saint-Domingue?

Pourquoi ne pas les accepter, tous, ces Haïtiens? Pourquoi? Vous nous parlez de règles à suivre. Alors pour quelles raisons précises, j'insiste, avez-vous refusé ceux d'entre les Haïtiens qui sont passés devant votre commission? En quoi ne répondent-ils pas aux normes. En quoi? Elles sont ces normes? Nous voulons savoir.

Se pourra-t-il que sous la faiblesse de votre argumentation, se cachent d'autres raisons? Nous serait-il permis de croire qu'il vous faille protéger quelques intérêts économiques? Nous n'avons pas encore parlé, monsieur le ministre, de ces sous qui font tic-tac aux cadres des matraques. Nous n'avons pas encore parlé, monsieur le ministre en Haïti.

Vous a-t-on bien renseigné sur la situation? A constater l'acharnement que vous mettez à défendre vos positions, c'est à n'en pas douter. Vous connaissez donc fort bien les tractations inextricables que tissent les Canadiens avec le régime Duvalier. Qu'il s'agisse de TELECO pour le téléphone, de la compagnie MIRON, de la SEDREN pour les mines de cuivre, de BONANZA PETROLEUM de Calgary pour les pétroles (contrat de 35 ans), de la N.H.N.S.E.D.A. qui assure le monopole de construction et de location, pour cent ans, des unités d'habitation ou de la Chaîne Touristique des Caraïbes et son holding Canado-suisse qui monopolise un septième du territoire haïtien, au sud de l'île, et, tout cela, sans compter la Banque royale du Canada et celle de la Nouvelle-Ecosse.

A part de quelle information, monsieur le ministre, vous appuyez-vous pour affirmer aussi péremptoirement qu'il n'y a rien à craindre à regagner ce pays dont un cinquième de la population vit en exil?

Prouvez-moi, de grâce, nous en sommes là, que j'appartiens à un pays qui a le sens de l'honneur, le respect de la liberté, un pays qui tient à assurer la défense des droits de l'homme, à moins que la encore l'entrepreneur beaucoeur trop d'illusions et que de tels principes ne valent, pour vous, ce que qu'ils entretiennent de privilégiés et de passe-droit?

Monsieur le ministre, revisez, non seulement les cas que vous avez refusés, mais votre politique aussi... Le contraire ferait que l'on pourrait difficilement entretenir davantage le respect qu'on doit à votre autorité et votre place ne serait plus, en ce moment, à Rome ni même, plus tard, dans ce gouvernement.

Jean-André LEBLANC étudiant en sciences politiques Ottawa, le 4 novembre 1974.

Révoltés de l'attitude de M. Andras

M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada

Revoltés de l'attitude aussi intrinsèque qu'influente de votre ministre de l'immigration, Robert Andras, nous avons décidé ensemble de vous faire savoir directement combien nous sommes sympathiques à la cause des Haïtiens menacés de déportation. Nous sommes assurés que vous êtes plus en mesure que votre ministre de comprendre dans quelle situation perilleuse sont placées ces personnes et l'urgence qu'il y a, pour nous Canadiens, de les aider et de démontrer que nous sommes assez civilisés pour ménager un accueil au-dessus des mesquinies légalières et surtout dépourvu de tout soupçon de discrimination raciale ou linguistique.

Vous ne permettrez pas plus longtemps, monsieur le premier ministre, que Monsieur Andras termine la réputation de votre ministère. Aussi nous comptons que vous ne tardez pas à expulser ce ministre d'un poste qu'il ne semble pas être en mesure d'occuper plus longtemps. Souhaitez au ministre de l'immigration une affection qui tiendra compte de ses goûts pour la recherche des raffinements légalistes sans porter préjudice à ces concitoyens, s'inscrit, veuillez nous croire, dans un désir sincère de voir grandir ses chances de bonheur.

Il nous semble tellement invraisemblable de demander à des pauvres gens de déboursé de frôles très honnêts de transport et de séjour pour aller demander, dans un autre pays, le "privilege" bien incertain de revenir au Canada, que si la situation ne mettait pas la vie en péril des victimes de cette machination, nous la qualifions de farce grotesque. Si nos pères avaient dû entreprendre des démarches aussi complexes, il est bien probable que nous ne serions pas dans ce pays que nous appelons notre.

Au nom d'un groupe de prêtres mariés et de nos épouses, nous vous demandons, monsieur le premier ministre, d'intervenir personnellement dans ce triste dossier des Haïtiens, nos frères, et de concrétiser rapidement une acceptation d'accès empressé et sans restriction à ces personnes qui ne demandent qu'à bâti avec nous un pays dont la réputation pourra servir d'idéal à plusieurs autres contrées plus soucieuses de ses intérêts égoïstes que nous ne serions pas dans ce pays que nous appelons notre.

Pour un groupe de prêtres mariés,

Bernard FAVREAU

Ottawa, le 12 novembre 1974

APPEL AU PREMIER MINISTRE DU CANADA CONTRE LA DÉPORTATION DES HAÏTIENS

Monsieur le Premier Ministre,

Nous soussignés, professeurs, administrateurs, cadres et employés de soutien, de l'Université du Québec à Montréal, désirons vous faire part de notre profonde inquiétude face à la tragique situation des Haïtiens arrivés au Canada entre le 30 novembre 1972 et le 15 août 1973 et actuellement menacés de déportation. Nous déplorons l'attitude froidelement légaliste du gouvernement canadien et son refus de faire intervenir des "considérations d'ordre humanitaire" qu'imposent pourtant les conditions de répression politique et de détresse économique largement documentées par des organisations haïtiennes et confirmées par différentes instances internationales (Commission des droits de l'Homme de l'OEAI, Amnesty International, Conseil Économique et Social des Nations Unies, etc.). Nous estimons que les déclarations successives du ministre Andras ont étudié les éléments de solution qui pourraient donner satisfaction aux requêtes répétées des organisations communautaires haïtiennes ainsi que de l'opinion publique canadienne et québécoise. En particulier, par son communiqué de presse du 7 novembre 1974, Le Ministre Andras, tout en prétendant offrir un

L'angoisse des immigrants haïtiens

Au légalisme d'Andras, Pelletier oppose une solution humanitaire

par Jean-V. Dufresne

Aux multiples interventions publiques qui s'opposent déjà à la rigueur du ministère fédéral de l'immigration vis-à-vis les 1,500 Haïtiens qui risquent la déportation, s'ajoutait hier, outre la voix de l'archevêque de Montréal, celle du ministre des Communications, M. Gérard Pelletier, qui dans une déclaration laisse entendre que le conseil des ministres pourrait maintenant adopter une attitude plus souple devant cet angoissant problème.

Le dossier haïtien a également fait l'objet de diverses interventions hier tant à Québec qu'à Ottawa. Il fut également évoqué par la Société-Jean-Baptiste de Montréal et, en conférence de presse, dans la métropole, par l'Organisation Ré-

volutionnaire 18 Mai et Résistance Haïtienne.

"La responsabilité de trouver une solution à ce problème repose entre les mains de M. Andras et du premier ministre. Je suis sympathique à la cause des Haïtiens et j'ai toujours été préoccupé par le pro-

blème des immigrants en difficulté", a déclaré M. Pelletier.

"Dans mon comté, poursuit le ministre, j'ai rencontré plusieurs Haïtiens et leurs représentants. Ils sont unanimes à dire qu'un Haïtien sur dix subira des représailles à son retour en Haïti. Autre-

ment dit, ils s'en trouvent un seulement sur dix qui pourraient bénéficier du statut de réfugié politique."

"Par conséquent, je ne cherche pas de solution du côté légaliste du statut de réfugié politique, auquel peu d'Haïtiens

Voir page 7: Pelletier



Le président de la FCSCQ:

Priorité à la qualité de l'enseignement

par Lise Bissonnette

Si la prudence est une des vertus des bons stratèges, M. Hubert Lavigne est le président dont la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) avait besoin pour affronter les difficiles mois de négociations qui viennent.

Rencontrant hier les journalistes, avant d'entreprendre officiellement son premier mandat, M. Lavigne a cultivé l'art de ne se compromettre ni sur les thèmes-clé de cette négociation, ni sur son allure.

Il faut dire que la FCSCQ procéde actuellement à une consultation auprès des commissions scolaires sur le même sujet et que le nouveau président aurait mauvaise grâce à en devancer les résultats.

Le thème de la sécurité d'emploi, brandi en ce moment même à Montréal par la CEQ, il l'inclut à titre de moyen possible, dans la "priorité des priorités" de la Fédération: la qualité de l'enseignement.

Soit qu'il croie aux miracles, soit que les enseignants sont plus alarmistes que lui, il déclare même que la Fédération est à étudier certaines formules de correctifs qui permettraient de régler ce problème de sécurité d'emploi à l'intérieur du décret actuel, avant les congé-

dements massifs de mai et les prochaines négociations.

Il refuse cependant d'indiquer si le FCSCQ acceptera cette fois le principe de la "priorité sectorielle" qui permettrait à un enseignant mis en surplus à un endroit de se retrouver en tête de la liste d'embauche ailleurs où on l'engage. La Fédération s'y était opposée lors des dernières négociations.

"Ces négociations", dit-il, "seront l'occasion pour le ministère de poser un geste en faveur de la décentralisation tant souhaitée par les commissions scolaires".

Certains signes avant-coueurs laissent croire, selon lui, que le ministère ne s'opposera pas à ce que des négociations locales et régionales, sur certaines classes, soient conduites parallèlement aux négociations provinciales.

Même si le thème du congrès de la Fédération dit: "La décentralisation, on la fait", on ne saurait s'attendre à aucun coup de force de ce côté. "Nous inciterons certainement les commissions scolaires à utiliser les pouvoirs qu'elles ont déjà", déclare M. Lavigne, "mais nous ne saurons prendre directement des pouvoirs qui appartiennent au ministère à

moins que celui-ci ne décide de les laisser aller".

Comme son prédécesseur, M. Gilles Fortin, fut "l'homme de la décentralisation", M. Lavigne se voudra celui de la "qualité de l'enseignement", qu'il résume ainsi: "Chaque individu qui étudie doit être

Voir page 7: Priorité

La CS,
un agent
d'administration

Selon une enquête menée auprès de ses membres par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), la très forte majorité des commissions scolaires "considèrent le système actuel trop fortement centralisé".

Les commissions scolaires de taille moyenne se montrent cependant moins gourmandes de pouvoirs et se contentent d'un "assouplissement et d'une efficacité accrue des processus administratifs déjà en place", alors que les commissions scolaires de grande taille réclament "des pouvoirs discrétionnaires au niveau des moyens et de leur mise en application".

A aucun moment les critiques des commissions n'ont mis en cause les grands objectifs, principes et priorités pédagogiques définis par le ministère. Elles se sont attaquées à peu près exclusivement aux moyens, c'est-à-dire, à la bureaucratie du ministère qui provoque et maintient fermement "une normalisation rigide et uniforme".

Les enquêteurs voient là une attitude à contre-courant, à l'heure où "l'on assiste à une remise au niveau local des décisions quant aux priorités pédagogiques". Ce qui les mène à croire que cette préoccupation relativement exclusive pour l'administration financière plutôt que pour l'administration de l'enseignement "ne sera plus fonctionnelle à plus ou moins bref échéance".

Les enquêteurs s'étonnent d'autre part que les directeurs généraux et les commissaires semblent prêts à considérer comme une "tâche ministérielle" le con-

Voir page 7: La CS

Injonctions refusées à
Laval et à ses policiers

Le juge Samuel Bard, de la cour supérieure, a rejeté hier la demande d'injonction de Ville de Laval contre ses policiers qui font la grève du zèle et la demande d'injonction de la Fraternité des policiers pour que la convention collective soit respectée notamment au chapitre de la sécurité des policiers.

Le magistrat a estimé que Ville de Laval était une corporation qui faisait partie des services publics énumérés au code du travail et qu'en pareil cas, après le rapport de conciliation, il y ait arbitrage obligatoire liant les parties.

Autrement dit, d'après le juge Bard, lorsqu'il s'agit d'un conflit de travail dans les services publics le recours en injonction pour le respect de la convention collective ne peut intervenir qu'en cours d'application du contrat ou après l'arbitrage obligatoire qui est prévu.

Dans le cas des policiers de Ville de Laval, leur contrat expirait en février dernier et c'est alors qu'ils ont commencé les

L'hiver à nos portes

Montréal n'a pas eu le privilège d'être seule à recevoir sa première belle neige de l'année.

Il est tombé près de deux pieds de neige dans la région de la rivière Montréal, au nord de Sault Ste-Marie, et la météo prévoit qu'il en tombera de quatre à six pouces, aujourd'hui!

La précipitation atteindra de deux à quatre pouces le long du lac Supérieur, au nord du lac Huron, dans la région du Niagara, de la baie Georgienne, et dans l'est du lac Ontario.

Dans les régions de North Bay et de Sudbury, des vents de 36 milles à l'heure vont entraîner des chutes de neige.

La météo n'est pas plus encourageante pour Toronto, Windsor, London, Hamilton, Peterborough, où des vents froids apportent leur cortège de neige.

Dès jeudi soir, la visibilité était presque nulle dans la région de la rivière Montréal, et dans la région de Sault Ste-Marie la police recommandait aux automobilistes d'éviter la Transcanadienne.

Jean Drapeau déclaré maire

M. Jean Drapeau a été officiellement déclaré élu maire de Montréal par le président d'élection, hier, après qu'on eut procédé à une vérification ultime des résultats du scrutin de dimanche dernier comme le veut la loi électorale de Montréal. Du même coup, on a déclaré élus les 55 candidats qui ont obtenu la majorité des voix aux 55 postes de conseillers municipaux.

Cette vérification ultime s'est faite aux bureaux de chacun des vice-présidents d'élection des 19 districts électoraux de Montréal, en vérifiant la conformité des listes de résultats glissés dans les boîtes de scrutin, dimanche soir, avec les listes de résultats remises par les scrutateurs au

LE CAMP MUSICAL

"ACCORD PARFAIT"

au Lac Simon, Côte Portneuf

Instruments de l'orchestre, guitare classique,
flûte à bec, piano (nombre limité),
chant choral, musique d'ensemble.

Natation et activités diverses de plein air.

1ère session (4 semaines): 22 juin au 19 juillet 26 juillet au 16 août

Garçons et filles de 13 à 17 ans Garçons et filles de 9 à 12 ans

Renseignements pour la région de Montréal: Camp Accord Parfait Inc.

a/s Mme Jeanne Lavergne-Dauphin,
2244, Old Orchard,
Montréal (N.D.G.) H4A 3A8
Tél.: (514) 486-5383

a/s P. Jean-Paul Gingras, S.J., dir.,
1150 ouest, Saint-Cyrille,
Québec G1S 1V7
Tél.: (418) 681-0107

week-end

SAMEDI

Assemblée plénière à laquelle participent quelque 300 délégués de syndicats affiliés à la centrale des syndicats démocratiques à l'école Le Manège, 6, rue St-Georges, Victoriaville.

Le symposium en éthique organisé par les départements de sciences religieuses des constituantes de l'université du Québec à Chicoutimi, Montréal, Rimouski et Trois-Rivières se termine aujourd'hui à Rimouski.

Le 12e congrès du Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle prend fin demain à Québec. Thème: "L'apprentissage".

Festival Ethno-Québec au Palais du Commerce. Thème: "Ma maison est votre maison".

Conférence pour la libération des prisonniers de la junta chilienne sous les auspices des Amis des peuples d'Amérique latine, à la Bibliothèque nationale, 1700 rue St-Denis, à compter de 9h.

A 9h30, M. François Cloutier, ministre de l'Education, prononce une conférence au congrès de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

De 9h30 à 11h30, le Service bénévole de Montréal Inc., en collaboration avec la Place Alexis Nihon, invite tous les enfants à une Matinée enfantine, au théâtre de la Place à la hauteur du métro.

A 18h30, à la salle communautaire de la paroisse de l'Immaculée-Conception, 1855 est, rue Rachel, traditionnel souper du Tiers-Monde organisé par l'Aide des volontaires à l'étranger.

DIMANCHE

A 14h30, assemblée mensuelle de l'Association des femmes célibataires à la salle paroissiale Notre-Dame, 426 rue St-Sulpice. Sujet: "Les mains habiles".

A 20h, au 7373 rue Lajeunesse, conférence du Dr Roger Foisy. Sujet: "Découvrez les merveilleuses lois du bonheur et de la santé".

Vite... c'est tout un cadeau...

SUPER & OUTRE

Tirage: 31 décembre

\$2,500,000. en prix
Plusieurs prix doublés & triplés



des idées**des événements****des hommes****document****Texte de l'accord de principe entre Québec et les Autochtones de la Baie James****1) Obligations des Cris de la baie James et des Inuit du Québec**

En considération des droits et bénéfices établis aux présentes en faveur des Cris de la baie James et des Inuit du Québec, les Cris de la baie James et les Inuit du Québec s'engagent à céder, abandonner et transporter toutes leurs réclamations, droits, titres et intérêts sur et dans les terres du Québec, quels qu'ils soient, en vertu d'une entente finale à laquelle il est ci-après référencé.

2) Obligations des autres parties:

Les gouvernements du Québec et du Canada, la Société d'énergie de la baie James, la Société de développement de la baie James et la Commission hydroélectrique de Québec (Hydro-Québec) s'engagent dans la mesure de leurs obligations respectives définies aux présentes, en considération de ladite cession, dudit abandon et dudit transport dont il a été fait mention à l'article 1 des présentes, de donner, de conceder, de reconnaître et de procurer aux Cris de la baie James et aux Inuit du Québec, en vertu de l'entente finale, les droits et bénéfices établis aux présentes qui seront détaillés dans l'entente finale.

Le gouvernement du Canada par les présentes approuve la présente entente de principe et les dispositions qui y sont contenues et qui concernent le gouvernement du Canada et y consent.

3) Entente finale:

L'entente finale qui énoncera tous les droits et obligations des parties et qui contiendra toutes les dispositions de la présente entente devra être signée le 1er novembre 1975 au plus tard, ou à une date ultérieure qui aura été mutuellement convenue par les parties aux présentes. Si les parties ne peuvent arriver à s'entendre en ce qui a trait aux questions qui demeurent à être négociées en vertu des présentes, la présente entente n'aura aucune force ou effet.

La présente entente de principe est sans préjudice des droits des parties au cas où l'entente finale ne serait pas signée en conformité avec les termes des présentes. Cependant, les parties s'engagent par les présentes à suspendre, jusqu'au 1er novembre 1975 ou jusqu'à toute autre date pouvant être convenue par Québec et par les Autochtones, toutes les procédures judiciaires relatives au projet de la baie James ou aux réclamations, droits, titres et intérêts des Cris de la baie James et des Inuit du Québec dans les terres, y compris les effets de tout jugement rendu ou à rendre en résultant, ainsi qu'à ne pas instaurer de nouvelles procédures judiciaires s'y rapportant, excepté-

tion faite des droits des parties d'instituer toutes procédures nécessaires à toute demande de permission d'appeler et pour inscrire (porter) en appel de chaque décision devant être rendue par la Cour d'appel du Québec dans les causes portant les numéros 09-000890-73 C.A., 09-000896-73 C.A., 09-000905-73 C.A., 09-000906-73 C.A., ou pour contester ces procédures.

Les parties à l'entente finale devront inclure les parties à la présente entente de principe.

4) Législation:

Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec devront recommander respectivement au Parlement et à l'Assemblée nationale du Québec, dès la signature de l'entente finale, une législation appropriée incorporant l'entente finale sans amendement, addition ni suppression afin de protéger, sauvegarder et conserver les droits et les obligations contenues dans l'entente finale.

5) Abandon et extinction des réclamations et (ou) des droits:

A l'entente finale devra pourvoir à l'extinction de toutes réclamations, de tous droits, titres et intérêts de tous les Indiens et tous les Inuit sur et dans les terres transférées au Québec par le Canada de par lesdites Lois de 1898 et 1912, ci-après désignées sous le nom de "Territoire", laquelle extinction sera sans préjudice des réclamations pour indemnité quant aux Indiens ou Inuit non parties à l'entente finale.

B. L'entente finale devra pourvoir à l'allocation de certaines terres aux parties Indiennes et Inuit, à la reconnaissance de certains droits d'usage traditionnel par ces parties dans d'autres régions du Territoire, et à d'autres droits et bénéfices, le tout tel qu'il est énoncé ci-après.

6) Droits de citoyens:

Rien de ce qui est contenu dans l'entente finale ne portera préjudice aux droits des Autochtones en tant que citoyens canadiens du Québec, et ils pourront de ce fait jouir de l'exercice de tous les droits et bénéfices auxquels ont droit tous les autres citoyens, compte tenu de la Loi sur les Indiens (dans la mesure où elle s'applique) et de toute autre législation qui s'applique à eux.

7) Programmes fédéraux et provinciaux:

Les programmes fédéraux et provinciaux et le financement, ainsi que les obligations des gouvernements fédéral et provincial, continueront de s'appliquer aux Cris de la baie James et aux Inuit du Québec sur la même base que pour les autres Indiens et Inuit du Canada dans le cas des programmes fédé-

raux, et que pour ceux du Québec dans le cas des programmes provinciaux, compte tenu de la permission d'appeler et pour inscrire (porter) en appel de chaque décision devant être rendue par la Cour d'appel du Québec dans les causes portant les numéros 09-000890-73 C.A., 09-000896-73 C.A., 09-000905-73 C.A., 09-000906-73 C.A., ou pour contester ces procédures.

8) Changements au projet — Le complexe La Grande (1974)

Le projet de la baie James que le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James et l'Hydro-Québec peuvent construire devra être substantiellement conforme à, et être le complexe visé par la Description technique — LE COMPLEXE LA GRANDE (1974), y compris LA I et EM I, présentée par la Société d'énergie de la Baie James en date de juillet 1974, à la Commission permanente des richesses naturelles et des terres et forêts de l'Assemblée nationale du Québec, sous réserve des changements suivants:

A. Les installations de LG I visées par ladite description technique et que l'on décrit comme étant situées au mille 22, ne seront pas construites au mille 22 mais pourront être construites au mille 54 ou aux environs, avec les changements nécessaires à leur localisation au mille 54.

B. En ce qui concerne le détournement des rivières Eastmain et Opinaca dans le bassin de la Grande:

- (i) Le débit des rivières Eastmain et Opinaca sera maintenu à 10% du débit pendant des périodes de temps équivalant à deux mois par année. Ceci signifie que l'on maintiendra seulement environ 2% du débit annuel total actuel en aval du point de détournement. Un groupe d'études conjoint sera constitué afin d'évaluer les avantages du maintien d'un tel débit et de faire une recommandation à savoir si le maintien d'un tel débit est justifié par rapport à ces avantages; dans le cas contraire, le débit ne sera pas maintenu, et toute économie de coût jusqu'à concurrence de \$13 millions pourra plutôt être appliquée aux travaux de correction ou à la réduction des régions inondées conformément aux termes et conditions à convenir conjointement.

(ii) Il y aura d'autres négociations pour tenter sérieusement de réduire l'inondation et tout particulièrement ses répercussions sur la récolte autochtone si les coûts pour la Société d'énergie de la Baie James sont sensiblement les mêmes.

(iii) En signe de bonne foi, la bande d'Eastmain se verra attribuer 20 milles carrés en réserves et 30 milles carrés additionnels en terres de la catégorie II. En plus, la bande d'Eastmain obtiendra aussi 175 milles carrés (75 milles carrés de terres de la catégorie I et 100 milles carrés de terres de la catégorie II), à moins que l'inondation de l'étendue indiquée sur les plans actuels, y compris EM I, ne soit substantiellement réduite.

(iv) De toute façon, il sera garanti aux habitants de Fort Chimo la même récolte de poissons moyennant un effort égal et la Société d'énergie de la Baie James prendra les mesures nécessaires pour ce faire à ses propres frais.

C. Des travaux de correction d'ordre général seront exécutés aux frais de la Société d'énergie de la Baie James pour minimiser dans la mesure du raisonnable tous les dommages possibles et probables causés par le projet aux Autochtones ou aux animaux, oiseaux et poissons dont ils dépendent.

D. Tous les coûts et dépenses dont le déboursement est prévu au présent article 9 seront imputées à (ou) payés par Québec et (ou) à et par la Société d'énergie de la Baie James.

E. Des travaux de correction d'ordre général seront exécutés aux frais de la Société d'énergie de la Baie James pour minimiser dans la mesure du raisonnable tous les dommages possibles et probables causés par le projet aux Autochtones ou aux animaux, oiseaux et poissons dont ils dépendent.

F. Tous les coûts et dépenses dont le déboursement est prévu au présent article 8 seront imputées à et payées par Québec et (ou) à et par la Société d'énergie de la Baie James.

G. Travaux de compensation et (ou) de correction ou engagements:

A. Le gouvernement du Québec et (ou) la Société d'énergie de la Baie James installeront à leurs propres frais un système de prise d'eau pour les établissements de Eastmain et de Fort George.

Québec donnera en propriété aux Cris de la baie James 3,250 milles carrés à des fins communautaires Inuit, sous réserve des restrictions qui seront négociées entre les parties et feront partie de l'entente finale (terres de la catégorie I), de façon telle que la continuation de la juridiction provinciale sur ces terres soit assurée mais sous réserve

des garanties légales en faveur des Inuit du Québec assurant ainsi leur droit d'usage et de bénéfice exclusifs à ces terres à toutes fins à l'exception de ce qui est stipulé aux présentes. Cette région sera répartie à peu près également en ce qui a trait aux communautés Inuit du Québec au nord du 55e parallèle.

C. Des négociations se poursuivent relativement à la construction et à l'entretien de routes d'accès pour relier les établissements de Eastmain, Paint Hills (Wemindji) et Rupert House à la route principale Port George — Matagami.

D. Les propositions du gouvernement du Québec ci-jointes comme annexe "A" sont aménagées concernant la première mesure relative à la protection de l'environnement de façon que ladite mesure consiste en ce qui suit:

"La capture et la relocation de la faune terrestre avant l'inondation (caribou, original, castor, ours). Les Indiens et les Inuit seront ceux qui entreprendront ces travaux s'ils le désirent".

E. La gestion des fluctuations du niveau de l'eau sera faite en tenant compte de considérations relatives à l'environnement.

F. Un mécanisme sera établi selon lequel tout trappeur dont le matériel, etc., a été endommagé pourra recevoir un dédommagement personnel en raison de réclamations valables.

G. Le gouvernement du Québec et (ou) la Société d'énergie de la Baie James subventionneront la réorganisation des lignes de piégeage des habitants de Eastmain et de Paint Hills affectés par le projet hydroélectrique de façon à ce qu'ils atteignent le même niveau de récolte à des fins de subsistance traditionnellement pour des travaux ou métiers d'artisanat. Ces parties négocieront un régime relatif à l'utilisation de gravier et d'autres matériaux semblables à des fins d'usage personnel et communautaire et relatif à l'utilisation possible de la stéatite (pierre de savon) ou de tous autres matériaux utilisés traditionnellement pour des travaux ou métiers d'artisanat. Ces programmes incluront des programmes pour les animaux à fourrure et le gros gibier. Ces programmes doivent inclure de la main-d'œuvre Cri rémunérée. Ces programmes doivent inclure la possibilité de coopératives.

H. Tous les coûts et dépenses dont le déboursement est prévu au présent article 9 seront imputées à (ou) payés par Québec et (ou) à et par la Société d'énergie de la Baie James.

I. Les terres de la catégorie I, Québec sera propriétaire des minéraux et des droits dans le sous-sol mais aucun de ces minéraux ou de droit dans le sous-sol ne peut être obtenu, excepté, exploité ou exercé en ce qui a trait à ces terres, sans le consentement de la bande ou de la communauté Inuit en question possédant des droits sur ces terres dans la Province et sous réserve des intérêts autres que ceux de la Province, et seulement après paiement de l'indemnité ou des redevances convenues. Néanmoins, les Cris de la baie James et les Inuit du Québec seront propriétaires, à l'intérieur des terres de la catégorie I, des dépôts de stéatite (pierre de savon) ou de tous autres matériaux utilisés traditionnellement pour des travaux ou métiers d'artisanat. Ces parties négocieront un régime relatif à l'utilisation de gravier et d'autres matériaux semblables à des fins d'usage personnel et communautaire et relatif à l'utilisation possible de la stéatite ailleurs que dans les terres de la catégorie I.

J. Ces terres seront assujetties à des servitudes publiques mais ce, uniquement contre indemnité (en terre ou en argent) sauf en ce qui a trait à des services présentant un avantage direct pour les terres de la catégorie I ou pour la bande, ou pour la communauté Inuit possédant des droits sur lesdites terres. Les termes et conditions des servitudes publiques seront négociées.

K. En plus des terres de la catégorie I, Québec mettra de côté une superficie de 25,030 milles carrés, y compris les 30 milles carrés dont il est question à l'article 8 B(iii), pour l'usage exclusif des Cris de la baie James au sud du 55e parallèle. Les 1,880 milles carrés restants au-dessous du 55e parallèle seront répartis parmi les bandes Cris en une base proportionnelle à la population. La bande d'Eastmain aura 20 milles carrés de plus en réserves, tel qu'il est indiqué à l'article 8 B(ii), en plus de sa proportionnelle des 1,880 milles carrés approximativement, au-dessous du 55e parallèle, à laquelle sera faite une répartition équitable entre les bandes Cris en fonction de la taille de la population.

L. Les Inuit de Fort George participeront dans les terres mises de côté pour l'usage exclusif autochtone au sud du 55e parallèle. Ces terres, dites terres de la catégorie II, seront mises de côté de façon telle que la continuation de la juridiction provinciale sur ces terres soit assurée.

M. Ces terres, dites terres de la catégorie II, seront mises de côté de façon telle que la continuation de la juridiction provinciale sur ces terres soit assurée.

N. Ces terres, dites terres de la catégorie II, peuvent être prises par Québec à des fins de développement pourvu que ces terres soient remplacées ou pourvues que, si les Autochtones le désirent et qu'une entente puisse être conclue à ce sujet, ils soient indemnisés. Les restrictions relatives à l'accès des non autochtones à ces terres seront détenues aux fins de la communauté Inuit. Les Cris et les Inuit de Fort George ont droit à une réserve d'au moins 120 milles carrés.

P. Parmi les 1,880 milles carrés des terres de la catégorie attribuée aux Cris de la baie James (terres de la catégorie I) dont approximativement 120 milles carrés iront aux Cris de Great Whale River quoiqu'ils feront techniquement partie des terres de la catégorie II. En plus, la bande d'Eastmain obtiendra aussi 175 milles carrés (75 milles carrés de terres de la catégorie I et 100 milles carrés de terres de la catégorie II), à moins que l'inondation de l'étendue indiquée sur les plans actuels, y compris EM I, ne soit substantiellement réduite.

Q. De toute façon, il sera garanti aux habitants de Eastmain et Paint Hills (Wemindji) directement affectés par le projet la même récolte d'animaux et de poissons moyennant un effort égal et la Société d'énergie de la Baie James prendra les mesures nécessaires pour ce faire à ses propres frais.

R. Des travaux de correction d'ordre général seront exécutés aux frais de la Société d'énergie de la Baie James pour minimiser dans la mesure du raisonnable tous les dommages possibles et probables causés par le projet aux Autochtones ou aux animaux, oiseaux et poissons dont ils dépendent.

S. D. Tous les coûts et dépenses dont le déboursement est prévu au présent article 8 seront imputées à et payées par Québec et (ou) à et par la Société d'énergie de la Baie James.

T. Ces terres, dites terres de la catégorie II, seront mises de côté de façon telle que la continuation de la juridiction provinciale sur ces terres soit assurée.

U. Ces terres, dites terres de la catégorie II, peuvent être prises par Québec à des fins de développement pourvu que ces terres soient remplacées ou pourvues que, si les Autochtones le désirent et qu'une entente puisse être conclue à ce sujet, ils soient indemnisés. Les restrictions relatives à l'accès des non autochtones à ces terres seront détenues aux fins de la communauté Inuit. Les Cris et les Inuit de Fort George ont droit à une réserve d'au moins 120 milles carrés.

V. Ces terres, dites terres de la catégorie II, seront mises de côté de façon telle que la continuation de la juridiction provinciale sur ces terres soit assurée.

W. Ces terres, dites terres de la catégorie II, peuvent être prises par Québec à des fins de développement pourvu que ces terres soient remplacées ou pourvues que, si les Autochtones le désirent et qu'une entente puisse être conclue à ce sujet, ils soient indemnisés. Les restrictions relatives à l'accès des non autochtones à ces terres seront détenues aux fins de la communauté Inuit. Les Cris et les Inuit de Fort George ont droit à une réserve d'au moins 120 milles carrés.

X. Ces terres, dites terres de la catégorie II, seront mises de côté de façon telle que la continuation de la juridiction provinciale sur ces terres soit assurée.

Y. Ces terres, dites terres de la catégorie II, peuvent être prises par Québec à des fins de développement pourvu que ces terres soient remplacées ou pourvues que, si les Autochtones le désirent et qu'une entente puisse être conclue à ce sujet, ils soient indemnisés. Les restrictions relatives à l'accès des non autochtones à ces terres seront détenues aux fins de la communauté Inuit. Les Cris et les Inuit de Fort George ont droit à une réserve d'au moins 120 milles carrés.

Z. Ces terres, dites terres de la catégorie II, seront mises de côté de façon telle que la continuation de la juridiction provinciale sur ces terres soit assurée.

• Chacun de leur côté, le gouvernement du Québec et les leaders des Autochtones de la baie James ont divulgué hier les grandes lignes de l'accord de principe qui met fin au litige judiciaire entre Québec et les Cris et les Inuit, du moins en principe. L'accord dévoilé hier devra être suivi d'un accord plus précis définissant maintes modalités demeurées vagues. Il constitue néanmoins, de l'avis des deux parties en cause, un pas décisif vers une solution négociée. On trouvera ci-dessous le texte presque intégral du document historique. Ont participé à la signature du document les chefs de bandes Inuit et Cri, les représentants de la Société d'énergie de la baie James, de la Société de développement de la baie James, de l'Hydro-Québec, du gouvernement de Québec et du gouvernement fédéral. L'accord porte la date du 15 novembre 1974.

II prendront en considération leur productivité en faune et flore et les projets de développement existants connus.

E. En plus de ce dont il est fait mention plus haut, les Cris de la baie James auront une petite concession forestière ou des droits de coupe ou des droits forestiers équivalents.

11) Chasse, Pêche et Piégeage

Les droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones sont décrits dans l'annexe "B" ci-jointe. La liste des espèces réservées exclusivement aux Cris de la baie James et aux Inuit du Québec, autres que les animaux à fourrure et les poissons, feront l'objet de négociations à venir. Toutefois, les ours

suites
de la première
page

BUDGET TURNER

sente en octobre nous en assurer) seront reprises, réduisant le fardeau fiscal des consommateurs de près de \$100 millions.

En revanche, il est vraisemblable que M. Turner propose à nouveau les hausses des taxes sur le tabac et l'alcool qu'il proposait en mai dernier et qui auraient alors coûté aux contribuables quelque \$100 millions pendant l'année financière en cours.

En effet, le ministre des Finances n'éprouve sans doute aucune obligation morale de faciliter les dépenses "somptuaires" des buveurs et des fumeurs; et si par hasard la santé de l'économie exigeait qu'Ottawa laisse un peu plus d'argent dans les goussets des contribuables, le ministre préférerait probablement le faire au profit surtout des petits contribuables, par l'entremise de l'impôt sur le revenu. Sur une base de six mois, la réintroduction de cette mesure fiscale rajoutera environ \$50 millions au fardeau fiscal des contribuables.

Si tout ce qui précède se matérialise lundi prochain, le fardeau fiscal des contribuables "ordinaires" (par opposition aux compagnies), devrait être allégé d'environ \$550 millions pendant le deuxième semestre de l'année financière 1974-75.

Cette réduction de la ponction fiscale — qui se manifesterait par un gonflement légèrement inférieur du pouvoir d'achat des consommateurs — sera-t-elle suffisante pour maintenir à un niveau suffisamment élevé les dépenses de consommation jusqu'au prochain budget fédéral? C'est la question que M. Turner a dû poser, ces derniers temps, aux conjoncturistes de son ministère; et bien malin qui en devinerait la réponse!

Mais prenons un risque inutile et présumons que la réponse a été un "non... mais soyez prudent!"

Car il faut bien signaler que la consommation privée, après avoir été pendant plusieurs années un des moteurs de l'expansion, s'est mise au neutre en 1974 et risque (à moins d'une relance fiscale) de devenir un frein en 1975, si l'on en juge par les plus récents indicateurs.

En effet, après s'être gonflées au taux annuel de 6.9 pour cent en 1972 et 8.0 pour cent en 1973, soit plus rapidement que l'ensemble de l'économie, les dépenses de consommation privée semblent s'être maintenues en 1974 à une vitesse de croisière légèrement supérieure à celle du PNB (lequel croîtrait cette année d'environ 4.5 pour cent pour atteindre 146 milliards de dollars). Mais la vigueur de la consommation privée a été attribuable jus-

qu'ici surtout à la demande relativement forte de biens durables: automobiles, réfrigérateurs, cuisinières et le reste; car du côté des biens non durables, comme l'alimentation, et des services, comme le cinéma ou la buanderie, la demande globale était nettement moins dynamique.

Or depuis quelques mois, les indicateurs paraissent indiquer un net fléchissement de la demande des consommateurs pour les biens durables. C'est ainsi qu'en annonçait il y a deux jours que les nouvelles commandes de biens durables ont baissé de 6 pour cent pendant le mois de septembre, que les rapports stocks/expéditions et production/expéditions étaient légèrement en hausse. Des indicateurs plus fins révèlent de même que les marchés de biens de consommation, sans être en débandade, n'étaient plus le Pérou. Ainsi, les ventes de vittures particulières étaient en baisse de 2.1 pour cent (pour les modèles nord-américains) et de 7.0 pour cent (pour les modèles d'outremer) pendant le mois de septembre. La situation n'était guère plus reluisante du côté des machines à laver ou des réfrigérateurs.

Encore une fois, la situation de ce côté est loin d'être catastrophique — elle est bien meilleure, disons-le, qu'aux Etats-Unis et dans la plupart des autres pays industrialisés. En conséquence, les conjoncturistes des Finances s'attendent à ce que la consommation privée "suive" l'expansion de l'économie canadienne en 1975, qu'une variété d'économistes situent entre 2.5 et 4.0 pour cent.

Mais quel taux d'expansion du PNB le ministre fédéral des Finances et ses conseillers économiques jugent-ils souhaitable et réalisable? Est-il plus près de 2 p.c. que de 4 p.c. ou vice versa?

Voilà les questions qui détermineront si, lundi soir, M. Turner jugera nécessaire de réduire le fardeau fiscal des consommateurs au-delà du "paquet" fixé par lui en mai dernier. La probabilité qu'il juge opportun d'être un peu plus généreux est assez bonne, à cause des tendances qui s'annoncent dans les autres secteurs de l'économie.

• Si l'investissement industriel doit maintenir une forte cadence jusqu'à la fin de 1975 au moins, la construction domiciliaire est en chute libre et le demeurerait l'année prochaine, à moins de mesures énergiques de relance de la trésorerie fédérale;

• Les exportations sont en baisse depuis le début de l'année, devraient le demeurer jusqu'à la fin et pendant une bonne partie de 1975; tandis que les importations ont tendance à s'accroître légèrement depuis le début de l'année.

C'est dire que l'économie canadienne ne peut absolument pas compter sur quelque dynamisme étranger pour maintenir son expansion pendant l'année qui s'en vient.

• Les dépenses publiques ont contribué davantage à l'expansion en 1974 (environ 7 pour cent d'augmentation) qu'en 1972 ou 1973 (taux réel de 4 p.c. chaque année); et sans doute l'essor provenant du secteur public sera-t-il un peu plus marqué en 1975. Il n'en reste pas moins que le gouvernement Trudeau, si l'on en juge par ses déclarations récentes, juge préférable de maintenir la croissance en stimulant plutôt le secteur privé.

Dans la conjoncture, cela ne peut vouloir dire que l'habitation et la consommation privée; et il faudrait que la relance de ces deux secteurs soit fort importante pour compenser absolument les effets de freinage provenant de la contraction de l'économie américaine et des autres économies étrangères.

— Mais au fait, qu'en pensez-vous, M. Turner?

— Et bien. Voici...

LÉVESQUE

sans opposition. Ont également été élus par acclamation il y a déjà plusieurs jours: MM. Lévesque à la présidence, Camille Laurin à la vice-présidence, Pierre Renaud à la trésorerie. Au cours du week-end, il sera procédé à l'élection d'un conseiller au programme et de neuf conseillers "B", postes que briguent 14 candidats.

Contrairement à ce qu'il avait fait lors des dernières élections générales, M. Lévesque s'est attaqué au régime en place, dénonçant les failles signalées depuis quelques mois dans les média d'information.

— Avez-vous remarqué avec quel soin minutieux, et si compréhensible, on a évité en octobre de célébrer le premier anniversaire du présent mandat?

La décadence du régime selon M. Lévesque, empêche de vouloir le célébrer comme on l'avait fait en 1971, au Colisée de Québec où se tient le congrès du PQ, en lançant le projet du siècle, la bâie James.

L'incurie du gouvernement devant "la montagne inhuma de la cou de la vie", la quête incessante d'investissements étrangers menant à l'attitude impérialiste de la United Aircraft et à des aveux tardifs relatifs au cadeau fait à ITT, le manque de projet énergique pour contrer la crise de population, par les scandales de la construction et de Paragon, constituent autant de manifestations de la décrépitude du régime, selon M. Lévesque.

— De plus en plus bien dans sa peau!, le Parti québécois doit profiter de l'occasion pour récolter les fruits d'un projet mené péniblement depuis bientôt sept ans.

— Et pour y arriver, ajoutait-il, il est indispensable que nous sortions d'ici, dimanche soir, plus unis que jamais, et, quelle que soit l'intensité des discussions, plus loyaux que jamais aussi à l'égard de l'option que nous défendons, des consensus majoritaires qui se seront dégagés".

Vivement contesté depuis quelques mois, M. Lévesque demandait également aux troupes péquistes de cesser de se jeter si facilement dans la dissidence plus exhibitionniste que motivée".

— Le congrès, ajoutait-il, nous donne sous le regard plus attentif que jamais de la population québécoise, la chance de résorber tout ce qu'il y avait d'inutile ou de franchement nuisible dans ces tensions récentes qui, par bonheur, ne semblent pas avoir compromis jusqu'à présent la marche en avant du Parti".

M. Lévesque indiquait enfin que le parti doit éviter de pousser plus avant le programme du parti. "Nous avons pendant les deux jours qui viennent, à travail-

ler sur le programme du parti, mais en tâchant de ne pas oublier que, depuis sept ans, nous l'avons déjà porté, dans l'ensemble, à peu près aussi loin du côté des changements que notre société québécoise telle qu'elle est peut en avoir le besoin, en même temps que la capacité".

PELLETIER Suite de la page 3

peuvent prétendre. Il faut plutôt chercher à tenir compte de considérations d'ordre humanitaire."

Signalons que la Commission d'appel de l'Immigration possède des pouvoirs étendus et que le ministre lui-même se voit accorder par la loi — des prérogatives discrétionnaires qu'il peut invoquer pour des raisons humanitaires.

A propos de la commission d'appel, M. Pelletier a fait observer "qu'elle peut, dans ses décisions, faire preuve de compassion. D'après mon expérience, je crois que la commission d'appel est compréhensive à cet égard".

M. Pelletier n'a pas divulgué bien entendu le type de solution qu'il préconise au conseil des ministres, mais il appert que celle qu'il a proposée permettrait de ne pas faire exception à la loi de l'immigration.

Par le biais d'un commentaire sur la position prise jeudi par Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, M. Pelletier n'a pas caché son opposition au législisme qui prévaut aujourd'hui au ministère de l'Immigration, en disant de se réjouir de l'appel lancé hier par cet ecclésiastique haut rang au premier ministre Trudeau: "C'est le rôle d'un archevêque de signaler au pouvoir politique les misères et les travers auxquels il peut remédier. Cet appel sera très certainement entendu".

Signalons que le pasteur invoque précisément l'esprit de la loi, qui prescrit une mesure spéciale, lorsqu'existent des "motifs raisonnables de croire que la personne intéressée sera soumise à de graves tribulations", ou s'il existe des "motifs de pitié et de considérations humaines".

Cependant, aux Communes, interrogé par le député conservateur Roch LaSalle, du comté de Joliette, le premier ministre Pierre Trudeau a rappelé: "Nous voulons certainement que la solution que le gouvernement fédéral adoptera protégera tous les concernés, autant les Haïtiens que les Canadiens eux-mêmes."

M. LaSalle venait d'évoquer la déclaration de M. Pelletier, faite par téléphone à un quotidien de Montréal, à savoir "que le conseil des ministres a en effet entrepris d'étudier la possibilité de statuer favorablement sur le sort des Haïtiens. Est-ce que le premier ministre pourrait nous dire, aujourd'hui, si le cabinet étudie toujours cette question dans l'espoir de trouver une solution qui protégera à 100%, comme tout le monde le souhaite, la sécurité des Haïtiens?"

"Nous en sommes toujours saisis et le ministre (Andras) est constamment à l'affût de nouvelles méthodes pour résoudre ce problème d'une façon qui sera juste et humanitaire, et il s'en entretient constamment avec moi et ses collègues," répond M. Trudeau.

M. LaSalle: "Est-ce que le premier ministre voudrait dire par sa réponse que la

décision, déjà prise ou annoncée par le ministre de l'Immigration, ne peut faire l'objet d'aucun changement possible? Etant donné que la loi prévoit une mesure spéciale, est-ce que cet article de la loi ne pourrait pas inviter le gouvernement à accorder une extension possible chez nous pour ces Haïtiens, si le gouvernement le juge nécessaire?"

M. Trudeau: "C'est justement, monsieur le président, à cause de cette disposition dans la loi que le ministre et le gouvernement se sont assurés que chaque cas pourrait être entendu et jugé individuellement. Il ne s'agit pas de faire des jugements globaux et massifs, il s'agit de regarder si vraiment l'aspect humanitaire, l'aspect réfugié, s'applique dans tel ou tel cas, et c'est ce à quoi le ministre s'est engagé."

Pour ce qui est des solutions plus globales, je ne sais pas ce que le député a en tête, changer la loi dans son esprit ou dans sa réalité. Il devra se rendre compte que beaucoup de ceux qui arrivent au Canada comme touristes, sont tentés ensuite de rester de façon permanente et que la question qui est devant nous, présentement, est une question qui va se poser éternellement, et qu'il faut que le gouvernement autant que les députés de l'Opposition se mettent d'accord sur les procédures qui seront justes et humaines."

Cependant, à Québec, le député crédi-

ste de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson,

blamait le gouvernement Bourassa pour n'avoir pas su prendre les mesures

qui s'imposent, dit-il, afin d'empêcher la

déportation des Haïtiens actuellement au Québec. M. Samson a fait inscrire une

motion de blâme au feuilleton.

Pendant ce temps, trois Haïtiens menaç-

ées d'expulsion rencontraient hier avant-

midi une quinzaine de députés libéraux

québécois pour les sensibiliser à leur pro-

bлемe.

Le meeting eut lieu dans une salle du

Parlement. L'avait organisé, le député de

Louis-Hébert, M. Gaston Desjardins, qui

entend se faire l'avocat des Haïtiens au

près de son collègue, le ministre de l'Im-

migration Jean Bienvenue.

Le porte-parole haïtien, M. Paul De-

jean, qui est responsable de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, a fait appeler les sentiments humanitaires des députés, et les a invités à faire

pression auprès du ministre fédéral András, chargé de tout le dossier.

D'après la dépêche de l'agence Presse

Canadienne, "les députés ont interrogé

M. Dejean avec sympathie, cherchant visiblement à se renseigner sur un dossier qui l'informait très mal".

M. Dejean a expliqué par exemple

pourquoi les 1,500 Haïtiens en instance

d'expulsion n'avaient pu bénéficier de l'op-

ération "Mon Pays" lancée par le minis-

tre de l'Immigration à l'automne de 1973.

Cette opération, a signalé le porte-parole,

ne visait que les immigrants illégaux et

que les immigrants munis de visas d'étu-

dants, entrés au Canada avant novembre

1972. Or, a-t-il dit, les Haïtiens menacés

de déportation sont tous entrés au Ca-

nada après novembre 1972.

Un seul membre du cabinet Bourassa, M. Georges Vaillancourt, ministre d'Etat aux Affaires municipales, était présent. Il

a demandé si les Haïtiens et les immi-
grants en général n'étaient pas responsa-
bles des troubles sociaux du Québec de-
puis une dizaine d'années.

— Je suis bien d'accord avec votre dé-
mande, mais depuis quelques années, il
se passe une sorte de révolution au Qué-
bec, a dit M. Vaillancourt. Il y a des mani-
festations de syndicats, des réactions de
divers groupes devant le Parlement. Ça
ne se passait pas il y a dix ou quinze ans.
Il y a des gens qui viennent de différents
pays et on se demande si ce n'est pas ces
gens-là qui organisent ces mouvements-là".

M. Dejean a expliqué très respectueu-
ment que l'hypothèse de M. Vaillancourt
est peu plausible, puisque les immi-
grants haïtiens sont de pauvres travail-
leurs venus ici uniquement pour gagner
leur vie. Enfin, le député Gaston Desjar-
dins s'est engagé à compléter un dossier
sur les collègues de l'Assemblée natio-
nale.

D'autre part, la Société Saint-Jean-
Baptiste, par la voix de son président M.
Yvan Sénéchal, met l'attitude de M. Andras
sur le compte de "racisme anglo-saxon".
D'abord, la SSJB appuie la recommanda-
tion de la Ligue des droits de l'homme
pour un recours à la mesure spéciale dont
la loi sur l'immigration est assortie.
Signalant ensuite que les Haïtiens sont
"noirs et parlant français", M. Sénéchal
dit observer là deux caractéristiques qui
semblent poser un obstacle que ne peut
surmonter le racisme anglo-saxon. Si ces
pauvres Haïtiens avaient le teint blanc,
peut-être réussiraient-ils à s'établir au Ca-
nada au même titre que les hongrois de 1956.
S'ils parlaient anglais, sans doute
auraient-ils l'espérance d'être accueillis
comme les Ougandais asiatiques l'an der-
nier."

LA CS Suite de la page 3

trôle sur l'efficacité de l'enseignement, c'est-à-dire sur le produit même de leur gestion. Si les commissions ne sont pas capables d'évaluer le rendement de leurs systèmes d'enseignement, concluent-ils, elles pourraient être inhabiles "à gérer de façon responsable le système scolaire de l'état". En revendiquant une autonomie étroitement administrative, il se pourrait bien que les commissions scolaires s'apprentent à changer leur droit d'ain

La 4e manche, entre le politique et l'économique

Le Portugal peut-il procéder à des élections sans compromettre l'acquis?

par FRANÇOIS HUOT
correspondant particulier du *Devoir*

Le coup d'Etat du 25 avril au Portugal prend de plus en plus l'aspect d'un premier "moment" d'un processus dont on peut supposer que les événements de la fin de septembre n'en constituent pas le terme.

Si les crises de juillet (affaire Palma Carlos) et celle de septembre (manifestation de la majorité silencieuse et complot de droite) ont conduit à une clarification des instances dirigeantes, une opposition demeure, celle du pouvoir économique. Aussi un affrontement entre ce pouvoir soutenu par un "front" regroupant la droite et l'extrême-droite, et l'actuel pouvoir politique et militaire pourrait bien constituer la quatrième étape ou le terme de la révolution portugaise.

La simultanéité — ou l'identité? — de la manifestation d'appui au général de Spinola contre "l'extrémisme de gauche" et le complot d'extrême-droite ont eu pour conséquences de rapprocher les partis de gauche du Mouvement des Forces Armées (MFA) et d'identifier les militaires au pouvoir. Aussi, toute opposition à l'actuel pouvoir constitue une opposition au régime, tout conflit pose désormais un problème de régime.

Les militaires de la commission politique du MFA sont conscients des ambiguïtés et des problèmes que soulève leur présence au gouvernement. "Les militaires, au début, ne voulaient pas aller au gouvernement, mais les événements nous y ont obligés" nous confiait au milieu du mois de septembre le commandant Canto e Castro, membre de la commission de coordination politique du MFA et du Conseil d'Etat. Depuis, les auteurs du coup d'Etat du 25 avril sont passés au premier plan de la scène politique: présence de la République, junte de salut national, Conseil d'Etat et, en grande partie, le gouvernement provisoire.

Depuis le 25 avril donc, un double glissement s'est produit: les militaires portugais ont été amenés à sortir de l'ombre et à se lier aux partis de la gauche. En quelques mois sont apparus au Portugal au moins quarante mouvements et partis politiques recouvrant presque entièrement l'éventail des positions politiques de l'extrême-gauche révolutionnaire à

l'extrême-droite monarchiste. Quatre partis cependant se dégagent de l'ensemble, ce sont le parti communiste portugais (PCP), le parti socialiste (PSP), le parti populaire démocratique (PPD) et le centre démocrate social (CDS).

Le PCP est le plus vieux parti politique portugais. Longtemps interdit et objet de répression par la police politique, le PCP a quand même réussi à s'organiser; aujourd'hui c'est le parti le plus solidement implanté. Le PS dirigé par M. Mario Soares, actuel ministre des Affaires étrangères, a été fondé en 1973 en Allemagne. Animé de plusieurs tendances (social-démocratie, socialisme chrétien, autogestion) le PS est partisan du "socialisme en liberté", et dialogue avec les organisations gauchistes et révolutionnaires. Le nombre d'adhérents est environ 60 000.

Le PPD est dirigé par Sa Carneiro, Magalhaes Mota et Balsemao (Directeur de l'hebdomadaire Expresso), anciens participants du Sedes (organisation pour l'étude des problèmes économiques et sociaux formée en 1972 par d'anciens ministres libéraux et démissionnaires du gouvernement Caetano). Le PPD est un parti de centre-gauche à l'idéologie social-démocrate. Aux élections il entend proposer un programme précis, pragmatique, et des hommes dynamiques capables de le réaliser.

Le CDS est considéré par tous les autres comme la future grande force de la droite et des capitalistes. Et on ne manque pas de signaler que des "anciens membres du gouvernement fasciste font partie des dirigeants de ce parti". Les prochaines élections, qui doivent avoir lieu avant le 31 mars 1975, ne sont pas des élections législatives, mais des élections à l'Assemblée constituante. Ce n'est que lorsqu'une nouvelle constitution aura été adoptée qu'auront lieu des élections générales législatives. Selon les dispositions constitutionnelles transitoires (Loi no 3/74): "Il appartiendra à l'Assemblée constituante d'élaborer et d'approver la nouvelle Constitution politique" (article 3, paragraphe 1).

On ne peut préjuger du mode de scrutin qui sera retenu dans le nouveau texte constitutionnel. On peut cependant envisager ce qui pourra arriver si — comme il semble — le scrutin proportionnel est retenu dans la nouvelle Constitution.

Ce mode de scrutin, dans le cas particulier du Portugal, peut conduire à l'instabilité gouvernementale. En effet, un sondage réalisé en août par le PPD donne 44,6% des voix au PS, 28,8% au PCP et 26,6% au PPD. Mais le même sondage montre qu'un nombre impressionnant — 55% — de personnes "ne savent pas". Ainsi, par

derrière d'autres mouvements: mouvement démocratique portugais (MDP), mouvement des femmes démocratiques, l'inter-syndicale.

Le "noyau" du MDP est une pomme de discorde entre le PCP et le PS. Le parti de M. Soares considère aussi que le MDP fondé sous l'ancien régime n'a plus de raison d'être maintenant. Le débat s'est envenimé lorsqu'une commission du MDP a parlé de présenter des candidats aux élections. Sur ses relations avec le PS, le PCP affirme qu'elles sont excellentes. Des militants communistes considèrent cependant que le PS est un parti de cadres, de la petite bourgeoisie libérale. Le PS est aussi critiqué par le PPD et le CDS. Pour le PPS, le programme du parti socialiste est équivalent à celui du PCP. Quant au CDS, s'il n'attaque pas directement le parti de M. Soares, il est en complet désaccord avec le programme de nationalisations du PS.

Le CDS est considéré par tous les autres comme la future grande force de la droite et des capitalistes. Et on ne manque pas de signaler que des "anciens membres du gouvernement fasciste font partie des dirigeants de ce parti".

Les prochaines élections, qui doivent avoir lieu avant le 31 mars 1975, ne sont pas des élections législatives, mais des élections à l'Assemblée constituante. Ce n'est que lorsqu'une nouvelle constitution aura été adoptée qu'auront lieu des élections générales législatives. Selon les dispositions constitutionnelles transitoires (Loi no 3/74): "Il appartiendra à l'Assemblée constituante d'élaborer et d'approver la nouvelle Constitution politique" (article 3, paragraphe 1).

On ne peut préjuger du mode de scrutin qui sera retenu dans le nouveau texte constitutionnel. On peut cependant envisager ce qui pourra arriver si — comme il semble — le scrutin proportionnel est retenu dans la nouvelle Constitution.

Ce mode de scrutin, dans le cas particulier du Portugal, peut conduire à l'instabilité gouvernementale. En effet, un sondage réalisé en août par le PPD donne 44,6% des voix au PS, 28,8% au PCP et 26,6% au PPD. Mais le même sondage montre qu'un nombre impressionnant — 55% — de personnes "ne savent pas". Ainsi, par

rapport aux inscrits, le PS n'obtient plus que 20% (chiffre confirmé par un récent sondage), le PCP 13% et le PPD 10%. Ces chiffres et l'absence d'habitats politiques du peuple portugais permettent d'augurer qu'aucun parti n'obtiendra la majorité absolue et qu'il y aura un gouvernement en coalition.

Il est probable, si le PPD ne se sépare pas du PS et du PCP, que les trois formations se retrouveront pour former le gouvernement. Mais il se peut aussi que le CDS, ou même le PPD — renforcé par la personne du général de Spinola — obtienne un substantiel pourcentage des votes et gagne même — hypothèse théoriquement possible — les élections en obtenant la majorité simple des suffrages. Le CDS croit en cette possibilité; c'est pourquoi il s'est lancé, aussitôt créé, dans une vaste campagne publicitaire d'affichage national.

Quelle sera la réaction du MFA à une victoire du CDS ou à un retour du général de Spinola et, dans le cas d'un gouvernement de coalition, à la certitude d'une crise gouvernementale?

Si les militaires du MFA — à peine confondre avec l'ensemble de l'armée portugaise qui compte encore au moins 50% d'éléments conservateurs — ont pour objectif l'apparition d'une vie démocratique au Portugal, ils ont toujours pour projet essentiel d'empêcher la renaissance du fascisme ou d'un pouvoir de droite qui remettait en question les grandes lignes de leur programme. C'est pourquoi le MFA entend, après son retrait du processus politique, agir rapidement. La destruction du fascisme et du capitalisme se rejoignent aussi pour les militaires.

Mais l'application de ces principes à la réalité n'est pas simple. En effet, l'on ne peut soupçonner le général de Spinola ou le CDS de vouloir le retour au fascisme, mais ils ont des vues profondément différentes de celles du MFA sur les questions de la décolonisation et de la démocratisation. Le programme des Forces armées affirme, entre autres principes, que l'une des tâches du gouvernement est "d'adopter une nouvelle politique sociale qui (...) se fixe pour objectif la défense des intérêts des classes laborieuses". Le CDS, qui affirme sa foi dans la "libre entreprise" n'est certainement pas d'accord avec toutes les conséquences pratiques de cette affirmation de principe.

Aussi les élections législatives

risquent-elles, d'enfermer les militaires dans une antinomie: le MFA veut des élections, mais ne peut accepter de compromettre l'acquis.

En attendant ces élections, le Portugal tout entier vit dans un état permanent d'assemblées, de manifestations, de meetings populaires. Lisbonne est en effervescence: la population lit les journaux, s'informe, discute. L'un des grands sujets des débats est le Chili. Lors de la semaine d'appui au peuple chilien, on a constamment lié l'expérience du Portugal à celle du Chili. Pour beaucoup de Portugais, la destruction du colonialisme et du fascisme est maintenue liée à celle du capitalisme.

Quant aux militaires, s'ils n'emploient pas le même langage ni ne sont aussi fixés sur leurs choix politiques, ils se tournent de plus en plus vers le socialisme. La dernière tentative de droite dirigée par des fascistes et quelques "grands capitalistes" contribue à la radicalisation de l'armée. Dans la nuit du 22 au 23 septembre d'ailleurs, ce sont les brigades socialistes et communistes qui ont pris l'initiative de contrôler les routes et ont ainsi poussé le MFA à agir rapidement. La destruction du fascisme et du capitalisme se rejoignent aussi pour les militaires.

Si tel est le mouvement et si tant est qu'une force politique ou économique tend à s'exprimer ou à résister, un affrontement entre le pouvoir politique et le pouvoir économique est inévitable au Portugal.

Pour sauver l'acquis du 25 avril, le MFA a dû intervenir à deux reprises pour arrêter la contre-révolution. Une quatrième manche de combat entre la droite et la gauche est encore à venir. Pourra-t-on dire à nouveau que "l'oeil rouge exhale un parfum qui enveloppe le monde entier?"

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le PCP réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1968 en Tchécoslovaquie), peu démocratique, secret et de se cacher.

Le CDS réussit à réunir un front contre lui: "les communistes s'imposent par la force" note-t-on chez les trois autres partis. On reproche au PCP d'être stalinien (approbation de la lutte soviétique de 1

La résolution OLP serait prête: un rappel et une reconnaissance

NATIONS UNIES (AFP) — Le porte-parole de l'organisation de libération de la Palestine, M. Chafic Hout, a déclaré hier à sa conférence de presse quotidienne, que le projet de résolution sur la question de Palestine avait atteint une forme presque définitive, et devrait être mise au point après des consultations avec les pays arabes.

Il a ajouté, en réponse à des questions, que ce texte ne serait sans doute pas présenté dans l'immédiat, ses auteurs souhaitant consulter, pour avis, les pays amis membres d'autres groupes au sein de l'Assemblée générale.

D'après les renseignements dont on dispose, la résolution contiendrait un rappel de toutes les résolutions adoptées par l'ONU touchant aux Palestiniens et proclamerait le droit des Palestiniens à l'indépendance nationale. Le préambule de la résolution confirmerait la qualité de l'OLP comme seule représentante du peuple palestinien.

Le porte-parole a indiqué par ailleurs que M. Yasser Arafat, président de l'OLP, pourrait transiter par Moscou à son retour de Cuba, où il doit rester quatre ou cinq jours.

Une "première" au Japon et une prise de contact en URSS

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, a qualifié d'"historique" le voyage que le président Gerald Ford ferait la semaine prochaine au Japon, parce que, a-t-il dit, ce sera la première fois qu'un président des Etats-Unis visite ce pays.

Cette visite, a dit M. Kissinger, "réflechit l'importance considérable que les Etats-Unis attachent à leurs relations avec le Japon."

Les entretiens que M. Ford aura avec le premier ministre, M. Kakuei Tanaka, porteront à la fois sur les relations bilatérales entre les deux pays qui sont d'ailleurs "excellentes", a dit le secrétaire d'Etat, ainsi que sur les problèmes internationaux.

Dans sa conférence de presse à l'avant-veille du départ de M. Ford pour le Japon, le secrétaire d'Etat a souligné que la stabilité future dans la région du Pacifique dépendait des bonnes relations entre les Etats-Unis et le Japon.

Le nouveau programme de coopération entre les pays consommateurs de pétrole, annoncé jeudi par M. Kissinger à Chicago, sera également discuté pendant la visite de M. Ford à Tokyo. Mais M. Kissinger a noté qu'un accord ne pourrait pas se faire en trois jours mais prendrait certainement plusieurs mois.

En réponse à un journaliste qui faisait allusion aux difficultés que rencontrent actuellement M. Tanaka au Japon, le secrétaire d'Etat américain a répondu que les personnalités politiques japonaises avec lesquelles les Etats-Unis avaient négocié ces dernières années avaient fait preuve

d'un degré considérable de stabilité. M. Kissinger a également refusé de prendre en considération la situation du président Chung Hee Park en Corée du sud et il a ajouté que si le président Ford ne visitait pas ce pays pendant son voyage, cela pourrait être interprété comme un retrait par les Etats-Unis sur leurs engagements antérieurs pour la défense de la Corée du sud.

La rencontre de M. Ford avec M. Leonid Brejnev, premier secrétaire du Parti communiste soviétique, à Vladivostok, témoigne de la nécessité pour les leaders des deux superpuissances nucléaires d'être en contact constant, a expliqué M. Kissinger.

Elle leur permettra d'échanger leurs points de vue sur l'ensemble de leurs relations ainsi que sur les difficultés qui pourraient surgir, et de donner un nouvel élan à la détente, a dit le secrétaire d'Etat.

M. Kissinger a cependant souligné qu'il ne fallait pas s'attendre qu'en deux jours il y ait des progrès sensationnels dans les négociations SALT. C'est une question extrêmement compliquée, a ajouté M. Kissinger, et il est impossible de prédire si la rencontre entre les deux produira un communiqué ou si les progrès accomplis seront simplement transmis à la conférence de Genève.

Cependant, M. Kissinger a exprimé l'espoir que les progrès réalisés à l'occasion de son voyage à Moscou, le mois dernier, se poursuivraient à la rencontre de Vladivostok.

"Quiconque voudrait provoquer une guerre se mettrait dans une position difficile vis-à-vis des Etats-Unis", a-t-il dit.

Le secrétaire d'Etat a affirmé que les Etats-Unis ne prendront jamais part à une guerre au Moyen-Orient tant qu'il n'y aura pas d'intervention d'une autre puissance extérieure de la région.

Tout au long de sa conférence de presse, M. Kissinger a réaffirmé que, malgré le regain de tension entre Israël et ses voisins arabes, il ne croit pas que la reprise des hostilités soit imminente ou inévitable.

Au cas où la guerre reprendrait, a dit le secrétaire d'Etat, le seul objectif des Etats-Unis serait, comme en octobre 1973, d'y mettre fin le plus rapidement possible.

M. Kissinger a déploré que la Syrie ne se montre pas disposée à prolonger le mandat de la force des Nations unies qui surveille le cessez-le-feu dans le Golane.

"Cette prolongation est importante, a-t-il dit, parce que si le mandat n'est pas prolongé, cela mettra en doute la stabilité des accords conclus dans la région".

Interrogé à plusieurs reprises sur la position des Etats-Unis vis-à-vis de l'Organisation de libération de la Palestine en tant qu'interlocuteur dans les négociations de paix, le secrétaire d'Etat s'est contenté de dire, comme l'avait fait la veille le président Ford, que c'était à Israël de décider avec qui il négocierait.

Il a estimé que le discours prononcé

Paris, Londres et la CEE

Une Europe sérieuse ou une Europe inexiste ?

DUBLIN (AFP) — Ce serait une grande déception si la Grande-Bretagne devait quitter la Communauté européenne, car la Grande-Bretagne fait partie de l'Europe, a déclaré M. Jacques Chirac au cours d'une conférence de presse tenue après les entretiens qu'il a eus hier avec le premier ministre irlandais, M. Liam Cosgrave.

"Mais, a ajouté le premier ministre français, je préfère une Europe sérieuse et bien construite sans la Grand-Grande-Bretagne à une Europe inexiste où la Grande-Bretagne serait présente."

Interrogé par un journaliste anglais "sur les sacrifices que la France serait

prête à consentir pour garder la Grande-Bretagne dans l'Europe", M. Chirac a déclaré que la France avait déjà consenti beaucoup de sacrifices au cours des négociations qui avaient abouti au traité d'adhésion, et qu'il ne voyait pas la possibilité d'en accorder d'autres.

M. Chirac a d'autre part déclaré qu'il avait fait au gouvernement irlandais une proposition de compromis sur la création du fonds d'aide régionale à laquelle l'Irlande tient beaucoup. Il a proposé de suggérer à la conférence au sommet de Paris que soit créé au bénéfice des seules Italie du sud et Irlande, les deux régions les moins favorisées d'Europe.

Lourd climat social en France

PARIS (AFP) — La situation sociale risque de se détériorer encore dans les prochains jours en France, plusieurs organisations syndicales ayant adhéré au mot d'ordre de grève nationale lancé par la CGT (communiste) et la CFDT (socialiste) pour la "journée nationale d'action interprofessionnelle" de mardi prochain. La dernière adhésion est celle de la fédération de l'éducation nationale, regroupant 550.000 adhérents et qui a appelé à la grève pour le 19 novembre.

Chez les postiers, malgré une légère reprise du travail en province, la situation reste grave. M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, a affirmé qu'il ne céderait, en aucun cas, dans ce conflit qui dure depuis quatre semaines. La CGT et la CFDT ont, de leur côté, dénoncé "la grave atteinte que le

gouvernement, son ministre de l'Intérieur Poniatowski et le patronat viennent de porter au droit de grève et aux libertés démocratiques en décidant de faire intervenir les forces de répression contre les postiers en grève".

Dans les chemins de fer, tous les cheminots doivent cesser le travail "dans la période du lundi 18 au matin au vendredi 22 au matin" à l'appel des syndicats CGT, CFDT et NFTC (confédération française des travailleurs chrétiens). Dans les banques, plusieurs syndicats ont annoncé une commission nationale paritaire de la banque pour le 5 décembre et demandent donc au personnel de ne pas s'associer à la grève du 19 novembre. Enfin, dans les charbonnages, la situation est redevenue normale.

Après cela, il serait permis de s'attendre qu'une administration minoritaire provisoire démocrate-chrétienne achemine le pays vers des élections législatives anticipées, sans doute au printemps prochain.

Avant M. Moro, Amintore Fanfani, secrétaire du parti, avait tenté de former une coalition des partis de centre-gauche: socialiste, social-démocrate, démocrate-chrétien et républicain.

Rabin avertit la Syrie mais Kissinger ne croit pas à l'imminence de la guerre

WASHINGTON (par l'AFP) — Le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, a cherché à calmer les spéculations sur l'imminence d'une nouvelle guerre entre Israël et ses voisins arabes.

"Nous ne sommes pas dans une situation de conflit imminent", a-t-il dit pendant une conférence de presse en réponse à des questions répétées sur de pretendus accroissements de l'aide militaire de l'Union soviétique à la Syrie et à l'Egypte.

"Nous n'avons aucune preuve que l'Union soviétique est en train d'encourager la reprise des hostilités", a-t-il ajouté. "Nous utilisons toute notre influence sur les parties et sur les autres pays pour qu'ils fassent preuve de modération et nous suivons la situation avec attention".

M. Kissinger a révélé toutefois qu'il avait confié le matin même avec le président Gerald Ford et le secrétaire à la Défense, James Schlesinger, sur les mesures d'urgence à prendre en cas d'une nouvelle crise.

M. Kissinger a dit qu'il était impensable que les dirigeants soviétiques se trompent au point de chercher à favoriser la reprise des hostilités au Moyen-Orient tant qu'il n'y aura pas d'intervention d'une autre puissance extérieure de la région.

Tout au long de sa conférence de presse, M. Kissinger a réaffirmé que, malgré le regain de tension entre Israël et ses voisins arabes, il ne croit pas que la reprise des hostilités soit imminente ou inévitable.

Au cas où la guerre reprendrait, a dit le secrétaire d'Etat, le seul objectif des Etats-Unis serait, comme en octobre 1973, d'y mettre fin le plus rapidement possible.

M. Kissinger a déploré que la Syrie ne se montre pas disposée à prolonger le mandat de la force des Nations unies qui surveille le cessez-le-feu dans le Golane.

"Cette prolongation est importante, a-t-il dit, parce que si le mandat n'est pas prolongé, cela mettra en doute la stabilité des accords conclus dans la région".

Interrogé à plusieurs reprises sur la position des Etats-Unis vis-à-vis de l'Organisation de libération de la Palestine en tant qu'interlocuteur dans les négociations de paix, le secrétaire d'Etat s'est contenté de dire, comme l'avait fait la veille le président Ford, que c'était à Israël de décider avec qui il négocierait.

Il a estimé que le discours prononcé

mercredi par M. Yasser Arafat aux Nations unies n'était pas "particulièrement modéré" dans la mesure où il préconisait la création d'un Etat palestinien devant remplacer l'Etat d'Israël.

M. Kissinger a enfin déclaré qu'il n'envisageait pas de retourner dans un proche avenir au Moyen-Orient pour reprendre sa mission de médiation entre Israël et les Etats arabes.

Il reste que M. Yitzhak Rabin, premier ministre israélien, a lancé hier une sévère mise en garde à la Syrie en déclarant que toute action unilatérale de la part du gouvernement de Damas "se heurterait à un Israël plus fort que jamais et prêt à la riposte".

M. Kissinger a déploré que la présence des dirigeants soviétiques se trompe au point de chercher à favoriser la reprise des hostilités au Moyen-Orient tant qu'il n'y aura pas d'intervention d'une autre puissance extérieure de la région.

M. Kissinger a dit qu'il était impensable que les dirigeants soviétiques se trompent au point de chercher à favoriser la reprise des hostilités au Moyen-Orient tant qu'il n'y aura pas d'intervention d'une autre puissance extérieure de la région.

Tout au long de sa conférence de presse, M. Kissinger a réaffirmé que, malgré le regain de tension entre Israël et ses voisins arabes, il ne croit pas que la reprise des hostilités soit imminente ou inévitable.

Au cas où la guerre reprendrait, a dit le secrétaire d'Etat, le seul objectif des Etats-Unis serait, comme en octobre 1973, d'y mettre fin le plus rapidement possible.

M. Kissinger a déploré que la Syrie ne se montre pas disposée à prolonger le mandat de la force des Nations unies qui surveille le cessez-le-feu dans le Golane.

"Cette prolongation est importante, a-t-il dit, parce que si le mandat n'est pas prolongé, cela mettra en doute la stabilité des accords conclus dans la région".

Interrogé à plusieurs reprises sur la position des Etats-Unis vis-à-vis de l'Organisation de libération de la Palestine en tant qu'interlocuteur dans les négociations de paix, le secrétaire d'Etat s'est contenté de dire, comme l'avait fait la veille le président Ford, que c'était à Israël de décider avec qui il négocierait.

Il a estimé que le discours prononcé

mercredi par M. Yasser Arafat aux Nations unies n'était pas "particulièrement modéré" dans la mesure où il préconisait la création d'un Etat palestinien devant remplacer l'Etat d'Israël.

M. Kissinger a enfin déclaré qu'il n'envisageait pas de retourner dans un proche avenir au Moyen-Orient pour reprendre sa mission de médiation entre Israël et les Etats arabes.

Il reste que M. Yitzhak Rabin, premier ministre israélien, a lancé hier une sévère mise en garde à la Syrie en déclarant que toute action unilatérale de la part du gouvernement de Damas "se heurterait à un Israël plus fort que jamais et prêt à la riposte".

M. Kissinger a déploré que la présence des dirigeants soviétiques se trompe au point de chercher à favoriser la reprise des hostilités au Moyen-Orient tant qu'il n'y aura pas d'intervention d'une autre puissance extérieure de la région.

Tout au long de sa conférence de presse, M. Kissinger a réaffirmé que, malgré le regain de tension entre Israël et ses voisins arabes, il ne croit pas que la reprise des hostilités soit imminente ou inévitable.

Au cas où la guerre reprendrait, a dit le secrétaire d'Etat, le seul objectif des Etats-Unis serait, comme en octobre 1973, d'y mettre fin le plus rapidement possible.

M. Kissinger a déploré que la Syrie ne se montre pas disposée à prolonger le mandat de la force des Nations unies qui surveille le cessez-le-feu dans le Golane.

"Cette prolongation est importante, a-t-il dit, parce que si le mandat n'est pas prolongé, cela mettra en doute la stabilité des accords conclus dans la région".

Interrogé à plusieurs reprises sur la position des Etats-Unis vis-à-vis de l'Organisation de libération de la Palestine en tant qu'interlocuteur dans les négociations de paix, le secrétaire d'Etat s'est contenté de dire, comme l'avait fait la veille le président Ford, que c'était à Israël de décider avec qui il négocierait.

Il a estimé que le discours prononcé

mercredi par M. Yasser Arafat aux Nations unies n'était pas "particulièrement modéré" dans la mesure où il préconisait la création d'un Etat palestinien devant remplacer l'Etat d'Israël.

M. Kissinger a enfin déclaré qu'il n'envisageait pas de retourner dans un proche avenir au Moyen-Orient pour reprendre sa mission de médiation entre Israël et les Etats arabes.

Il reste que M. Yitzhak Rabin, premier ministre israélien, a lancé hier une sévère mise en garde à la Syrie en déclarant que toute action unilatérale de la part du gouvernement de Damas "se heurterait à un Israël plus fort que jamais et prêt à la riposte".

M. Kissinger a déploré que la présence des dirigeants soviétiques se trompe au point de chercher à favoriser la reprise des hostilités au Moyen-Orient tant qu'il n'y aura pas d'intervention d'une autre puissance extérieure de la région.

Tout au long de sa conférence de presse, M. Kissinger a réaffirmé que, malgré le regain de tension entre Israël et ses voisins arabes, il ne croit pas que la reprise des hostilités soit imminente ou inévitable.

Au cas où la guerre reprendrait, a dit le secrétaire d'Etat, le seul objectif des Etats-Unis serait, comme en octobre 1973, d'y mettre fin le plus rapidement possible.

M. Kissinger a déploré que la Syrie ne se montre pas disposée à prolonger le mandat de la force des Nations unies qui surveille le cessez-le-feu dans le Golane.

"Cette prolongation est importante, a-t-il dit, parce que si le mandat n'est pas prolongé, cela mettra en doute la stabilité des accords conclus dans la région".

Interrogé à plusieurs reprises sur la position des Etats-Unis vis-à-vis de l'Organisation de libération de la Palestine en tant qu'interlocuteur dans les négociations de paix, le secrétaire d'Etat s'est contenté de dire, comme l'avait fait la veille le président Ford, que c'était à Israël de décider avec qui il négocierait.

Il a estimé que le discours prononcé

mercredi par M. Yasser Arafat aux Nations unies n'était pas "particulièrement modéré" dans la mesure où il préconisait la création d'un Etat palestinien devant remplacer l'Etat d'Israël.

M. Kissinger a enfin déclaré qu'il n'envisageait pas de retourner dans un proche avenir au Moyen-Orient pour reprendre sa mission de médiation entre Israël et les Etats arabes.

Il reste que M. Yitzhak Rabin, premier ministre israélien, a lancé hier une sévère mise en garde à la Syrie

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PERMIS N° 23509-S-1
WILSON TRUCKING (QUÉBEC) LTD.

REQUERANTE,

ANNEXE
LA REQUERANTE QUI DETIENT DEPUIS LE 20 NOVEMBRE 1973, UN PERMIS SPECIAL QUI SE LIT COMME SUIT:

a) TRANSPORT GENERAL — longue distance - rayon

a) Montréal et toutes les localités situées dans un rayon de 5 miles des limites de la cité.

b) TRANSPORT GENERAL — longue distance - rayon

b) De Montréal à toutes les localités situées dans un rayon de 30 miles des limites de la cité, et retour

c) TRANSPORT RESTRIET — longue distance - rayon

c) De Montréal à tous les points dans la Province de Québec, pour le transport de marchandise appartenant à un expéditeur par voyage.

d) TRANSPORT RESTRIET — longue distance - rayon - contrat - irrégulier

e) Pour le transport de sucre en vrac par camion citerne à Montréal et de Montréal à toutes les localités situées dans un rayon de 150 miles de la cité de Montréal (pas de charge retour) pour le commerce de sucre par l'entremise de St. Lawrence Sugar Refining Limited.

DRIVERS ADDITIONNELS AUX CLAUSES A) et B)

Le détenteur autorisé à transporter de la marchandise par ferrys dans les limites des rayons autorisés aux clauses A et B de ce permis.

La Commission n'autorise pas l'utilisation du droit additionnel suivant mentionné au permis de Totran Limites \$10194, à savoir:

Le détenteur est autorisé à louer de Métrocan Leasing Limited 3 remorques poussées pour 24 mois.

Lequel se termine le 15 novembre 1974 ou déclinaison finale, selon lequel événement arrivera le premier, demande l'extension de ce permis pour un moins un jour et (ou) jusqu'à décision finale à être renouvelé sur la base de l'application de l'additionnel d'autorisation à lui le 15 juillet 1974.

Montréal, le 14 novembre 1974
François A. PERRAULT, avocat
PROCUREUR DU REQUERANTAVIS DE REQUETE POUR
CHANGEMENT DE NOM

AVIS AVIS que monsieur Eugene Anthony Zinay, Exécuteur, résident et domicilié 383 Clarke Avenue, cité de Westmount, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer de nom de famille en celui de Eugene Anthony Zinay, l'edit, changement de nom de famille, et de faire connaître son épouse, née Teresa Claire Grindard, ainsi que ses enfants mineurs, Martha Ann et Louise, tous deux mésme lieux, à toutes fins que de droit.

Montreal, le 12 novembre 1974
Me André Gauthier, avocatCANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que DATSUN AT FAIRVIEW LIMITED, 345, Brunswick, Pointe-Claire, P.Q., s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à donner les services suivants: — 1. — Location à court terme des véhicules de promenade (automobiles et station-wagon) à ses clients qui ont des voitures en réparation ou qui attendent la livraison d'un véhicule neuf. — 2. — Location à court terme de véhicules de promenade et de livraison (camions) à ses clients qui ont des voitures en réparation ou qui attendent la livraison de véhicules neufs à 345, Brunswick Boulevard, Pointe-Claire, P.Q.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis ou 4 jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505, est, rue Sherbrooke, Suite 400, Montréal.

SIGNE: FERNANDIN ROY
PROCUREUR DE LA REQUERANTE& POULIN.
AVOCATS. — ATTORNEYS.DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GERARD TURCOT, Homme de maintenance,
1155, 44e Avenue,
Fabreville, Laval, Québec

NOMS DES PROPRIÉTAIRES CADASTRE SUBDIVISIONS

Kenneth Paradis 5 22
Alliance Norac Ltd 7 108
(avec bâti dessus érigée)J. Gilles Denis 7 389
(avec bâti dessus érigée)J. Gilles Denis 7 390
(avec bâti dessus érigée)J. Gilles Denis 7 391
(avec bâti dessus érigée)J. Gilles Denis 8 392
(avec bâti dessus érigée)J. Gilles Denis 8 1448
(avec bâti dessus érigée)J. Gilles Denis 8 1449
(avec bâti dessus érigée)J. Gilles Denis 8 1450
(avec bâti dessus érigée)J. Gilles Denis 8 1451
(avec bâti dessus érigée)J. Gilles Denis 8 1452
(avec bâti dessus érigée)

NOMS DES PROPRIÉTAIRES CADASTRE SUBDIVISIONS

J. Gilles Denis 8 1543
(avec bâti dessus érigée)J. Gilles Denis 5 99
(avec bâti dessus érigée)Jean-Claude Couture 20 724
(avec bâti dessus érigée)Jean-Claude Couture 20 725
(avec bâti dessus érigée)Dino Messina 23 238
(avec bâti dessus érigée)Roger Mercier 29 1612
(avec bâti dessus érigée)Lionel Gareau 38 818
(avec bâti dessus érigée)Financement F.T. Inc. 38 867-1,867-2
(avec bâti dessus érigée)Pietro Fratta 86 245, 246
(avec bâti dessus érigée)Ignat Sokyrko 97 337-2, 338-4
(avec bâti dessus érigée)Inconnu 115 48-1-2, 53-2
(avec bâti dessus érigée)

NOMS DES PROPRIÉTAIRES CADASTRE SUBDIVISIONS

Marcel Chaput 5 77P, 18
5-77P: — Une partie du lot soixante-dix-sept (77P) subdivision du lot original cinq (5) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le sud-ouest par la partie lot 5-15 (rue Allard), vers le nord-ouest par le lot 5-18, vers le nord-est par la partie du lot 4-26-2 et vers le sud-est par une partie dudit lot 5-77. Mesurant vingt-cinq (25') pieds de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix (90') pieds et contenant une superficie de deux mille deux cent cinquante pieds carrés, mesure anglaise.

(2250 p.c.m.a.)

NOMS DES PROPRIÉTAIRES CADASTRE SUBDIVISIONS

Jean Simoneau 20 420P
20-420P: — Une partie du lot quatre cent vingt (420P) subdivision du lot original vingt (20) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le nord-est par le lot 20-85 (avenue Jules-Auclair); vers le sud-est par le lot 20-87 (rue des Mugets); vers le sud-ouest par partie dudit lot 20-420 et vers le nord-ouest par la partie du lot 20-435. Mesurant vingt pieds (20') de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90') et contenant une superficie de mille huit cents pieds carrés, mesure anglaise.

(1800 p.c.m.a.)

NOMS DES PROPRIÉTAIRES CADASTRE SUBDIVISIONS

Jean Simoneau 20 435P
20-435P: — Une partie du lot quatre cent trente-cinq (435P) subdivision du lot original vingt (20) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le nord-est par le lot 20-85 (avenue Jules-Auclair); vers le sud-est par la partie du lot 20-420; vers le sud-ouest par partie dudit lot 20-435 et vers le nord-ouest par la partie du lot 21-88 (avenue Jules-Auclair). Mesurant vingt pieds (20') de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90') et contenant une superficie de mille huit cents pieds carrés, mesure anglaise.

(1800 p.c.m.a.)

NOMS DES PROPRIÉTAIRES CADASTRE SUBDIVISIONS

Maurice Pardovani 95 P
Inconnu

95P: — Une partie du lot originaire quatre-vingt-quinze (95P) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le sud-est par partie dudit lot 95 (boulevard Gouin); vers le sud-ouest par partie du lot 95-1; vers le nord-est et le nord-est par partie dudit lot 95. Mesurant dix pieds (10') de largeur par une profondeur de cinq pieds et soixante-cinq centimètres de pied (100,75') et contenant une superficie de mille sept pieds et cinq dixièmes, mesure anglaise.

(1007,5 p.c.m.a.)

Les immeubles susdits sont tous du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet et situés dans la Cité de Montréal-Nord. Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Donné en la Cité de Montréal-Nord, ce onzième (11e) jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-quatorze (1974).

LE GREFFIER
ALINE OUIMETAVIS DE REQUETE POUR
CHANGEMENT DE NOM

AVIS PRENEZ AVIS que la compagnie CHARPEX INC. demandera au Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, d'abandonner sa charte.

Montréal, le 12 novembre 1974
Me André Gauthier, avocatCANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE

NO: 05-105594-748

DAVID P. TARSKY, économiste, demeurant et domicilié au 325 Lowell St., Vandergift, Penn, U.S.A., demandeur

—VS—
PHILIP BUSCH, d'adresse inconnue,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur est par la présente requis de comparaître dans un délai de trois mois suivant la dernière publication. Une copie du brevet d'assignation a été laissée à son intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal et maintenir de la compagnie à court terme des véhicules de promenade (automobiles et station-wagon) à ses clients qui ont des voitures en réparation ou qui attendent la livraison d'un véhicule neuf. — II. — Location à court terme de véhicules de promenade et de livraison (camions) à ses clients qui ont des voitures en réparation ou qui attendent la livraison de véhicules neufs à 345, Brunswick Boulevard, Pointe-Claire, P.Q.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis ou 4 jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505, est, rue Sherbrooke, Suite 400, Montréal.

Me W. Lefebvre,
P.A. C.S.M.Lettre Marcotte Birn et Sutto,
615 ouest, Dorchester,
suite 1010,
Montréal H3B 1P9. P.Q.

NOM: 500-12-046926-741

MAGGIE BUCHANAN,

Requérante

—VS—
IVAN COLEY,

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime Ivan Coley est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure de Montréal et maintenir de la compagnie à court terme de véhicules de promenade et de livraison (camions) à ses clients qui ont des voitures en réparation ou qui attendent la livraison de véhicules neufs à 345, Brunswick Boulevard, Pointe-Claire, P.Q.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis ou 4 jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505, est, rue Sherbrooke, Suite 400, Montréal.

MONTRÉAL, le 12 novembre 1974

WILFRID LEBEDEV
REGISTRARIE ADJOINTMe Martin Boyer,
proc. de la Requérante,
800 est, boul. de Maisonneuve,
suite 809
Montréal H2L 4M7
Tél. 842-2233 poste 237

NOM: 500-12-046969-741

ZYGMUNT STANISZEWSKI, résident et domicilié en la ville de Montréal.

NOM: 500-12-046969-741

DAME WANDA STANISZEWSKI (née Sobol), présentement de lieu inconnu (Pologne)

NOM: 500-12-046969-741

MAGGIE BUCHANAN,

Requérante

—VS—
IVAN COLEY,

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime Ivan Coley est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure de Montréal et maintenir de la compagnie à court terme de véhicules de promenade et de livraison (camions) à ses clients qui ont des voitures en réparation ou qui attendent la livraison de véhicules neufs à 345, Brunswick Boulevard, Pointe-Claire, P.Q.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis ou 4 jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505, est, rue Sherbrooke, Suite 400, Montréal.

MONTRÉAL, le 12 novembre 1974

WILFRID LEBEDEV
REGISTRARIE ADJOINTMe T. Konrat
Suite 600
60 St-Jacques O.
Montréal, Québec

Procureur du Requérant

NOM: 500-12-046975-742

LA VILLE DE SAINT-HUBERT

Expropriante

NOM: 500-02-000315-742

GRAMMATIKOS IOANNIS

Propriétaire

—VS—
RODOLPHE LECUYER, autrefois domicilié et résidant dans les Cité et District de Montréal et aujourd'hui d'adresse inconnue.

NOM: 500-02-000315-742

LA COMMISSION SUPERIEURE (Division des Divorces)

NOM: 500-02-000315-742

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NOM: 500-02-000315-742

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NOM: 500-0

Impressions états-unien 3

Enfer dans les ghettos et psychose dans les grandes villes

par GÉRALD LeBLANC

Les Américains n'ont pas seulement honte des ghettos noirs où croupissent les parias de cette société d'abondance. Ils n'osent plus s'aventurer dans ces enfers et une psychose de peur s'installe dans les grandes villes des USA.

En arrivant à Washington, on nous remet une petite brochure sur les choses à voir dans la capitale américaine. Une mise en garde peu rassurante, encadrée dans la première page: "Attention: A Washington, comme dans toute grande ville, certains quartiers sont dangereux, particulièrement après la tombée de la nuit. Nous supplions les visiteurs de ne jamais se promener, surtout pas seul, le soir, dans les parcs, les rues secondaires et les ruelles. En règle générale, il est toujours préférable de visiter en groupe".

A l'aéroport d'Atlanta, deuxième plus important du pays, le chauffeur de taxi, qui doit nous conduire à l'hôtel, porte le revolver bien en évidence à la ceinture. Environ 75% de ses collègues en font autant, selon son témoignage, et il ne s'agit pas de la préparation d'un nouveau

western-vérité. A cause des dangers inhérents à leur fonction, la loi de l'Etat de Géorgie permet en effet, aux chauffeurs de taxi d'exhiber leur capacité de se défendre.

Une lettre de nos hôtes, le département d'Etat, nous attend au Belmont Plaza Hotel à New York. On nous demande de suivre à la lettre la consigne de l'hôtel. Un petit carton, placé bien en évidence sur les oreilleurs, nous livre en effet un autre petit message, écrit en rouge pompeux sonnant le danger: "Prudence. Pour votre propre protection, veuillez utiliser tous les dispositifs disponibles (de fait, il y a trois verrous) pour fermer la porte avant de vous coucher. Offrez-vous à votre collaboration, s'il-vous-plaît." La direction.

Notre collègue féminine a droit à un traitement de faveur. Dans le secteur des affaires, à l'intérieur d'un building ressemblant à la Place Bonaventure, elle revient peu rassurée après avoir lu le message suivant, sur la porte de la toilette: "Fermez bien votre porte. Le viol que

vous prévenez pourrait être le vôtre".

● A Central Park, cet immense jardin entourant une ville dépourvue de verdure, les rares promeneurs sont accompagnés du plus fidèle ami de l'homme, durant les heures de clarté. En soirée, les gens bien ne s'aventurent pas dans cette zone interdite.

Volontairement alarmiste, cette énumération traduit cependant un climat réel dépassant l'entendement canadien ou européen. Les Américains ont peur des ghettos noirs et leur psychose est contagieuse.

La société américaine est plus violente qu'on ne le croyait. L'assassinat des frères Kennedy, de Martin Luther King et de sa mère, l'attentat contre George Wallace, l'ont bien démontré", nous répond M. Benjamin C. Bradlee, éditeur du Washington Post, à qui nous confions notre surprise devant ce phénomène de peur généralisée.

Le rideau placé devant l'immense peinture guerrière, ornant autrefois l'entrée du Département d'Etat, n'a sans doute pas suffi à transformer l'humeur de l'ami américain.

Ce sont cependant les américains eux-mêmes, les blancs d'abord mais également les noirs entrés dans la classe moyenne, qui font maintenant les frais de la violence. La psychose de peur semble en effet le prix à payer pour l'enfer des ghettos noirs, qui se sont encore détériorés depuis les émeutes des années 60.

Après nous avoir avoué, avec franchise et tristesse, qu'il avait peur lui aussi de se promener seul, le soir, dans Haarlem, M. Julian Bond, jeune sénateur noir à la législature de Géorgie, rappelle que le sort du "sous-prolétariat" ("underclass") ne s'est aucunement amélioré depuis 10 ans. S'il veut être élu, tout politicien, y compris le noir, doit promettre qu'il se montrera intraitable dans sa campagne pour enrayer le crime sous toutes ses formes dans les villes américaines.

Qu'importe vivant à Washington nous explique cependant que ce qu'il s'agit d'une espèce bien particulière de crime. Repoussées dans la jungle, les parias des ghettos "chassent", selon lui, pour leur subsistance. Peu importe la couleur ou

les couleurs de la victime, pourvu qu'elle constitue une proie valable.

Seul un programme gouvernemental d'aide massif peut, selon Julian Bond, briser les chaînes de ces zones infernales. D'autres parlent d'un second plan Marshall, comme celui mis de l'avant pour raminer les villes européennes ravagées par la guerre.

Un autre héritier de Martin Luther King, M. John Lewis, directeur du "Voter education project", nous explique que les hostilités se sont déplacées vers le nord. Le mouvement des droits civils commence à porter des fruits dans les Etats du Sud, parce qu'il était organisé et parce qu'il a fourni des leaders pour récolter les effets des nouvelles lois assurant l'égalité à la minorité noire.

Dans les ghettos des villes du nord (New York, Detroit, Boston, Philadelphia, Buffalo, etc...), les émeutes des années 60 représentaient selon lui, un cri anarchique de désespoir. C'est pourquoi elles sont restées sans lendemain.

"Après la mort des Kennedy et des

King, suivie de l'élection de Nixon, ajoute-t-il, les gens ont peur d'espérer de nouveau. La génération conçue dans ce climat de frustration, d'humiliation et de haine, pourraient exploser à nouveau."

Un des éditeurs du Black Enterprise Magazine, M. Robert J. Imbriano, ajoute que plusieurs jeunes noirs des ghettos ne prennent même plus la peine de chercher du travail. Ils ont adopté le métier de chasseur et ravagent les ghettos. Fait plutôt étonnant dans le pays le plus riche du monde, le gouvernement ne connaît même pas l'existence de milliers de ces parias, qui ne sont enregistrés nulle part, selon M. Imbriano.

La maladie de la fauille ("sickle cell") vient s'ajouter à la drogue pour minier cette couche de la population noire. Environ le quart de la population noire, particulièrement celle des ghettos, est atteinte de cette maladie qui ne touche pas les blancs. Elle se manifeste par le caractère de certaines cellules, en forme de fauille au lieu d'être circulaire, et réduit à environ 25 ans la longévité de ses victimes.

Le congrès du Conseil québécois pour l'enfance exceptionnelle

Vers une adaptation à l'inadaptation ?

par Lise Bissonnette

Selon les catégories propres à la société québécoise, et selon les lunettes roses ou noires qu'on utilise en les définissant, de trois à cinq pour cent des enfants de zéro à 17 ans sont, à quelque titre, des "exceptionnels", ce terme très générique et peut-être pudique qui coiffe à la fois la déficience et l'inadaptation.

En chiffres plus crus, cela signifie que sur quelque 2,200,000 enfants de ce groupe d'âge, on compte actuellement de 65,000 à 100,000 exceptionnels de toutes sortes, reconnus comme tels.

Les statistiques scolaires, qui décrivent la population de cinq à 17 ans, le confirment. En 1971-72 par exemple, le ministère de l'Education dénombrait, pour le secteur public et privé, 60,797 inadaptés sur 1,634,657 élèves, soit un taux de 3,71 pour cent, qui ne tient pas compte des séances d'institutions et de services relevant du ministère des Affaires sociales.

Et ce réseau a de nombreuses ramifications pour servir l'enfance et l'adolescence inadaptée: centres d'accueil, agences de service social, centres de psychiatrie infantile (externes et internes), et autres. En 1971, on estimait que la population ainsi desservie, avec celle des classes spéciales des commissions scolaires, atteignait 4,21 pour cent du groupe d'âge de zéro à 17 ans. Et les spécialistes croient que leurs exercices de dépistage ne réussissent pas à rejoindre tous les intéressés. On frôle donc le pessimisme cinq pour cent.

Ce qui laisse perplexe, c'est l'étonnant bond qu'a fait à cet égard le Québec, au cours de la décennie précédente. La même statistique globale donnait en effet 1,39 pour cent d'inadaptés en 1961.

Le nombre a triplé jusqu'en 1971 et les coûts ont suivi, à un rythme moindre bien que très difficile à évaluer correctement, à cause de la dispersion des services. Les comptes publics, par exemple, indiquent un passage du simple au double ou presque (76 à 144,5 millions) pour les seuls services à l'enfance inadaptée qui relèvent du ministère des Affaires sociales, entre 1968 et 1973.

On peut attribuer cette croissance assez spectaculaire à un rattrapage normal dans la mise en place de ces services, parallèlement à la réforme scolaire générale. Mais il faut en même temps y reconnaître un phénomène inquiétant, qui ne semble guère près de toucher à sa fin, celui de la multiplication des "mésadaptés

socio-affectifs", qui abondent dans les écoles et font naître avec eux une série de classes spéciales. On les retrouve surtout en milieu urbain.

Le taux de déficience mentale réelle (profonde moyenne ou légère) est en effet constant. Il se situe à 1,39 pour cent de la population de zéro à 17 ans. Il en va de même pour les handicapés physiques (2,5 pour cent). Une bonne partie de ces enfants sont placés en institutions, qui souffrent d'un manque chronique de places.

Les mésadaptés socio-affectifs sont plutôt servis par le système scolaire, mais c'est le placement en foyer nourricier qui atteste de leur foudroyante croissance, puisqu'il est souvent le résultat de la dislocation de la famille initiale. Ces placements ont presque quadruplé entre 1960 et 1971 (de 7,026 à 26,774) alors que le placement en institutions restait relativement stable (de 11,854 à 12,978).

D'autre part, on constate que les orthopédagogues et autres spécialistes appartenant aux diagnostics l'inadaptation à tout prix, à force de vouloir se trouver une clientèle. Mais s'il est clair que certaines mésadaptations légères font l'objet de soins plus minutieux, en lieu et place de la férue d'autrefois, on ne peut guère exclure aussi légèrement l'existence d'une inadaptation "sociale" en progrès marqué.

Faut-il dès lors accroître les services en continuant sur la même lancée, ou déclarer la société elle-même créatrice d'inadaptation et susceptible de thérapie collective radicale? On peut s'attendre à ce que la question surgisse à chaque détour des assises-monstres que tient à Québec jusqu'à dimanche, avec environ 4,000 participants, le Conseil québécois pour l'enfance exceptionnelle (CQE).

Mais ce n'est pas à un affrontement de thèses que vise cette année le vingtième congrès, ainsi que l'expliquait au DEVOIR M. Pierre Gauthier, président du comité scientifique qui l'a préparé.

On peut attribuer cette croissance assez spectaculaire à un rattrapage normal dans la mise en place de ces services, parallèlement à la réforme scolaire générale. Mais il faut en même temps y reconnaître un phénomène inquiétant, qui ne semble guère près de toucher à sa fin, celui de la multiplication des "mésadaptés

socio-affectifs", qui abondent dans les écoles et font naître avec eux une série de classes spéciales. On les retrouve surtout en milieu urbain.

Le taux de déficience mentale réelle (profonde moyenne ou légère) est en effet constant. Il se situe à 1,39 pour cent de la population de zéro à 17 ans. Il en va de même pour les handicapés physiques (2,5 pour cent). Une bonne partie de ces enfants sont placés en institutions, qui souffrent d'un manque chronique de places.

Les mésadaptés socio-affectifs sont plutôt servis par le système scolaire, mais c'est le placement en foyer nourricier qui atteste de leur foudroyante croissance, puisqu'il est souvent le résultat de la dislocation de la famille initiale. Ces placements ont presque quadruplé entre 1960 et 1971 (de 7,026 à 26,774) alors que le placement en institutions restait relativement stable (de 11,854 à 12,978).

D'autre part, on constate que les orthopédagogues et autres spécialistes appartenant aux diagnostics l'inadaptation à tout prix, à force de vouloir se trouver une clientèle. Mais s'il est clair que certaines mésadaptations légères font l'objet de soins plus minutieux, en lieu et place de la férue d'autrefois, on ne peut guère exclure aussi légèrement l'existence d'une inadaptation "sociale" en progrès marqué.

Faut-il dès lors accroître les services en continuant sur la même lancée, ou déclarer la société elle-même créatrice d'inadaptation et susceptible de thérapie collective radicale? On peut s'attendre à ce que la question surgisse à chaque détour des assises-monstres que tient à Québec jusqu'à dimanche, avec environ 4,000 participants, le Conseil québécois pour l'enfance exceptionnelle (CQE).

Mais ce n'est pas à un affrontement de thèses que vise cette année le vingtième congrès, ainsi que l'expliquait au DEVOIR M. Pierre Gauthier, président du comité scientifique qui l'a préparé.

On peut attribuer cette croissance assez spectaculaire à un rattrapage normal dans la mise en place de ces services, parallèlement à la réforme scolaire générale. Mais il faut en même temps y reconnaître un phénomène inquiétant, qui ne semble guère près de toucher à sa fin, celui de la multiplication des "mésadaptés

socio-affectifs", qui abondent dans les écoles et font naître avec eux une série de classes spéciales. On les retrouve surtout en milieu urbain.

Le taux de déficience mentale réelle (profonde moyenne ou légère) est en effet constant. Il se situe à 1,39 pour cent de la population de zéro à 17 ans. Il en va de même pour les handicapés physiques (2,5 pour cent). Une bonne partie de ces enfants sont placés en institutions, qui souffrent d'un manque chronique de places.

Les mésadaptés socio-affectifs sont plutôt servis par le système scolaire, mais c'est le placement en foyer nourricier qui atteste de leur foudroyante croissance, puisqu'il est souvent le résultat de la dislocation de la famille initiale. Ces placements ont presque quadruplé entre 1960 et 1971 (de 7,026 à 26,774) alors que le placement en institutions restait relativement stable (de 11,854 à 12,978).

D'autre part, on constate que les orthopédagogues et autres spécialistes appartenant aux diagnostics l'inadaptation à tout prix, à force de vouloir se trouver une clientèle. Mais s'il est clair que certaines mésadaptations légères font l'objet de soins plus minutieux, en lieu et place de la férue d'autrefois, on ne peut guère exclure aussi légèrement l'existence d'une inadaptation "sociale" en progrès marqué.

Faut-il dès lors accroître les services en continuant sur la même lancée, ou déclarer la société elle-même créatrice d'inadaptation et susceptible de thérapie collective radicale? On peut s'attendre à ce que la question surgisse à chaque détour des assises-monstres que tient à Québec jusqu'à dimanche, avec environ 4,000 participants, le Conseil québécois pour l'enfance exceptionnelle (CQE).

Mais ce n'est pas à un affrontement de thèses que vise cette année le vingtième congrès, ainsi que l'expliquait au DEVOIR M. Pierre Gauthier, président du comité scientifique qui l'a préparé.

On peut attribuer cette croissance assez spectaculaire à un rattrapage normal dans la mise en place de ces services, parallèlement à la réforme scolaire générale. Mais il faut en même temps y reconnaître un phénomène inquiétant, qui ne semble guère près de toucher à sa fin, celui de la multiplication des "mésadaptés

socio-affectifs", qui abondent dans les écoles et font naître avec eux une série de classes spéciales. On les retrouve surtout en milieu urbain.

Le taux de déficience mentale réelle (profonde moyenne ou légère) est en effet constant. Il se situe à 1,39 pour cent de la population de zéro à 17 ans. Il en va de même pour les handicapés physiques (2,5 pour cent). Une bonne partie de ces enfants sont placés en institutions, qui souffrent d'un manque chronique de places.

Les mésadaptés socio-affectifs sont plutôt servis par le système scolaire, mais c'est le placement en foyer nourricier qui atteste de leur foudroyante croissance, puisqu'il est souvent le résultat de la dislocation de la famille initiale. Ces placements ont presque quadruplé entre 1960 et 1971 (de 7,026 à 26,774) alors que le placement en institutions restait relativement stable (de 11,854 à 12,978).

D'autre part, on constate que les orthopédagogues et autres spécialistes appartenant aux diagnostics l'inadaptation à tout prix, à force de vouloir se trouver une clientèle. Mais s'il est clair que certaines mésadaptations légères font l'objet de soins plus minutieux, en lieu et place de la férue d'autrefois, on ne peut guère exclure aussi légèrement l'existence d'une inadaptation "sociale" en progrès marqué.

Faut-il dès lors accroître les services en continuant sur la même lancée, ou déclarer la société elle-même créatrice d'inadaptation et susceptible de thérapie collective radicale? On peut s'attendre à ce que la question surgisse à chaque détour des assises-monstres que tient à Québec jusqu'à dimanche, avec environ 4,000 participants, le Conseil québécois pour l'enfance exceptionnelle (CQE).

Mais ce n'est pas à un affrontement de thèses que vise cette année le vingtième congrès, ainsi que l'expliquait au DEVOIR M. Pierre Gauthier, président du comité scientifique qui l'a préparé.

On peut attribuer cette croissance assez spectaculaire à un rattrapage normal dans la mise en place de ces services, parallèlement à la réforme scolaire générale. Mais il faut en même temps y reconnaître un phénomène inquiétant, qui ne semble guère près de toucher à sa fin, celui de la multiplication des "mésadaptés

socio-affectifs", qui abondent dans les écoles et font naître avec eux une série de classes spéciales. On les retrouve surtout en milieu urbain.

Le taux de déficience mentale réelle (profonde moyenne ou légère) est en effet constant. Il se situe à 1,39 pour cent de la population de zéro à 17 ans. Il en va de même pour les handicapés physiques (2,5 pour cent). Une bonne partie de ces enfants sont placés en institutions, qui souffrent d'un manque chronique de places.

Les mésadaptés socio-affectifs sont plutôt servis par le système scolaire, mais c'est le placement en foyer nourricier qui atteste de leur foudroyante croissance, puisqu'il est souvent le résultat de la dislocation de la famille initiale. Ces placements ont presque quadruplé entre 1960 et 1971 (de 7,026 à 26,774) alors que le placement en institutions restait relativement stable (de 11,854 à 12,978).

D'autre part, on constate que les orthopédagogues et autres spécialistes appartenant aux diagnostics l'inadaptation à tout prix, à force de vouloir se trouver une clientèle. Mais s'il est clair que certaines mésadaptations légères font l'objet de soins plus minutieux, en lieu et place de la férue d'autrefois, on ne peut guère exclure aussi légèrement l'existence d'une inadaptation "sociale" en progrès marqué.

Faut-il dès lors accroître les services en continuant sur la même lancée, ou déclarer la société elle-même créatrice d'inadaptation et susceptible de thérapie collective radicale? On peut s'attendre à ce que la question surgisse à chaque détour des assises-monstres que tient à Québec jusqu'à dimanche, avec environ 4,000 participants, le Conseil québécois pour l'enfance exceptionnelle (CQE).

Mais ce n'est pas à un affrontement de thèses que vise cette année le vingtième congrès, ainsi que l'expliquait au DEVOIR M. Pierre Gauthier, président du comité scientifique qui l'a préparé.

On peut attribuer cette croissance assez spectaculaire à un rattrapage normal dans la mise en place de ces services, parallèlement à la réforme scolaire générale. Mais il faut en même temps y reconnaître un phénomène inquiétant,

en bref**Unicef**

Les cartes de Noël et les calendriers de l'Unicef seront vendus demain sur la place publique, en plein cœur de Montréal. Cette vente débutera à 10h sur les terrains du Christ Church Cathedral, rue Sainte-Catherine, entre les rues Union et University. Pour ceux qui n'aiment pas faire leurs achats en plein air frigorifique, les cartes de l'UNICEF seront aussi en vente au 1398 ouest rue Sherbrooke, à l'angle de la rue Bishop.

Bal juif

Le bal annuel de l'Alliance israélite universelle se tiendra ce soir à l'hôtel Bonaventure à partir de 17h. Les bénéfices de cette soirée seront versés aux écoles et institutions ouvertes aux enfants défavorisés, juifs et non-juifs. Le président international de l'Alliance est le professeur René Cassin, prix Nobel de la paix et délégué officiel de la France au Comité international des droits de l'homme aux Nations unies.

Bénévoles

Le Service bénévole de Montréal Inc. est toujours à la recherche de personnes pouvant disposer de quelques heures par jour, par semaine ou par mois pour effectuer des tâches et des travaux divers au bénéfice des défavorisés. Par exemple, le Service a à l'heure actuelle besoin d'un volontaire pour conduire un Verdunois, les jeudis soirs, à un centre de réhabilitation, puis le ramener à la maison. On peut offrir ses services en appelant au 844-4442.

Timbre de Noël

Ce sera Noël bientôt, et la campagne du Timbre de Noël. Cette année, le message que le Timbre de Noël communique aux Québécois se lit ainsi: "Soyez à l'affut de la qualité de l'air que vous respirez, c'est la base de la santé respiratoire". De nos jours, la mortalité par les maladies respiratoires chroniques obstructives; asthme, bronchite chronique et emphysème pluromaire double à tous les cinq ans. C'est cette forme d'inflation que le Timbre de Noël combat en finançant la continuité de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche sur les maladies respiratoires.

Expropriation

"L'expropriation, loi simplifiée". C'est le titre d'une brochure qui vient de publier un comité de futurs expropriés, suite à une initiative de Multi-Média Rive nord. Ce comité souhaite que les connaissances acquises sur la ligne de feu au sujet de l'expropriation pourront servir à d'autres personnes touchées par ce même problème au Québec. On peut se procurer la brochure en écrivant à Multi-Média Rive-nord, casier postal 364, Saint-Jérôme.

Faune pour tous

La série "Faune de l'arrière-pays", publiée par le Service canadien de la faune, vient de s'enrichir de huit nouveaux titres, dont Le lièvre d'Amérique, Les lagopèdes, Le bison d'Amérique, etc. Ces titres s'ajoutent aux 36 brochures publiées jusqu'à maintenant, et qu'on peut se procurer gratuitement en écrivant au Service canadien de la faune, a/s de Colette Duhamel, Ministère de l'Environnement, Place Vincent Massey, Hull.

Pour les aveugles

L'Institut national canadien pour les aveugles dispose maintenant à ses bureaux du 1181 de la rue Guy d'un nouveau système de télévision en circuit fermé qui permet de reproduire sur écran de télévision tout texte ou document imprimer. Cet appareil permet d'éliminer la fatigue résultant de la lecture, la distorsion optique, le champ de vision restreint, le manque de contraste et d'éclat qui, souvent, importunent les personnes ayant une vision réduite. Toute personne intéressée à se prévaloir de ce nouveau service est priée de communiquer au 931-7221, au poste 58.

Exposition florale

La 35e exposition florale d'automne du Jardin botanique ayant pour thème "Les Antilles françaises" est présentement ouverte au public tous les jours, de 9 heures à 18 heures, jusqu'au 30 novembre. Cette exposition a été réalisée par le Service des sports et loisirs et le Service des parcs de Montréal.

Il y a longtemps que vous avez eu un tête-à-tête avec votre corps?



En forme... la seule vraie façon de vivre

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES**844-3361**

• Chaque publication coûte \$ 1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midy pour le lendemain

ACHATS

ACHETERAIS encyclopédie de la musique "Grove's Encyclopedia of Music". Tél.: 935-4138 après 6 p.m. 18-11-74

ACHETERAIS anciens meubles toutes sortes, table à manger, chambre, salon, porcelaine, bijoux, petit piano. Tél.: 374-1224. 23-11-74

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobilier de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITÉS Style Canadien et Européen achat et vente JEAN CARIS CANADA LTDÉ St-Jacques de Montréal (Route 25, vers Joliette) Tél.: (514) 839-6292 18-11-74

LIT DOUBLE en cuivre, propre, \$450. Vendue privée. Tél.: 671-1777 25-11-74

TABLE de salle à manger "Les Artsans du Meuble Québécois", 8 pieds de long, 4 pieds de large. \$850. Tél.: 653-4169 18-11-74

EBÉNISTERIE DES CHENES ENRG. décapsage et finition, spécialisé en rénovation d'antiquité. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. 22-11-74

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morier, jour: 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

AUTOS A VENDRE

BMW 30 C S, 1973, acheteur sérieux. Appeler Angus, 632-5242, laisser nom et numéro. 20-11-74

VOLKSWAGEN 1973, 13 mois d'usure, appellez, 695-2869 ou 695-5822. 19-11-74

OLDSMOBILE Delta, 1970, excellente condition, vitres électriques. Tél.: 721-3307 ou 259-1992. 19-11-74

VOLKSWAGEN Camper, 1972, 20'000 milles, excellent état, tout ouvrant, tout équipé \$4,000. Tél.: 524-3260, soir et samedi 18-11-74

APPARTEMENTS A LOUER

APPARTEMENT 3 1/2 pièces, complètement meublé, tout fourni à sous-louer dans Côte-des-Neiges. Tél.: 342-1988 21-11-74

VILLE MONT-ROYAL: 4 1/2 pièces, 2 salles de bains, piscine, garage, non meublé, taxes payées. Disponible immédiatement. Tél.: 735-5048 18-11-74

ILE DES SOEURS: Studio à sous-louer, du 1er décembre au 1er juillet. 14 ème étage, vue sur le fleuve, piscine intérieure, sauna. Loyer: \$161. Tél.: 769-8080 ou 845-0603. 18-11-74

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

HORS-BORD, métal, 14 pieds, moteur 40 forces, remorque 1200 lbs. Appeler Angus, 632-5242, laisser nom et numéro. 20-11-74

BICYCLETTE

VELO A VENDRE: excellent état. "A-tala", 10 vitesses, très bon prix. Cauze: besoin d'argent. Philippe Durand 937-9945. 18-11-74

CHALETS A LOUER

MAGNIFIQUES CHALETS SUISSES avec foyer, 4 milles de St-Sauveur. Idéal pour ski de fond. Tél.: 659-5590 18-11-74

VAL-MORIN: chalet bien équipé, 5 chambres à coucher, location saisonnière, 15 novembre-15 mai: \$1,800. Électricité et chauffage non inclus. Tél.: 5 à 7 p.m. 276-3122 18-11-74

CHALET SUISSE, 2 milles du Mont Orford, 3 chambres, meublé, dinette, salon. \$1,500 — saison. Tél.: 844-3361. 18-11-74

ST-SAUVEUR: 43 Pagé, chalet neuf, 3 chambres, 1 1/2 salle de bain, foyer, meublé et décoré, tapis mur à mur. Viseuses fins de semaine. Location: saison seulement. Tél.: 661-2359. 18-11-74

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, 5 1/2 flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: jusqu'au 21 décembre et après 18 janvier. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5363. 2-12-74

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, 5 1/2 flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines libres: jusqu'au 21 décembre et après 18 janvier. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5363. 2-12-74

LAC L'ACHIGAN: luxueux chalet, 5200 ft, saison, skis Mont Tyrol. Aussi 4 unités, \$475. saison, 20-430 avenue. A vendre ou à louer. Tél.: 384-2811 ou 684-8499. 18-11-74

ST-FAUSTIN: chalet hiver-été, garage, foyer, façade pierre, tapis partout, 100'x230', skis Mont-Blanc. Comptant: \$3,000. ou location: \$1,800. saison. Tel.: 384-2811 ou 684-8499. 18-11-74

CHALETS A VENDRE

STE-AGATHE SUD: Idéalement situé sur Lac à la Truite, magnifique plage privée. Eté. \$18,000. Tél.: jour: 670-9400, soir: 679-9971. 18-11-74

VAL-DAVID: 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyer pierre naturelle, complètement meublé, proximité centre de ski, aqueduc municipal, construit en 1973. Vue panoramique. Tél.: Val-David, 1-819-322-2213 ou Montréal 691-6125 18-11-74

COURS PRIVÉS

PROFESSSEUR expérimenté donne à domicile cours d'anglais, conversation fort accentuée. Tél.: 733-2484. 20-11-74

COUTURE

POUR ROBES, manteaux, tailleur, alerettes, retouches, appellez, 272-0565 18-11-74

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT. Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 18-11-74

ENTREPRENEURS

PLANCHERS: prix raisonnable. Vieux planchers remis à neuf, sablage-finition, plastique. Tél.: 321-1069 25-11-74

ÉDUCATION

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTDÉ. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressement planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-sol. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137. 669-2547. J.N.O.

FOYER DALSE

offre une poste permanent pour: Jeune femme bilingue

21 à 30 ans, pour travail de groupe dans un atelier protégé et administratif. Niveau DEC minimum. Automobile un avantage. Appellez: Brian Hill ou Dan Robinson 739-0748 18-11-74

GÉNÉRATION FARMER

Centre de réadaptation pour les ex-patients psychiatriques adultes.

JOSEPH GOWLING SCHOOL FRANÇAIS ORAL (7e et 8e année)

QUEEN ELIZABETH SCHOOL FRANÇAIS ORAL (7e et 8e année)

PINECREST SCHOOL FRANÇAIS ORAL (7e et 8e année)

MANOR PARK SCHOOL FRANÇAIS-IMMERSION (1ère année)

W.E. GOWLING SCHOOL FRANÇAIS ORAL (7e et 8e année)

ALTAVISTA SCHOOL FRANÇAIS ORAL (7e et 8e année)

S.V.P. écrire ou téléphoner au soussigné:

M. O. BEAUCHEMIN SURINTENDANT DES ÉCOLES, CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA, 330, rue Gilmour, Ottawa, Ont. K2P 0P9

Tél: (613) 563-2200 ou (613) 745-5395 rés. 18-11-74

APPARTEMENTS A LOUER

FERMES À VENDRE

"GENTLEMAN FARMER", jolie terre de 30 arpents avec maison et dépendances et possibilité de ruisseau, situé sur Rive Sud. Aubaine. MLS. Serge Chevalier, 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate, courtiers 18-11-74

HOMMES DEMANDÉS

Besoins urgent d'un: DIRECTEUR GÉNÉRAL

compétent, pour administrer institution de 500 élèves.

Se présenter au:

Carrefour St-Arsène, Inc., 7321 Christophe-Colomb, et demander M. Maurice Saulnier.

19-11-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

JEUNE COUPLE recherche appartement/logeement, très propre, de 5 pièces.

Cuisinière et réfrigérateur comprennent. Libre le 1er décembre 1974. Appeler 334-4100 jour, et 387-7850 soir.

18-11-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5.

Marthe Gaudette, b.a., b. péd. b. ph. ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

HARMONIA: agence matrimoniale sérieuse et d'expérience, s'adresse à toute personne libre et sincèrement désireuse de faire ou refaire sa vie sentimentale. Coût modéré. Renseignements à 279-7730. 25-11-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

TECHNICIEN (NE) EN LABORATOIRE

Nous avons une ouverture pour un(e) technicien(ne) en laboratoire à notre centre de Recherche de Mont St-Hilaire.

Le ou (la) candidat(e) devrait être bilingue, avoir un degré universitaire au niveau B.Sc. ou équivalent et un minimum de 2 années d'

La bière prend de moins en moins d'importance pour les brasseries

par Michel Nadeau

Après avoir connu de belles années de croissance dorée, l'industrie de la bière entre maintenant dans une ère de stabilisation qui sera marquée par deux mouvements de fond. Les géants de cette industrie, les firmes Labatt et Molson, continueront d'accroître leur part du marché tout en diminuant l'importance de la bière dans l'ensemble de leurs opérations.

Plusieurs nuages sont récemment apparus dans le panorama de cette industrie et laissent prévoir un certain tassement tant au niveau de la croissance des ventes que de celle des profits.

Le public-cible de cette industrie (la population âgée de 18 à 55 ans) a atteint son taux de croissance maximum l'an dernier avec 2,6% et glisse maintenant vers une augmentation annuelle de 2% au cours des cinq prochaines années.

En raison de la rigidité du système des prix contrôlés par des organismes provinciaux sauf au Québec, les brasseurs sont contraints de répercuter par-açus les hausses des matières premières et de la main-d'œuvre. Alors que l'indice du prix de la bière n'a augmenté que de 4,3% l'an dernier, il a fait un bond de 28,7% durant les six premiers mois de la présente année ce qui heurte quelque peu les consommateurs. Il n'est pas certain que la demande soit aussi inélastique qu'on le croit souvent; à \$6,40, le prix de la caisse de bière commence à faire hésiter certains acheteurs.

Bien que les ventes aient augmenté bon an mal an de 6% depuis 1970, on s'attend à une hausse plus modérée pour les prochaines années, hausse qui oscillerait entre 4,5 et 5%.

Le chapitre de la publicité, le ministre fédéral de la Santé, M. Marc Lalonde a déjà sermonné les brasseurs pour l'absence de réalisme dans leurs messages commerciaux et les a incités à faire l'éducation du public sur l'utilisation judicieuse des produits alcoolisés. Dans un exposé devant les membres de l'Associa-

tion des brasseurs en septembre dernier, le ministre a déclaré qu'il devrait accroître la réglementation si trop de brasseries continuaient d'affirmer à la télévision que "la consommation de la bière est essentielle pour avoir du plaisir".

Ce resserrement du marché devrait également favoriser les plus importantes entreprises du secteur. De plus en plus, Labatt et Molson enregistrent des gains aux dépens des brasseries régionales et de Carling-O'Keefe. Cette dernière compagnie — dont 50,1% des actions sont entre les mains de Rothman's de Pall Mall — a perdu l'an dernier plus de \$5 millions suite à son incursion sur le marché américain qui devient de plus en plus coûteuse. L'acquisition par Molson de Formosa Spring, une brasserie de Barrie en Ontario, pourrait réduire sensiblement l'écart qui sépare les deux leaders de l'industrie.

Toutefois, Labatt et Molson ont reconnu la vulnérabilité de leurs produits qui représentent environ 50% de leurs ventes mais plus des deux tiers de leurs profits. Ainsi, Molson a vu ses gains diminuer en 1974 suite à un été qui ne fut pas suffisamment chaud pour pousser plus souvent les consommateurs vers leur réfrigérateur. Aussi, les deux entreprises ont mené depuis cinq ans une vaste opération visant à diversifier leurs activités.

La brasserie Labatt a opté pour le secteur alimentaire principalement avec l'acquisition d'Ogilvie Flour Mills, Castelli, Laura Secord... La brasserie de la rue Notre-Dame a effectué des choix pour un rendement plus stable à long terme en s'engageant dans les produits reliés au secteur de l'habitation: quincaillerie, maisons et chalets préfabriqués, meubles de bureau et scolaires, ameublement résidentiel. Toutes les deux, comme Carling-O'Keefe ont connu un certain moment de coquetterie en raffinant au passage des firmes vinicoles.

Pour encore mieux se dégager d'aventures cycliques liées à la conjoncture, Labatt et Molson ont également mis un pied dans des entreprises de fabrication de

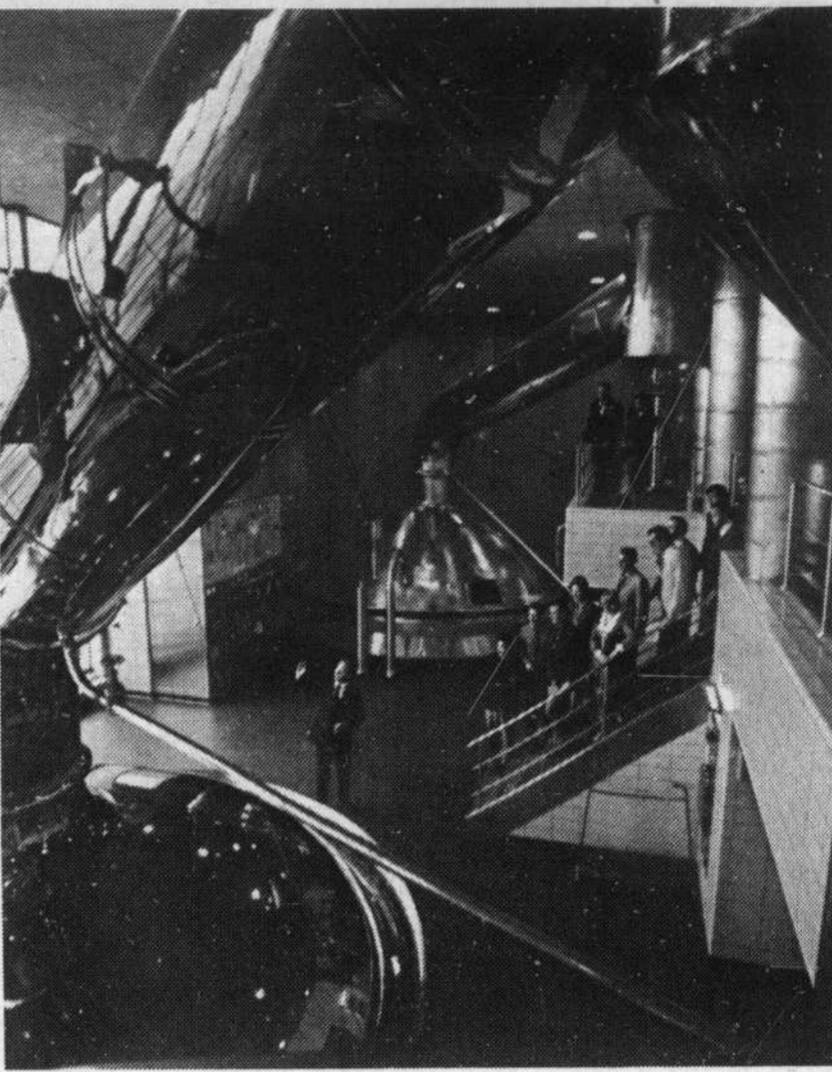
biens industriels. Les résultats furent plutôt médiocres pour Molson dans le matériel de distribution d'essence et pour la filiale de Brascan qui a dû, pour sa part, se départir d'usines fabriquant des sous-produits farineux.

Pour ce qui est du comportement de ces entreprises à la Bourse, il faut dire qu'elles n'ont pas échappé au raz de marée et se transigent présentement à environ la moitié du sommet atteint l'an dernier.

Dans son dernier bulletin, la maison McLeod, Young, Weir prévoit pour l'an prochain un rapport cours/bénéfices de 8,8 pour les deux brasseries. Les dividendes auraient tendance à se maintenir à \$0,80 dans le cas de Molson alors que la brasserie de London haussait de \$0,86 à \$0,96 le montant versé par action.

En ce qui concerne le long terme, les courtiers demeurent confiants en raison des gains impressionnantes du côté de la productivité (entre 1961 et 1972, le nombre d'employés n'a été augmenté que de 4,5% pour une hausse de 59% du volume de bière brassée) et des choix heureux qui ont été effectués lors de la diversification.

La croissance à long terme pour les brasseurs de la "50'" se situerait aux environs de 11% alors que les bénéfices tirés de la bière chantée par Tex devraient connaître une hausse de 12% d'ici 1980.



Boeuf : c'est maintenant au tour de Washington d'imposer des contrôles

WASHINGTON (Reuter, CP) — Pour aider les éleveurs de bovins à traverser une dure crise, le gouvernement américain vient de décider l'application de contrôles sur l'importation de bovins et de viande en provenance du Canada.

Cette décision ne fera qu'accroître les maux qui touchent déjà les éleveurs canadiens, et dont justement hier la commission Plumptre faisait état dans un long rapport.

Les détails des contrôles américains devraient être annoncés aujourd'hui par le président Ford avant qu'il n'entreprene une tournée de huit jours qui le mènera au Japon, en Corée du sud et en URSS.

Ces restrictions ont comme objectif de forcer le Canada à abolir les contingentements qu'il a appliqués il y a trois mois sur les ventes de bovins et de viande en provenance des Etats-Unis.

On croit savoir à Washington que ces contrôles seront rétroactifs au 12 août, date à laquelle le Canada a lui-même appliqué ses mesures de contingement.

Toutes les exportations de viande canadienne vers les Etats-Unis depuis cette date seront donc calculées dans ces contingements, qui toucheront les bovins,

les porcs, la viande de bœuf et de porc, et qui devraient faire subir au Canada une perte équivalente à celle qu'a subie l'industrie américaine à la suite de la décision d'Ottawa. Cette perte se chiffre par environ \$110 millions.

Quelques heures avant que la décision de Washington ne soit connue à Ottawa, un rapport de la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires sur l'industrie bovine prédisait un avenir assez gris pour les éleveurs de veaux du Québec.

En finale de l'Est contre les Riders

Les chances des Alouettes semblent excellentes

football

Ligue Canadienne

Dimanche

Demi-finale

Ottawa 21, Hamilton 19

Saskatchewan 24, C.-B. 14

Demain

Ottawa à Montréal, 13h

Saskatchewan à Edmonton,

14h30

Ligue Nationale

Demain

Baltimore à Atlanta

Pittsburgh à Cleveland

Giants NY à Detroit

Buffalo à Miami

Jets NY à N.-Angleterre

St-Louis à Philadelphie

San Francisco à Chicago

Cincinnati à Houston

Green Bay à Minnesota

Los Angeles à N.-Orléans

San Diego à Oakland

Dallas à Washington

Lundi

Kansas City à Denver

LIGUE NATIONALE

Division Américaine

Section Est

pj g p n pp bc moy.

	9	7	0	191	150	.778
BUFFALO	9	7	0	203	125	.778
MIAMI	9	7	2	222	155	.667
N.-ANGLETERRE	9	6	3	235	155	.667
JETS NY	9	2	7	149	208	.222
BALTIMORE	9	1	8	102	227	.111

Section Centrale

pj g p n pc bc pts

	9	6	2	1	193	133	.722
PITTSBURGH	9	7	2	0	246	143	.889
CINCINNATI	9	6	3	0	180	177	.500
HOUSTON	9	4	5	0	161	198	.444
CLEVELAND	9	3	6	0	177	234	.333

Section Ouest

pj g p n pc bc pts

	9	8	1	0	246	143	.889
OAKLAND	9	4	4	1	180	177	.500
DENVER	9	3	6	0	147	171	.333
KANSAS CITY	9	3	6	0	143	186	.333
SAN DIEGO	9	2	7	0	123	202	.222

Division Nationale

Section Est

pj g p n pc bc pts

	9	7	2	0	210	149	.778
ST.LOUIS	9	7	3	0	178	127	.667
WASHINGTON	9	6	4	0	178	140	.556
DALLAS	9	5	4	0	178	140	.444
PHILADELPHIE	9	4	5	0	148	140	.444
GIANTS NY	9	2	7	0	121	194	.222

Section Centrale

pj g p n pc bc pts

	9	7	2	0	199	122	.778
MINNESOTA	9	7	2	0	199	122	.778
DETROIT	9	4	5	0	135	156	.444
GREEN BAY	9	4	5	0	134	146	.444
CHICAGO	9	3	6	0	98	128	.333

Section Ouest

pj g p n pc bc pts

	9	7	2	0	170	100	.778
LOS ANGELES	9	7	2	0	170	100	.778
N.-ORLEANS	9	3	6	0	95	164	.333
ATLANTA	9	2	7	0	77	171	.222
SAN FRANCISCO	9	2	7	0	123	202	.222

hockey

Ligue Nationale

Jeudi

Montréal 4, Boston 1

Buffalo 5, Minnesota 3

Hier soir

Islanders NY à Kansas City

Philadelphia à Atlanta

Los Angeles à Vancouver

Toronto à Californie

Ce soir

Rangers NY à Montréal

Islanders NY à Détroit

Philadelphia à St-Louis

Washington à Pittsburgh

Chicago à Los Angeles

Toronto à Vancouver

Kansas City à Minnesota

Demain

Buffalo à Boston

Californie à Rangers NY

Atlanta à Buffalo

Pittsburgh à Washington

Boston à Détroit

Les compétiteurs

(Parties d'hier non comprises)

Hier soir

Toronto à Edmonton

Indianapolis à Winnipeg

Cleveland à San Diego

Ce soir

N.-Angleterre à Phoenix

Chicago à Houston

Michigan à Québec

Demain

Indianapolis à Edmonton

Toronto à Winnipeg

N.-Angleterre à Michigan

Minnesota à Québec

San Diego à Houston

Les compétiteurs

(Parties d'hier non comprises)

b p pts

	b	p	pts
Orr, Bos.	10	21	31
Esposito, Bos.	15	12	27
Lafleur, Mon.	10	15	25
Perreault, Buf.	12	12	24
Lysiak, Atl.	9	13	22
Lapointe, Mon.	9	12	21
Mahovlich, Mon.	8	13	21
Pappin, Chi.	11	9	20
Martin, Buf.	10	10	20
Robert, Buf.	9	10	19
Oddieffson, Van.	4	15	19
Dionne, Det.	4	15	19
D. Potvin, Isl.	3	16	19

Association Mondiale



**COLLEGE DE ROSEMONT
(CEGEP)**

OFFRE D'EMPLOI

Aide pédagogique individuel

NATURE DU TRAVAIL:
L'aide pédagogique individuel assiste l'étudiant dans le choix de sa programmation individuelle des cours et des horaires en fonction de ses goûts, aptitudes et possibilités.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
Il conseille et informe les étudiants dans le choix de leur programme et de leurs cours, dans la fabrication de leur horaire individuel, dans les changements d'orientation ou de spécialité, dans l'abandon de cours...

Il analyse les dossiers des étudiants, diagnostique le plus précisément possible les causes et les dangers d'échec, suggère aux étudiants des remèdes à ces situations et fait régulièrement rapport à ce sujet aux membres de la direction des services pédagogiques.

Il se tient au courant des débouchés à l'université et sur le marché du travail pour les diplômes des différents programmes afin de conseiller plus utilement les étudiants.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

TRAITEMENT:
de \$9,192.00 à \$17,116.00, selon les qualifications et l'expérience.

Un curriculum vitae détaillé doit parvenir avant 17 heures, mardi 26 novembre 1974.

COLLEGE DE ROSEMONT
Bureau des services au personnel
6400, 16ième avenue Rosemont
Montréal H1X 2S9

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU

RECHERCHE

(4) DIRECTEURS DE FILIALES

(postes à Chicoutimi, Alma, Jonquière et Roberval)

Sommaire des responsabilités:
— Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des services sociaux dans une zone.

(3) DIRECTEURS DE SERVICES

(service social en milieu hospitalier)
(service social en centre d'accueil)
(service social en milieu scolaire)

Sommaire des responsabilités:
— Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des services sociaux dans le milieu concerné pour l'ensemble du territoire du centre.

EXIGENCES:
Formation:
— Formation universitaire de 1er cycle ou l'équivalent en sciences humaines, de préférence en service social.

Expérience:
— Deux (2) ans d'expérience pertinente, de préférence en service social;
— l'expérience à un poste de responsabilité sera particulièrement considérée.

Qualités personnelles:
— Leadership;
— sens de l'efficacité;
— sens de l'organisation;
— aptitudes à diriger du personnel.

(2) CONSEILLERS AUX PROGRAMMES

Sommaire des responsabilités:
— Assiste le directeur de l'administration des programmes dans la planification, l'organisation, la coordination et le contrôle de la distribution d'un ou de plusieurs programmes décentralisés et assume certaines fonctions centralisées relatives au(x) programme(s) dont il a charge.

EXIGENCES:
Formation:
— Formation universitaire de 1er cycle ou l'équivalent en sciences humaines, de préférence en service social.

Expérience:
— Deux (2) ans d'expérience pertinente, de préférence en service social.

Qualités personnelles:
— Aptitudes à planifier et à organiser;
— capacité de travailler en équipe;
— esprit de synthèse.

(4) CONSULTANTS

Sommaire des responsabilités:
— Assister le D.S.P. dans l'élaboration des nouveaux programmes, la détermination et la révision périodique des objectifs, politiques et procédures des différents programmes du Centre.

EXIGENCES:
Formation:
— Formation universitaire de 1er cycle ou l'équivalent en sciences humaines, de préférence en service social.

Expérience:
— Deux (2) ans d'expérience pertinente, de préférence en service social.

Qualités personnelles:
— Capacité de conceptualiser;
— Souci de l'éthique professionnelle;
— capacité de travailler en équipe.

(1) RECHERCHISTE

Sommaire des responsabilités:
— Planifier, organiser, coordonner les projets de recherche portant sur l'identification des besoins de la clientèle, sur l'impact des différents programmes en cours et sur leur validité, rentabilité et efficacité.

EXIGENCES:
Formation:
— Formation universitaire de 2ième cycle ou l'équivalent en sciences humaines, de préférence en service social avec concentration en recherche appliquée.

Qualités personnelles:
— Facilité à communiquer;
— esprit analytique;
— capacité de travailler en équipe.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Selon les normes en vigueur dans les établissements relevant du ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés à ces postes devront faire parvenir leur demande par écrit, incluant leur curriculum vitae avant le 26 novembre 1974 au:

**Directeur du personnel,
Centre de Services Sociaux
Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau,
599, rue Hôtel-Dieu,
Chicoutimi, P.Q.
Tél.: (418) 549-3254**

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions,
en pages 17 et 18

Nous cherchons des

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

pour enseignement du français à des adultes à Montréal. Travail stable à temps plein ou temps partiel.

Nous exigeons:

- minimum B.A. (licence ou équivalent);
- connaissances en linguistique;
- stage V.I.F. de vive voix ou équivalent.

Écrire à:

Dossier 2429
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

COLONIE DE VACANCES AUX ENVIRONS DE MONTRÉAL

Poste de directeur de camp

Responsabilités:

Sous l'autorité du directeur général, 1- il établit la programmation d'une saison de huit (8) semaines de camp;

2- il sélectionne, prépare et anime le personnel requis.

Qualifications:

1- Un diplôme universitaire de premier cycle en sciences humaines ou l'équivalent;

2- Âge requis: devra avoir entre 25 et 35 ans;

3- Expérience: trois ans dans un camp de vacances ou l'équivalent;

4- Faire preuve d'initiative, d'entregent et de relations humaines;

5- Pouvoir communiquer facilement avec les gens situés à tous les niveaux d'administration;

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience.

Envoyer curriculum vitae à:

Colonne de Vacances Les Grèves
C.P. 183
Pointe-aux-Trembles
a/s Fernand Gauthier, secrétaire

Fin du concours: le vendredi 22 novembre 1974.

LE CLSC. STE-THÉRÈSE

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Fonctions:

Sous l'autorité du Conseil d'administration et en collaboration avec les comités de citoyens et les groupes populaires, le directeur général:

• Planifie et voit à la mise en marche des programmes du CLSC,

• Voit à ce que les orientations, objectifs et priorités définis par les citoyens soient respectés,

• Assure le fonctionnement régulier du CLSC : planification, coordination, administration et évaluation,

• Coordinate et anime l'équipe de travail du centre,

• Voit à établir et maintenir des relations avec les groupes du milieu, les autres établissements du réseau et le ministère des Affaires sociales,

• Assure la circulation de l'information pertinente à chaque groupe.

Exigences:

• Être en accord avec les aspirations du milieu.

• Posséder une expérience de travail avec des organismes à caractère social et des groupes populaires,

• Avoir coordonné et/ou dirigé les activités d'un groupe de travail ou d'un organisme,

• Avoir une bonne connaissance de la Loi 65 et des CLSC,

• Posséder un esprit créateur et de synthèse,

• Avoir l'intérêt et les aptitudes pour le travail en équipe multidisciplinaire,

• Avoir de la facilité pour communiquer tant avec les groupes que les individus.

Salaires:

Selon la politique administrative et salariale du ministère des Affaires sociales.

Le curriculum vitae des candidats doit parvenir au CLSC avant le 16 décembre 1974 au:

CLSC Ste-Thérèse
a/s Robert Dean, président
5, rue Tasse
Ste-Thérèse J7E 1L4

**la Société
d'aménagement
de l'Outaouais** demande

UN ARCHITECTE-PAYSAGISTE

FONCTIONS:

Le titulaire de ce poste, sous l'autorité du directeur des études et recherches, devra:

— Participer à l'élaboration des projets d'aménagement touristique et récréatif de la S.A.O.

— Élaborer les normes d'aménagement paysagiste applicables aux propriétés de la S.A.O.

— Préparer ou faire préparer les plans détaillés d'aménagement paysagiste et de plantation des propriétés de la S.A.O.

— Participer à la programmation détaillée, aux estimations et à la conception des échéanciers de réalisation des travaux;

— Surveiller l'exécution des travaux.

QUALITÉS REQUISITES:

— Détenir un diplôme universitaire ou une compétence reconnue dans une discipline appropriée.

TRAITEMENT:

Selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée du curriculum vitae, d'une preuve de scolarité et d'une photographie récente, avant le 29 novembre 1974 au:

Directeur de l'administration
Société
d'aménagement
de l'Outaouais
768, boul. St-Joseph
C.P. 666
Hull, Québec
J8X 3Y8

GÉRANT pour un nouveau centre communautaire situé à Montréal

Responsable de l'organisation et de la gestion du centre, de la promotion de ses activités, le candidat, de préférence diplômé, devra être bilingue et devra posséder expérience pertinente, esprit d'initiative et compétence.

Salaire selon expérience et qualifications.

Prière de faire parvenir curriculum vitae à :

C.P. 578, succ. C, Montréal H2L 4K4

CARREFOUR ST-ARSÈNE INC.

(Centre d'accueil)

7321, Christophe Colomb, Montréal H2R 2S5

Tél. : 274-5523

École et pensionnat pour enfants dont certains ont de la difficulté sur le plan socio-affectif, offre les postes suivants :

- DIRECTEUR des SERVICES ADMINISTRATIFS et des SERVICES au PERSONNEL (C.A.)
- PROFESSEUR MASCULIN (math. plus anglais, sec.I)
- SECRÉTAIRE

Faire parvenir curriculum vitae avant le 26 novembre 1974 à l'attention du Directeur du personnel.

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAINE

SERVICE D'EXPERTISE PSYCHOSOCIALE A LA COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE DE LA FAMILLE)

UN NOUVEAU DEFIA RELEVER !

Le C.S.S.M. met sur pied un service d'expertise psychosociale de garde d'enfants mineurs pour les cas de séparation ou de divorce qui se présentent à la Cour Supérieure du District Judiciaire de Montréal.

NOUS RECHERCHONS . . .

Un agent de liaison, plus une équipe de neuf professionnels qui possèdent les qualifications suivantes:

- diplôme universitaire en sciences humaines;
- trois années d'expérience dans le domaine conjugal, familial ou enfance;
- capacité et intérêt à travailler dans une équipe pluridisciplinaire et dans un contexte nouveau.

Cette nouvelle perspective de travail professionnel vous plaît-elle ?

Les candidats qualifiés sont invités à faire parvenir leur offre de service et leur curriculum vitae avant le 28 novembre 1974, au service des:

Ressources Humaines
800 est, boul. de Maisonneuve
10ième étage
Montréal, Québec
H2L 1Y6

LA COMMISSION SCOLAIRE sainte-croix

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Poste:

Directeur de centre à temps plein

Description:

Sous l'autorité du directeur-adjoint du service de l'éducation des adultes, le directeur du centre Outremont assum

CARRIERES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16 et 18

Concours ouvert également aux hommes et aux femmes

DIRECTEUR DE LA DIVISION DES ÉTUDES STATISTIQUES

MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, COMPAGNIES ET COOPÉRATIVES — Poste à Québec

FONCTIONS — Sous l'autorité du surintendant-adjoint des assurances, contrôler l'analyse et le traitement des données relatives au secteur des assurances afin de renseigner les autorités concernant l'évolution du secteur sur les plans économique et financier. À cette fin : établir des fichiers permanents sur les données de base relatives aux assurances; analyser et interpréter ces données.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en administration, en économique, en informatique ou en toute autre discipline appropriée; environ 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste; bonnes connaissances de l'économique, de l'informatique et de l'analyse des états financiers propres au secteur des assurances.

TRAITEMENT — De \$16,100 à \$22,000

CONCOURS — A621JE/03

Date limite pour l'inscription : 29 novembre 1974

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler ce poste, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'œuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

que nous recherchons . . .

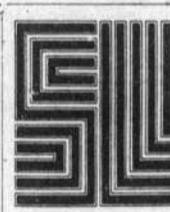
- est intéressé à relever un défi de taille;
- est sensibilisé à la philosophie et à la démarche des C.L.S.C.;
- est capable d'animer une équipe multidisciplinaire et d'en coordonner les activités en y suscitant une prise en charge chez chacun de ses membres;
- a une personnalité forte et conciliante; un tempérament ferme et souple;
- peut démontrer une habileté solide à manipuler les techniques modernes de gestion.

Si vous croyez répondre à ces exigences, que vous avez une formation universitaire en administration et/ou en sciences humaines et que vous avez occupé pendant au moins deux (2) ans un poste de coordination ou de direction:

nous vous invitons à faire parvenir votre curriculum vitae détaillé avec vos attestations d'études à

Le Président du Conseil d'administration
C.L.S.C. Basse-Ville,
355 Marie de l'Incarnation,
Québec G1N 3G9

dès le 16 décembre 1974, 17 heures en mentionnant sur l'enveloppe : Concours directeur général.



c.e.g.e.p.
de saint-laurent

Le Cegep de Saint-Laurent recherche les services de professeurs chargés de cours en

TECHNIQUES INFIRMIÈRES pour la session hiver 1975

No du concours Cours Titre du concours
P74-050 180-310 Soins infirmiers obstétricaux
P74-051 180-501 Soins infirmiers psychiatriques
P74-052 180-601 Soins infirmiers médico-chirurgicaux

Qualifications requises :
— Membre de l'Association des infirmières et infirmiers de la province de Québec.
— Diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée et expérience pédagogique.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le jeudi 21 novembre 1974, en mentionnant le numéro de concours, à l'adresse suivante :

Cegep de Saint-Laurent,
Service du personnel,
625, boul. Ste-Croix,
Ville St-Laurent H4L 3X7



LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER SURINTENDANT DE MINE

Mont Wright, Qué.

Nous sommes à la recherche d'un surintendant de mine à ciel ouvert dont les responsabilités seront de coordonner et surveiller des contremaîtres généraux, contremaîtres et environ 400 travailleurs qui s'occupent de l'exploitation minière 24 heures par jour. En outre il doit préparer l'horaire des équipes de travail. Le candidat bilingue doit posséder une expérience relative à ce genre de travail et de préférence posséder un diplôme universitaire. Cette mine est pourvue d'équipements lourds très modernes (foreuses 12", pelles électriques 16 et 20 verges, camions de 150 tonnes etc.). Il relève du surintendant divisionnaire de la mine.

Excellentes possibilités pour les candidats intéressés à faire carrière dans l'industrie minière. Plan d'avantages sociaux. Allocation nordique de \$150.00 par mois aux personnes mariées et \$135.00 par mois pour les célibataires. Les facilités de logement, services publics et éducatifs sont disponibles à la nouvelle ville de Fermont. Frais de déménagement payés.

Faire parvenir votre curriculum vitae au

SUPERVISEUR DE L'EMBAUCHAGE :
LA COMPAGNIE MINIERE QUÉBEC CARTIER
PORT CARTIER, QUÉBEC.

Office national du film
du Canada National
Film Board
of Canada

CARRIÈRE DANS LA GESTION FINANCIÈRE

Pour un(e) diplômé(e) universitaire (ou sur le point de le devenir) ayant une concentration en comptabilité et finance, OU ayant une accréditation professionnelle (C.A., R.I.A., C.G.A.). Les personnes qui ont complété 3 années du R.I.A. ou du C.G.A. pourront être considérées.

La formation en cours d'emploi sera axée sur tous les aspects de la comptabilité financière et du prix de revient..

Le (la) candidat(e) choisi(e) aura 3 à 4 années d'expérience pratique dans le domaine de la comptabilité générale et du prix de revient; il (elle) sera bilingue et capable d'assumer des responsabilités dans la section des comptes généraux avec un minimum d'entraînement.

Salaire jusqu'à \$14,000 par année selon la compétence. Avantages sociaux généreux.

Prière de faire parvenir votre demande au :

Service du personnel,
Office national du film,
C.P. 6100, succursale A,
Montréal H3C 3H5

Commission de la fonction publique concours de recrutement

Concours ouverts également aux hommes et aux femmes.

ANALYSTE DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ DU REVENU

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES — 2 postes à Québec.

FONCTIONS — Collaborer à la détermination des besoins actuels de la population en matière de sécurité du revenu; participer à l'évaluation de la politique actuelle et à la définition des changements à y apporter; élaborer des programmes d'action correspondant à cette politique; participer à la remise en cause des différentes étapes du processus de planification et des objectifs eux-mêmes.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en économie; de préférence, quelques années d'expérience dans un domaine connexe.

TRAITEMENT — Initial de \$8,992 à \$17,274

Concours A105CV/03

Date limite pour l'inscription : 29 novembre 1974

CONSEILLER EN ORGANISATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES — Postes à Québec et à Montréal

FONCTIONS — Réaliser des études d'organisation générale dans les établissements du réseau du ministère: centres hospitaliers, centres locaux de services communautaires, centre d'accueil, centres de services sociaux. Conseiller les établissements dans l'élaboration et l'implantation de leurs plans d'organisation et formuler des politiques administratives pour améliorer la gestion des établissements.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en sciences de l'administration, en génie ou en sciences humaines. Posséder au moins 2 ans d'expérience pertinente aux fonctions.

TRAITEMENT — Initial pouvant atteindre \$20,198

Concours A108AA/03

Date limite pour l'inscription : 29 novembre 1974

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler ce poste, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'œuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission.

Le Conseil scolaire de Nipissing North Bay, Ontario

École secondaire Franco-Cité, Sturgeon Falls, Ont.

UN PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

pour le 6 janvier 1975.

Faire parvenir votre curriculum vitae à :

M. David Lafleur, Principal
École secondaire Franco-Cité,
90 rue Main, Sturgeon Falls, Ont.
POH 2G0
Tél. : (705) 753-1510 (705) 753-0587 (Bureau)
(Rés.)

AVOCAT

Une étude d'avocats (6) rattachée à une institution financière ayant son siège social à Montréal, désire retenir les services d'un confrère ayant 3 ans ou moins d'expérience.

Le travail consiste à agir comme conseiller juridique et à plaider devant les tribunaux au sujet de problèmes relevant principalement du droit civil et commercial.

Bénéfices marginaux et avantages sociaux intéressants.

Lieu de travail: Montréal

Prière d'envoyer un curriculum vitae incluant le détail des résultats académiques obtenus lors des études de Droit et mentionner le salaire désiré à :

DOSSIER 2427,
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

"Toute communication sera traitée confidentiellement."



L'Université Laval
est à la recherche d'un

• PROFESSEUR DE CINÉMA

pour le cours : "Le cinéma comme phénomène de communication" (session : hiver 75 — de janvier à avril).

S'adresser à :

M. Hubert Giroux,
Histoire de l'Art,
Université Laval,
Ste-Foy, Qué.
Tél. : (418) 656-2701

Cité universitaire, Québec

L'HÔPITAL HONORÉ-MERCIER INC.

St-Hyacinthe, Qué.

requiert pour son département de santé communautaire

UNE NUTRITIONNISTE

Fonctions : La nutritionniste est responsable de la planification, programmation et l'exécution des activités en nutrition.

Exigences :

- B.Sc. en nutrition.
- Internat — de préférence en nutrition communautaire.
- Être membre actif de la C.P.D.Q.

Salaire :

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 novembre 1974 au :

Service du personnel,
Hôpital Honoré-Mercier Inc.,
2750, Laframboise,
St-Hyacinthe, Qué. J2S 4Y8

Centre de réadaptation Lethbridge

T.S.P.

Fonctions : Travail direct auprès des stagiaires, de leur famille. Au sein d'un équipe multidisciplinaire de notre atelier protégé ouvert à des stagiaires handicapés physiques et mentaux.

Participer à l'évaluation psycho-sociale du stagiaire et à l'établissement de programmes d'activités thérapeutiques.

Travailler avec les familles des stagiaires et dans la communauté pour intégrer les stagiaires à la société.

Exigences :

Maîtrise en service social; appartenance à la corporation; 5 ans d'expérience incluant travail de groupe et animation sociale; dynamisme et initiative; capacité de travailler en français et en anglais.

Salaire : Échelle M.A.S.

Disponibilité : Immédiate.

Contactez : Mme L. Poteet, M.S.S., t.s.p.
Directrice, Service social
7005 ouest, boul. de Maisonneuve
Montréal, Qué.
Tél. : 487-1770

LE COLLÈGE DE JOLIETTE

requiert les services de professeurs pour la 2e session dans les disciplines suivantes :

• Techniques infirmières

- un professeur à temps partiel
- diplôme de 1er cycle (baccalauréat de préférence)
- expérience de préférence en médico-chirurgical

• Mathématiques

- Diplôme de 1er cycle — temps partiel ou à la leçon

• Géographie

- Diplôme de 1er cycle — temps partiel ou à la leçon

• Civilisation

- Diplôme de 1er cycle — temps partiel ou à la leçon

• Psychologie

- Diplôme de 1er cycle — temps partiel ou à la leçon

• Sciences politiques

- Diplôme de 1er cycle — temps partiel ou à la leçon

• Sociologie

- Diplôme de 1er cycle — temps partiel ou à la leçon

• Techniques administratives

- Diplôme de 1er cycle
41-220 Droit des affaires (6 pér.)
41-102 Administration (3 pér.)
41-130 Sciences du comportement (3 pér.)
41-120 Structure d'entreprise (3 pér.)

• Secrétariat

- Scolarité minimum : 13 ans; et expérience pertinente
41-404 Stage (3 pér.)

Les personnes désireuses de poser leur candidature à l'un ou l'aut

télévision

Saint Augustin, quinze siècles après

par Jean Basile

Prétentieux comme nous sommes, il va de soi que le monde d'aujourd'hui est, sinon le meilleur des mondes, du moins le plus intelligent. Que n'avons-nous pas fait? La lune nous est acquise en attendant Vénus et Mars, le Soleil peut-être. Nous avons inventé la mémoire infallible de l'électronique. Nous avons, surtout, tué les anciennes superstitions et nous voulons que l'univers soit un perpétuel élán avec un Avenir parfait.

La grande ville triomphante

la campagne. Il n'y a plus de paysans. Il n'y a plus de nature. Il n'y a plus de sacré. Il n'y a plus de métaphysique. Il n'y a plus de religion. Il n'y a plus d'émotion critique. Il n'y a plus d'imagination créatrice. Il n'y a plus d'âme.

L'intelligence a tout conquis.

Quand Saint Augustin, au sième siècle, fonda l'orthodoxie chrétienne occidentale en rejetant dans ses polémiques célèbres toutes les formes du passé de son temps, savait-il que nos capitales allaient, quinze siècles

plus tard, ressembler à cette Rome antique qu'il aimait tant, et qui s'effondra sous ses pieds, perdue de luxure, d'avareur, d'injustice et d'indifférence, cette Rome de l'intelligence?

Quoi qu'en dise, tout recommence. Et c'est un peu la thèse de Malcolm Muggeridge qui, dans la première émission de son "Troisième testament" consacrée à Saint Augustin, fait justement le lien entre le temps de Saint Augustin et le nôtre, entre le théâtre érotique romain des premiers siècles de notre

ère et nos films pornographiques, entre les discours de bonne aventure qui encombraient le Forum de Constantin et tous les partisans modernes de toutes nos vanitueuses psycho-analyses, entre la creuse rhétorique qui séduisit l'évêque de Carthage dans sa jeunesse dorée et notre brave sociologie.

En d'autres termes, nous sommes mûrs pour un nouveau Saint Augustin. Mais, viendra-t-il?

On se doute bien qu'une émission d'une heure ne peut guère

rendre justice à un personnage de cette envergure. Du moins, Malcolm Muggeridge a-t-il réussi à nous en dresser un portrait chaud et vivant. Car Saint Augustin, au-delà de trop de commentaires restrictifs, était, en bon Africain, un homme de chaleur et de vie. Comme le souligna si bien le commentateur, il aimait la Nature et aimait les hommes dans leur Temps. Amoureux de la pureté, il n'était pas puritain. Enfin, et c'est cela que l'on oublie trop aujourd'hui, tout confis que l'on est dans l'analyse de sa radieuse intelligence et de ses dons littéraires, il croyait que le plaisir divin, le plaisir de connaître Dieu, de communiquer avec Dieu, était aussi réel, oserais-je dire aussi sensuel, que toute la cohorte de nos plaisirs humains. Au fond, et cela Malcolm Muggeridge le souligna justement, Saint Augustin était fait pour la vie intérieure, pour l'expérience monastique; il aurait pu être un mystique de la Nature, un peu comme Saint François d'Assise; après tout, sa double conversion n'eut-elle pas lieu dans un jardin?

Mais le cours de l'histoire et le sens de sa vie en déridèrent autrement. L'écrasement de l'Empire romain et le bouleversement des valeurs morales et politiques qui s'en suivirent le forcèrent presque à renoncer à son désir mystique profond pour participer étroitement aux mouvements de son siècle. Selon la bonne expression de Malcolm Muggeridge, il dut donc "reconstruire une arche de Noé, à l'intérieur de laquelle l'Eglise chrétienne put survivre dans les jours sombres qui l'attendaient".

En quelque sorte, Saint Augustin sacrifia son profond désir de vie mystique pour devenir l'homme public que l'on connaît aujourd'hui. Son intrinsèquent dogmatisme, sa rigueur morale, sont peut-être le corollaire du sacrifice qu'il s'imposa. Il n'est pas facile de sauver en même temps et le monde et son âme. La réalisation de cette émission est intéressante. On montre à l'écran le pays où vécut Saint Augustin, au moins ce qu'il en reste. On tente de reconstituer les décors de son temps par l'intermédiaire d'œuvres d'art, ici des mosaïques. Cette émission a beaucoup de similitudes avec la série que Clark consacra, il y a quelques temps, à l'histoire de l'art. L'auteur en est le narrateur et l'on veut, sans tomber dans la vulgarisation, rendre accessible le sujet au plus grand nombre de spectateurs.

Cependant la personnalité de Malcolm Muggeridge n'est pas aussi séduisante que celle de Clark ou, si l'on veut une correspondance en français, que celle de Guillemin. Il n'empêche que c'est une série intéressante qui fait honneur à la télévision. Au canal 6, mercredi à 21h30.

Les auteurs-compositeurs du Québec s'organisent . . .

La Société des auteurs et compositeurs du Québec (SACQ) est maintenant devenue une réalité et regroupe depuis une semaine un fort contingent d'artistes.

A l'issue de sa réunion de fondation, la SACQ a d'ores et déjà défini plusieurs objectifs; ils se lisent comme suit:

- elle est une société à but non-lucratif édifiée pour la défense des droits et la promotion des intérêts de ses membres;

- elle est concernée par tous les problèmes d'ordre professionnels et économiques de ses membres;

- elle souhaite, d'ici un an, recueillir l'adhésion de tous les auteurs et compositeurs québécois;

- elle entend faire des représentations sérieuses et considérées auprès de la Commission de réforme de la loi du droit d'auteur et auprès du Conseil de la radio et de la télévision canadiennes;

- elle a reçu, dès le départ, et continuera de recevoir un appui énergique de la part du ministère des Affaires culturelles du Québec, appui déjà concrètement manifesté par le département des industries culturelles et son directeur, M. Yvon Leclerc;

- elle espère pouvoir ouvrir sous peu un bureau permanent;

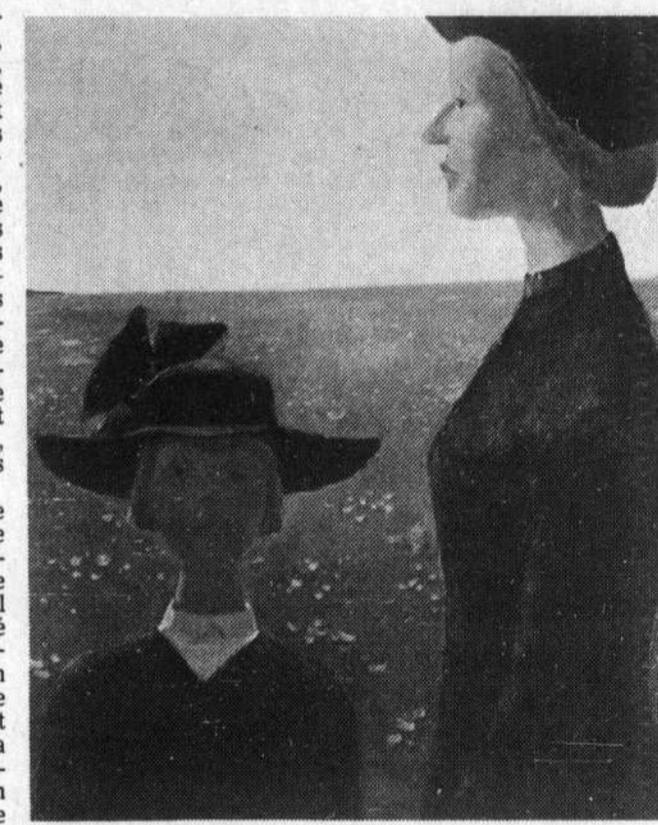
- elle verra à se doter d'un code d'éthique professionnel du type de ceux qui régissent les grandes corporations professionnelles et surveillera, dans l'intérêt de tous, son application;

- elle mettra sur pied les structures nécessaires à l'élaboration de plans de retraite, avantages sociaux et autres bénéfices du même ordre déjà acquis au compte de sociétés analogues dans d'autres pays "civilisés";

- elle se considère d'ores et déjà comme l'interlocuteur valable au nom des auteurs et compositeurs auprès de l'AQPD, du CRTC, des différents gouvernements, des diverses unions, etc.

Parmi les auteurs-compositeurs déjà impliqués au sein de la SACQ, mentionnons Paul Baillargeon, Jacqueline Barrette, Jacques Blanchet, Gilbert Bourgois, André Bruneau, Mario Bruneau, Robert Charlebois, Christine Charbonneau, Michel Conte, François Cousineau, Yves Deschamps, Claude Denjean, François Dompierre, Claude Dubois, Jean-Pierre Ferland, Pierre Flynn, Louis Forestier, Marc Fortier, Claude Gauthier, Germain Gauthier, Marc Gélinas, Pauline Julien, Roger Joubert, Pierre Ladouceur, Claude Lafrenière, Pierre Leduc, Sylvain Lelièvre, Pierre Léonard, Claude Léveillé, Raymond Lévesque, Jacques Michel, Frank Mills, Mouffe, Raymond Paquin, Jacques Perron, Daniel Piché, Luc Plamondon, Céline Prévost, Michel Robidoux, Marie-Claire Séguin, Richard Séguin, Robert Toupin, Guy Trépanier, Gilles Valiquette, Stéphanie Venne, Gilles Vigneault et d'autres dont l'inscription est parvenue récemment. C'est de bon augure.

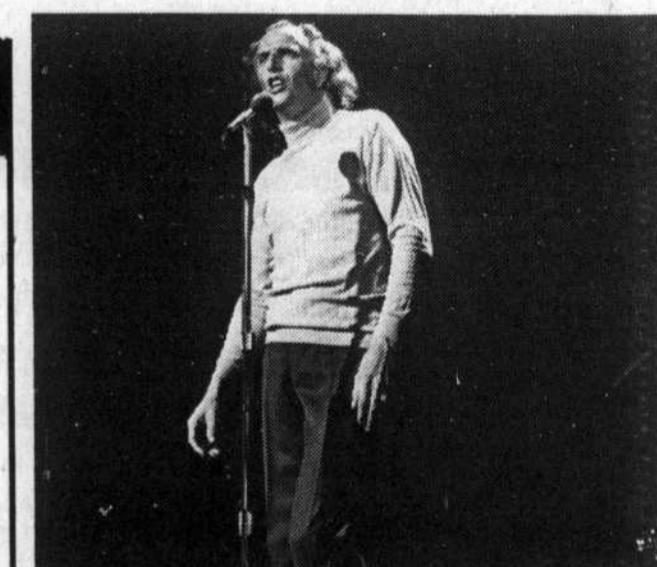
Paris accueille . . .



Jean-Paul Lemieux

L'exposition Jean-Paul Lemieux, présentée depuis hier au Musée d'art moderne de Paris, constitue un splendide témoignage de l'oeuvre du peintre québécois. Il y a donc là portraits, paysages, scènes familiales, où le peintre traduit sa solitude et son angoisse devant l'implacable fuite du temps par des figures isolées, d'immenses espaces souvent nus, et des couleurs ternes où le gris est toujours présent. L'exposition est ouverte au public jusqu'au 5 janvier.

Soixante-huit toiles sont exposées; elles ont été exécutées entre 1956 et 1973. Elles expriment admirablement l'art original de Jean-Paul Lemieux, hanté, comme il l'a dit lui-même, par l'écoulement du temps. Aussi bien, ce sont des instants de celui-ci qu'il a voulu lui dérober et fixer pour l'éternité, par le moyen très naturel de la réalité quotidienne québécoise. Il y a donc là portraits, paysages, scènes familiales, où le peintre traduit sa solitude et son angoisse devant l'implacable fuite du temps par des figures isolées, d'immenses espaces souvent nus, et des couleurs ternes où le gris est toujours présent. L'exposition est ouverte au public jusqu'au 5 janvier.



et Gilles Vigneault

Le chanteur, compositeur, poète québécois Gilles Vigneault, est de retour en France où il va donner une série de représentations à Paris et en province jusqu'au 20 mars.

Sa venue coïncide avec le lancement, par la firme de disques CBS, d'une grande campagne au titre révélateur: "Le Québec en chansons". C'est toute une série de disques fabriqués en France, qui est mise d'un coup sur le marché et où Gilles Vigneault, No 1 de la chanson québécoise, occupe une place de choix.

Mais, à ses côtés, figure toute une pléiade d'artistes: Pauline Julien, Claude Léveillé, Claude Gauthier, Monique Leyrac, Luc Berthomier, Edith Butler, Patsy Gallant, Claude Pélion, Jean Sauvageau et un groupe, "Contraction", orchestre de jazz qui réunit sept garçons et deux filles.

Gilles Vigneault donnera à Paris son tour de chant au Théâtre de la Renaissance, du 27 novembre au 31 décembre.

danse

Caviar et nourriture pour bébés

par René Picard

Le chorégraphe alimenté de son héritage, son environnement et sa formation traduit en tant qu'artiste sa perception du monde. A partir de ces prémisses, pas étonnant que deux chorégraphes puissent être si profondément différents l'un de l'autre, même si par le geste et le mouvement dans un espace et dans le temps, ils créent une œuvre éphémère: la danse. En revoyant les Grands ballets canadiens à la salle Wilfrid Pellerin jeudi soir, les différences entre Balanchine, chorégraphe de "4 Tempéraments", et Briand Macdonald avec sa "Loterie" et son "Tam Ti Delam" sont apparues d'elles-mêmes.

Ce spectacle s'inscrit dans la présente série d'automne de la compagnie à Montréal, offrant cependant dans bien des rôles d'importants changements de distribution. On dénit souvent Balanchine comme un chorégraphe abstrait, c'est vrai; chez lui, rarement d'histoire. Cependant "l'abstraction" n'est pas muette et elle éclate de structures brillantes sous-tendues par une musicalité du même calibre. Son style traitait la grande école russe, l'univers de Petipa et le raffinement américain amené au niveau d'un esthétisme universel. Après sa collaboration avec Diaghilev, puis avec les Ballets Russes de Monte-Carlo, Balanchine est invité en Amérique par Lincoln

Kirstein, vers les années 33 où il se remettra immédiatement à la création chorégraphique.

A la première de "4 Tempéraments" en 1946, Balanchine vivait à New York depuis plus de 10 ans et y avait subi une certaine mutation. Catherine Dunham et Martha Graham, ces valeureuses maintenues sûres en danse moderne américaine (ainsi que le monde de Broadway) l'avaient marqué. Mettant en vedette avant toute la danse, traduite par la danseuse effilée, Balanchine continua d'étonner les amateurs de danse par sa capacité d'invention. On peut revoir et revoir "4 Tempéraments"... Les Montréalais intéressés à la danse et qui rateront cette chorégraphie aux Grands Ballets manqueront quelque chose de valable.

La présente distribution, contrairement à celle de la semaine dernière, met plus en évidence la contribution des danseuses dans cette œuvre. Guillermo Gonzalez apporte une grande qualité à traduire le tempérament mélancolique, le premier des 4 tempéraments. Couleur et sur, il s'engage avec les six danseuses qui l'entourent dans des mouvements translucides. Soudainement, au tempérament sanguin apparaît Vincent Warren. Non seulement un bon danseur, il est l'âme de la danse. Il connaît Balanchine et sa musicalité. La présence et la

disponibilité de Warren à sa danseuse illuminent toute cette section. Dommage que Sonia Vartanian soit si maniérée. Au tempérament flegmatique, William Josef ne passe pas, et c'est d'autant plus décevant qu'il reçoit un excellent support de Louise Doré, Trudi Hirsch, Shirley New et Susan Tounine. Le final de "4 Tempéraments" nous fait oublier rapidement cette faiblesse. Ce tableau nous ramène tous les mouvements, aucun n'y est gratuit.

Cette présente distribution offre à Susan Tounine plusieurs occasions de se mettre en valeur. Précise dans Balanchine et crédible dans le rôle de la mère dans "La loterie", elle assure au public deux bons moments de danse et ce, malgré ses partenaires qui l'aident plus ou moins, soit William Josef, dans "4 Tempéraments", et Anthony Bouchard, le père dans "La Loterie". De plus, pour ceux qui avaient vu la création du rôle de la mère par l'exceptionnelle Helen Heineman, une "idée pré-conçue" existait. Susan Tounine approche le rôle d'une manière différente de la précédente, toujours très maternelle, présente au drame qui se prépare; elle semble plus éthérée dans ses émotions ce qui entraîne une impression de moins grande douleur physique. Cette comparaison n'a rien de négatif.

Fonction publique Canada

Public Service Canada

CE CONCOURS EST OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

Le ministère du Revenu Canada, division de l'impôt cherche présentement à combler des postes de vérificateurs d'entreprises à Montréal.

FONCTIONS: Sous supervision générale, applique les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'établir l'impôt exigible de différentes entreprises commerciales d'importance moyenne où la solution des problèmes de cotisation et de vérification exige une connaissance approfondie des principes de la vérification et l'aptitude à interpréter et à appliquer des dispositions de la Loi de l'impôt et ses règlements.

QUALITÉS: Les candidats doivent posséder soit un C.A., C.G.A. ou R.I.A. ou un diplôme universitaire, avec spécialisation en comptabilité, en administration des affaires, en commerce ou en finance et posséder une expérience de vérification.

Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage de la langue française. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Si vous êtes intéressé veuillez remplir une formule de demande d'emploi (PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer dans les bureaux de poste, dans les centres de main-d'œuvre du Canada ou dans un bureau de la commission de la Fonction publique du Canada et l'envoyer le plus tôt possible à l'adresse suivante:

**DIVISION DU PERSONNEL
MINISTÈRE DU REVENU CANADA
DIVISION DE L'IMPÔT
305 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉBEC.**

Veuillez mentionner le numéro de concours 74-TAX-MTL-504-204 (AU 1)

VÉRIFICATEURS DES ENTREPRISES

\$12,610. -

\$14,887.

MINISTRE DU REVENU CANADA, IMPÔT
MONTRÉAL, P.Q.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE — Poste à Québec

FONCTIONS — Sous l'autorité du sous-ministre adjoint, conseiller les ministères et organismes ce qui a trait à l'élaboration ou la révision de leurs structures et l'analyse de leurs effectifs ou de leurs systèmes et méthodes. À cette fin, faire des recommandations à la direction supérieure sur les politiques d'exécution des programmes concernant l'organisation administrative et sur les techniques de planification, d'élaboration et d'évaluation des plans d'organisation et d'effectifs; voir à la formation des personnels concernés en matière d'organisation administrative; coordonner des études sur les plans d'organisation et d'effectifs et sur les systèmes et méthodes en usage et ce, dans le but d'accroître l'efficacité; sur demande, assurer la liaison avec les organismes péri-publics en matière d'organisation administrative.

EXIGENCES — Diplôme universitaire dans une discipline appropriée; vaste expérience reliée aux fonctions du poste plus particulièrement dans le domaine de l'organisation administrative et de la rationalisation du travail; une connaissance des structures administratives et des programmes gouvernementaux est souhaitable.

TRAITEMENT — \$20,000 à \$28,000.

CONCOURS — A620DQ/03

Date limite pour l'inscription : 30 novembre 1974.

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour concourir ces postes, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8, à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE; qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission à Québec (643-3984) à Montréal (873-3035) à Chicoutimi (545-4152) à Hull (776-1531 poste 352) à Rimouski (724-9220) ou aux centres de main-d'œuvre.

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT aux HOMMES et aux FEMMES

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Traitements jusqu'à \$20 653

Direction générale du perfectionnement
Bureau des langues
Commission de la Fonction publique

FONCTION: Enseigner le français comme langue seconde aux fonctionnaires fédéraux et aux membres des Forces armées canadiennes dans divers centres urbains et bases militaires au Canada.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Une connaissance approfondie du français. Etre titulaire d'un baccalauréat ès arts ou d'un baccalauréat dans une discipline se rattachant au programme en cause. (Les personnes qui prévoient obtenir ce diplôme au printemps de 1975 peuvent s'inscrire à ce concours; cependant aucune offre ne sera faite avant que les documents attestant l'obtention du diplôme n'aient été fournis.)</p

le CINÉMA

Un nouveau Fellini éblouissant, à voir et à revoir

par ANDRÉ LEROUX

Il existe des films auxquels on peut difficilement résister, car leurs pouvoirs de séduction et leur magie incantatoire nous enveloppent dès les premières images, nous emportant dans un tourbillon d'émotions insaisissables et pourtant bien réelles. *Amarcord*, le dernier film de Federico Fellini, nous entraîne à l'intérieur même des siestes enivrantes de sa rêverie, et nous propulse dans les mésaventures évanescentes de sa méditation sur un monde révolu dont les échos finissent par nous rejoindre subtilement.

Pour évoquer l'univers enchanter et inquiétant de son enfance à Rimini, petit village d'Italie, Fellini — aidé par son scénariste Tonino Guerra — a, de toute évidence, plongé au plus profond de lui-même et fouillé tous les recoins d'un passé empreint de désirs fulgurants, de bonheurs éphémères et de chagrins lancinants. Tout le film baigne dans un climat d'étrangeté irréalité, comme si les événements surgissaient lentement au niveau de la conscience et apparaissaient à travers le filtre de la mémoire. On sent que Fellini, en poète éclairé, s'est laissé envahir par le flot des souvenirs et par la douce émotion qui s'en dégagait.

Il ne faut donc pas chercher dans *Amarcord* une exacte reconstitution historique d'une région de l'Italie des années '30 et '35, mais bien plutôt une apprehension fugace d'une atmosphère sociale au moment de la

montée du fascisme en Italie. Fellini s'est glissé dans son passé par les voies du cœur et il a ressuscité, par bribes souples et décontractées, les contradictions déchirantes de tout un petit monde replié sur lui-même.

Déjà, dans *I Vitelloni*, Fellini s'était penché sur la stagnation spirituelle et affective qui régnait dans une petite ville de province. Les individus, prisonniers d'une existence morte et vide, tournaient en rond et se contentaient d'espoirs médiocres sans lendemain. Seul Moraldo, le personnage positif du film, réussissait, en quittant ses amis et sa famille, à éviter l'ensemblage définitif et meurtrier. *Amarcord* est en quelque sorte le prolongement et l'aboutissement d'*I Vitelloni*. On y retrouve la même atmosphère tour à tour désolante et enjouée, les mêmes attentes frustrées et les mêmes illusions fracassées. Mais on ne peut s'y tromper! Si *I Vitelloni* relevait encore de la chronique néo-réaliste, *Amarcord* appartient fondamentalement au domaine du conte, de la révérence éveillée et de l'introspection méditative.

Fellini est l'un des rares cinéastes contemporains, avec Robert Altman, à ne travailler qu'en fonction de ses impulsions, de ses intuitions et de sa sensibilité. La vision baroque et échevelée de ce génie en quête d'absolu inaccessible ne laisse jamais indifférent, car elle provoque toujours le spectateur et l'implique à un niveau émotionnel où le cœur et la raison, le

connu et l'inconnu, le conscient et l'inconscient, deviennent véritablement indissociables. En regardant un film de Fellini, le spectateur a la nette impression de pénétrer dans des zones de lui-même jusque-là inaccessibles.

Au-delà de la multiplicité fourvoyante des anecdotes, *Amarcord* qui signifie en dialecte italien "Je me souviens", nous submerge dans la volupté du désir jamais inassouvi, dans la fragilité des rêves patiemment caressés et dans la douce folie de l'ignorance béate. Le jeune Titta (Bruno Zanin) est le pivot central de l'œuvre qui a permis à Fellini d'opérer le retour aux sources et de se retrouver face à lui-même. Mais l'auteur de *La Dolce Vita* ne s'est pas contenté de saisir, à la lumière de son expérience d'adulte, les tiraillements de l'enfance; il a ressuscité, avec un sens prodigieux du détail humoristique et de l'attention émoue, la vie gourguillante d'une famille et d'un village soumis au déroulement des saisons.

Amarcord s'ouvre magistralement, sur le retour du printemps au moment où les "mânes", ces petits flocons mous-seux impalpables, annoncent la fin de l'hiver. Tout le village se métamorphose progressivement et ses habitants retrouvent une gaieté, une joie de vivre que l'hiver semblait avoir étouffées. Le film se terminera par le retour cyclique des "mânes", alors que Grascida (Magali Noël), la proie convoitée de la Volpina (Josiane Tanzilli), incarnation vivante et provocante de la sensualité animale, des professeurs de lycée impuissants à établir un véritable contact avec leurs élèves, de la famille hétéroclite et criarde de Titta, du comte Lovignano (Antonino Faa Di Bruno) qui vit retranché des villageois dans son palais désuet et de l'officier fasciste qui n'en finit pas de croire à la grandeur du parti. Fellini a un talent extraordinaire pour suggerer la petitesse et la basse mesquinerie de gens uniquement préoccupés à satisfaire leurs aspirations personnelles et à se gargariser de discours creux et insipides. Mais son regard ne se gonfle jamais de méchanceté; il sait scruter les faiblesses humaines pour en révéler les aspects les plus pathétiques et les plus dérisoires, sans toutefois s'enliser dans une lourde complaisance caricaturale.

Entre ces deux retours du printemps, nous ferons la connaissance de l'énorme propriétaire (Donatella Gambini) d'une petite tabagie, qui gemit de désirs lorsqu'un jeune garçon tente de la soulever, de la Volpina (Josiane Tanzilli), incarnation vivante et provocante de la sensualité animale, des professeurs de lycée impuissants à établir un véritable contact avec leurs élèves, de la famille hétéroclite et criarde de Titta, du comte Lovignano (Antonino Faa Di Bruno) qui vit retranché des villageois dans son palais désuet et de l'officier fasciste qui n'en finit pas de croire à la grandeur du parti. Fellini a un talent extraordinaire pour suggerer la petitesse et la basse mesquinerie de gens uniquement préoccupés à satisfaire leurs aspirations personnelles et à se gargariser de discours creux et insipides. Mais son regard ne se gonfle jamais de méchanceté; il sait scruter les faiblesses humaines pour en révéler les aspects les plus pathétiques et les plus dérisoires, sans toutefois s'enliser dans une lourde complaisance caricaturale.

La réussite d'*Amarcord* est d'autant plus admirable que le cinéaste met à nu toutes les facettes du réel et qu'il ne s'enferme jamais dans les étroites limites de l'apothéose narcissique ou du romantisme accablant. Ainsi le dimension autobiographique est toujours gommée et tamisée par une sérieuse remise en question du passé. A aucun moment, Fellini ne s'abandonne à une glorification de ses souvenirs ou à une exaltation des grands moments de son enfance. Au fur et à mesure que les souvenirs émergent au niveau de la conscience, il en démystifie toutes les fausses grandeurs et toutes les fascinations douteuses.

Certes, il ne peut cacher une certaine nostalgie envers un monde qui l'a vu grandir, mais il accentue les traits de ses personnages, enfile les situations, agrandit les rêves, les espoirs, les désirs, les frustrations, les ignorances de chacun pour préciser et démasquer tout ce que la province italienne pouvait alors renfermer et entretenir de complaisances malsaines et de satisfactions égoïstes. La séquence de la parade fasciste organisée en l'honneur de la visite d'un haut dignitaire tourne en dérision la grandiloquence et la pompe de l'événement tout en dénonçant l'attrait qu'exerce sur la population ce spectacle ridicule. On a l'impression que les gens de Rimini sont beaucoup plus fascinés par la grande carnavalesque de la parade que par le sens qui s'en dégage. Seul le père du jeune Titta s'objecte ouvertement alors que sa femme lui reproche ses positions trop ouvertement antifascistes. Ainsi, il est brusquement arrêté pour avoir fait jouer un hymne socialiste pendant un ralliement fasciste.

Fellini se sert ici du passé pour mieux illuminer le présent et nous faire comprendre que la docilité et l'apathie nous guettent à tout instant et que sans une vigilance constante nous pouvons facilement accepter toutes les horreurs et toutes les injustices. Dans *Amarcord*, le spectateur n'est pas seulement complice des ébats et des déboires quotidiens des personnages; il se reconnaît aussi à travers les lâchetés et les indifférences d'une population qui préfère échapper plutôt que d'affronter des réalités sociales et politiques insupportables. D'où l'extrême richesse d'une œuvre aux images somptueuses à double facette et rarement aussi rassurantes que leurs surfaces éclatantes. Fel-



Les cruautés de l'enfance: "Amarcord".

lini nous convie à un long voyage exaltant vers un monde disparu qui sa sensibilité exacerbée et sa mémoire febrile nous restituent par larges pans d'ombre et de lumière sculptés et ciselés par une imagination furieuse.

Fellini est un cinéaste pour qui l'acte de mettre en scène n'a rien d'illustratif ou de laborieux. Les images jaillissent et bondissent sur l'écran avec une liberté peu commune, comme si Fellini, parvenu au sommet de son art, ne devait plus se plier à aucun effort créateur. A cet égard, la séquence où tous les membres de la famille de Titta se disputent sans contrainte pendant un repas est remarquable de totale décontraction et de parfaite aisance. Les images s'enchaînent à un rythme trempé et sans qu'on puisse jamais discerner comment le cinéaste est arrivé à orchestrer une telle frénésie chorégraphique.

Amarcord est, sans aucun doute, l'un des films les plus achevés de Fellini, car toute trace d'effort a disparu au profit d'une élégance détendue qui enfonce les portes de l'imagination sans se soucier de tout ce qui pourrait entraver ses élans et ses emportements. Fellini ne se fie qu'à son instinct et il gagne sur tous les plans.

La réussite d'*Amarcord* est d'autant plus admirable que le cinéaste met à nu toutes les facettes du réel et qu'il ne s'enferme jamais dans les étroites limites de l'apothéose narcissique ou du romantisme accablant. Ainsi le dimension autobiographique est toujours gommée et tamisée par une sérieuse remise en question du passé. A aucun moment, Fellini ne s'abandonne à une glorification de ses souvenirs ou à une exaltation des grands moments de son enfance. Au fur et à mesure que les souvenirs émergent au niveau de la conscience, il en démystifie toutes les fausses grandeurs et toutes les fascinations douteuses.

Certes, il ne peut cacher une certaine nostalgie envers un monde qui l'a vu grandir, mais il accentue les traits de ses personnages, enfile les situations, agrandit les rêves, les espoirs, les désirs, les frustrations, les ignorances de chacun pour préciser et démasquer tout ce que la province italienne pouvait alors renfermer et entretenir de complaisances malsaines et de satisfactions égoïstes. La séquence de la parade fasciste organisée en l'honneur de la visite d'un haut dignitaire tourne en dérision la grandiloquence et la pompe de l'événement tout en dénonçant l'attrait qu'exerce sur la population ce spectacle ridicule. On a l'impression que les gens de Rimini sont beaucoup plus fascinés par la grande carnavalesque de la parade que par le sens qui s'en dégage. Seul le père du jeune Titta s'objecte ouvertement alors que sa femme lui reproche ses positions trop ouvertement antifascistes. Ainsi, il est brusquement arrêté pour avoir fait jouer un hymne socialiste pendant un ralliement fasciste.

Fellini se sert ici du passé pour mieux illuminer le présent et nous faire comprendre que la docilité et l'apathie nous guettent à tout instant et que sans une vigilance constante nous pouvons facilement accepter toutes les horreurs et toutes les injustices. Dans *Amarcord*, le spectateur n'est pas seulement complice des ébats et des déboires quotidiens des personnages; il se reconnaît aussi à travers les lâchetés et les indifférences d'une population qui préfère échapper plutôt que d'affronter des réalités sociales et politiques insupportables. D'où l'extrême richesse d'une œuvre aux images somptueuses à double facette et rarement aussi rassurantes que leurs surfaces éclatantes. Fel-

voir ou revoir, à l'intérieur de cette manifestation de première importance, *La Maman* et *La Putain* de Jean Eustache; *L'Amour, l'Après-midi* d'Eric Rohmer; *Love* du hongrois Karoly Makk; *La Fiancée du Pirate* de Nelly Kaplan; *Mimi Métélo* de Lina Wertmüller; *Les Créatures* d'Agnes Varda; *La Salamandre* d'Alain Tanner; *Sambizanga* de Sarah Maldoror; le film canadien *Madeleine Is...* de Sylvia Spring; *La Vie Rêvée* de la Québécoise Mireille Danseure; *Les Filles du Roy* de la québécoise Anne-Claire Poirier et trois films extraits de la série *En Tant que Femme* de L.O.N.F.: *J'me Marie, J'me Marie pas; Souris, tu m'inquiète; A qui Appartient ce Gage?*

La programmation détaillée pourra être obtenue en téléphonant à l'Outremont.

Les cinéphiles pourront aussi

du COURRIER

"Toute une vie": dove l'intégrale?

Messieurs,
Récemment, je suis sorti, écourcé, d'un excellent film: "Toute une vie", le dernier-né de Claude Lelouch, que j'ai eu le plaisir de voir à Paris cet été, au mois de juillet. Alors, j'en avais été très satisfait. "Il laudrait se brancher" me direz-vous. En effet, le film que j'ai vu récemment (dans une salle de cinéma de Montréal) n'était pas pareil à celui montré en France: il était malheureusement coupé de ses quarante-cinq dernières minutes, y compris de son thème essentiel, où Lelouch nous projette dans l'avenir. Selon lui le problème no. 1 de l'humanité sera la reproduction de l'espèce, qui sera affligée d'un virus épидémique se traduisant par la naissance d'enfants cadavres. Le signal d'alarme donné, on installera à grande échelle des cliniques de reproduction où des couples autorisés iront passer plusieurs mois dans un cadre genre "Club Méditerranée" ou Miami Beach,

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

- Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?
- Lorsqu'on paye pour voir un film, n'a-t-on pas le droit de voir "l'intégrale"? Je précise que l'original était "propre" et que cette ouverte n'a rien à voir avec une censure quelconque.
- Le film a simplement été coupé d'environ 45 minutes. Sa fin prévue n'y est plus, et tant pis pour le public!
- Un début de la projection, n'est-il pas supposé être indiqué qu'il s'agit d'un film en intégrale?
2. Quelques questions:

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?

Quelques questions:

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?

Quelques questions:

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?

Quelques questions:

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?

Quelques questions:

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?

Quelques questions:

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?

Quelques questions:

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?

Quelques questions:

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?

Quelques questions:

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?

Quelques questions:

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?

Quelques questions:

pour se débarrasser de ce virus, grâce à des traitements de désintoxication, pour pouvoir enfin s'accoupler, et produire des enfants sains. Avoir un enfant ne sera plus d'une simplicité naturelle.

Quelques questions:

Comment s'arrête-t-on pour expédier un film en quatre mois entre Paris et Montréal?

Quelques questions:

les ARTS plastiques

La belle galerie Signal

par CLAUDE GOSELIN

En même temps que la galerie de la Société des Artistes Professionnels du Québec (S.A.P.Q.) changeait de locaux, elle changeait de nom. Maintenant située au 4545 rue St-Denis à Montréal, elle a été baptisée "Galerie Signal". Elle est un service offert aux membres de la Société, dont la plupart sont peintres, mais qui compte aussi des graveurs, des sculpteurs et des artistes multi-

Gilles Bossé et Reynald Piché, bien qu'utilisant des matériaux différents, parlent le même langage. Bossé travaille la surface de ses "Build-up" comme s'il était à la recherche des textures mystérieuses. Il aime sentir et palper des doigts la matière qui vit. Il en est de même de Piché qui exploite la richesse des qualités de surfaces de ses aluchromies. Il en sort des travaux différents mais réu-

donne une direction. Il y a donc deux actions dont l'une s'adresse à l'œil comme organe de perception de phénomènes visuels et l'autre à l'œil comme organe de liaison entre l'objet et le cerveau, c'est-à-dire la pensée créatrice. Cette dualité d'intérêt m'a beaucoup plu et, en ce sens, l'œuvre semble particulièrement réussie.

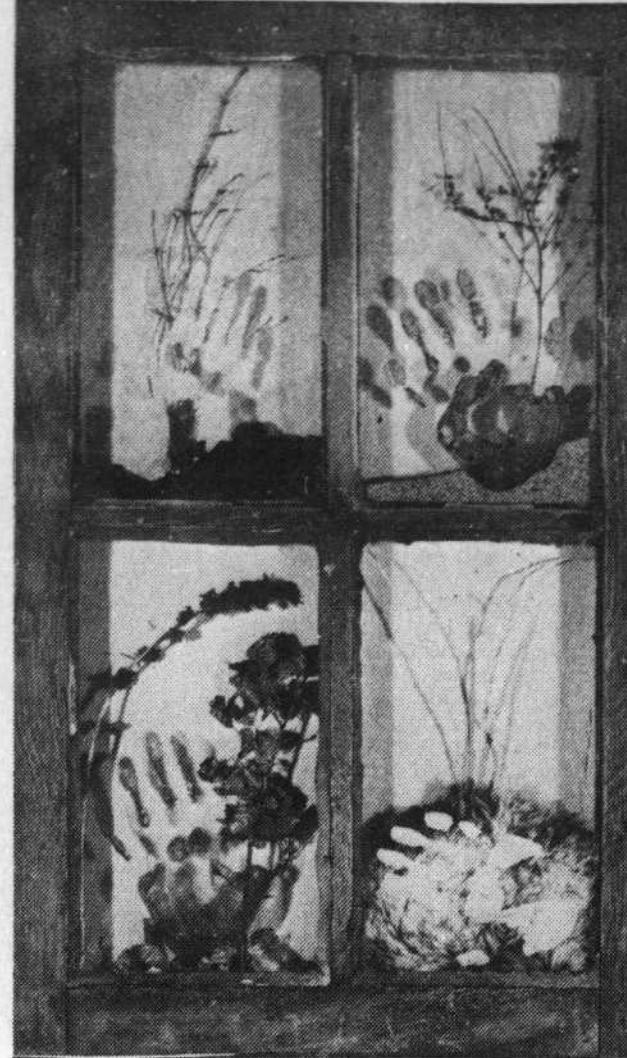
Robert Venor, pour sa part,

garde dans sa peinture, et puis ses toutes premières heures. "La Pendule", une œuvre de l'exposition, est particulièrement didactique. Il suffit de mettre en relation différentes couleurs en jouant avec les "bras" du pendule. On notera les rapports de force que peuvent ainsi s'établir entre les couleurs vives et les couleurs foncées et tout autre rapport d'harmonie. L'œuvre est sans prétention, elle est un jeu que tous peuvent comprendre.

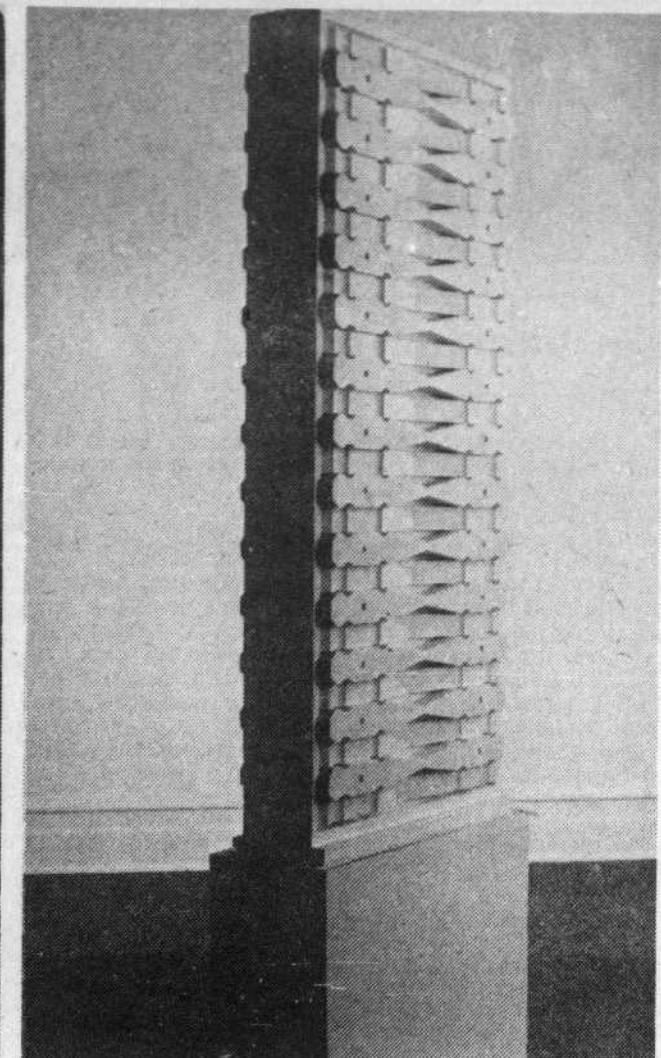
Aurélio Sandonato est, quant à lui, plus présenter. Son "Espace no 33" arrive en retard sur les minimalistes (les artistes dont les recherches visent à obtenir un maximum d'effets avec un minimum d'éléments). Au Québec, Yves Gaucher a déjà réalisé des œuvres semblables depuis quelques années.

Un peu dans la même veine, mais avec un résultat tout autre, Giuseppe Fiore a construit une sculpture en appliquant en alternative l'une sur l'autre, tantôt en aplat, tantôt de côté, des pièces de bois retenant le design d'une épingle à linge dont l'ensemble a été peint blanc. La surface créée par la répétition des éléments capte la lumière tout en découvrant les contours et les surfaces des composants de la sculpture. Fiore obtient ainsi une étude intéressante de la modulation de la lumière sur un corps. Le fait que cette étude, tout compte fait très technique, ne soit pas sèche et rébarbare tient à l'utilisation d'une forme connue et populaire : l'épingle à linge. Cette façon de rattacher le spectateur à une démarche scientifique en servant d'images communes à lui et à l'artiste, en les transposant visuellement à un autre niveau pour démontrer un concept, est le propre de l'artiste conscient qu'il s'adresse à un public dont il doit employer le code (le langage) de communication. C'est à ce niveau que jouent les rapports sensibles entre l'artiste et le spectateur participant.

J'en ai la chance de compter sur Denis Juneau pour présenter une recherche très formelle en art : celle des rapports mathématiques entre les couleurs. Denis Juneau fait partie de ce groupe d'artistes, appelés au Québec "les plasticiens", de-



Pierre Archambault



Giuseppe Fiore

Henri Bettinville

disciplinaires. Actuellement, une exposition collective d'environ trente-cinq artistes s'y tient jusqu'au 21 novembre.

Il est toujours assez déroutant d'analyser une exposition regroupant des œuvres de toutes les disciplines des arts plastiques. Il est d'autant plus difficile de saisir la portée d'une telle exposition, quand elle ne s'élaborer autour d'aucun thème, aucune théorie plastique ou visuelle, aucune technique particulière. Et c'est le cas de la présente exposition à la Galerie Signal.

Et pourtant, ce genre d'exposition n'est pas sans intérêt. Entre autre, il a l'avantage certain de nous montrer différentes approches de l'art (des arts plastiques). Puis elle permet de comparer des résultats. Enfin, si l'on questionne suffisamment l'exposition, il sera possible d'en concuire une synthèse qui, assurément, ne sera pas la seule possible.

L'approche de l'art parce comme l'expression lyrique d'un chant intérieur individualisé se manifeste chez plusieurs artistes. Pierre Archambault a réussi un assemblage très sensible où l'homme symbolisé par une main imprime sur les carreaux d'une fenêtre voudrait s'emparer d'une nature qu'il a déjà étouffée. L'œuvre m'a d'abord surpris, mais je me suis vite mis à l'aimer. Se rapprochant de ce même esprit parabolique, Suzanne Joubert déplace un élément (grange, bougie) qu'elle ressite sur la toile, tantôt à l'endroit, tantôt à l'envers, tantôt de côté. Malheureusement, les éléments n'ont pas assez de force pour occuper l'espace qui leur est donné. La composition est muette et l'allégorie n'est pas saisie.

un ERRATUM

Monsieur Michel Morin, qui expose présentement ses œuvres à la Boutique Soleil, nous fait remarquer que la photo de son acrylique sur marquise "Nous aurons raison de la nuit" a été reproduite samedi dernier dans cette page, mais à l'envers. Nos lecteurs peuvent voir ci-dessous "Nous aurons raison" à l'endroit.



théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-3691. Raoul Duguay et Claude Viver — du jeudi au dimanche, 22h30. IN CONCERT: 2. Le Royer, 861-5669. J. P. Turcotte, 21h30, 23h30, 1h30.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉATRALE: 125 Bleury — 101, pour toujours, ta Marie-Louise de M. Tremblay (horaire irrégulier).

LE PATROLE: 1474 E. Ste-Catherine, 523-1131. Louise Forestier. Sam.: 20h., 23h. Dim.: 20h., 23h. Entrée 10\$. Vendredi.

LE PATROLE EN HAUT: "Dis-moi qu'y fait heuuu Mee" de J. Barette — mercredi au vendredi 20h. Sam.: 20h-23h30. — Dim.: 20h. Lundi et mardi: Relâche.

REVUE THEATRICAL: 100 avenue Masson, 937-2733. "No place to be somebody" du mardi au sam.: 21h.

RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, 844-1793. "Le grand tour de F. Dorin" — du mardi au sam.: 20h. Dim.: 21h.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0963. "L'ouvre-boîte" de V. Lanoux — du mardi au ven.: 20h. sam.: 17h, 21h. dim.: 19h.

THEATRE D'ABORD HUI: 1297 Papineau, 22h30. "Les hauts et les bas de la vie d'une diva" de J. C. Germain — 20h30, relâche, lundi.

THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 ave. des Pins 845-2727. "Le sauteur de Beaumont" de Claude Roussin, mardi au ven.: 22h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Sam.: Les grands ballets canadiens — 20h30. Dim. Reprise.

SALLE MAISONNEUVE: Sam.: Emmanuelle, 20h30. Dim.: Société Pro Musica, Le quintette de Vienna, 16h.

THEATRE D'ABORD HUI: "Charbonneau et le chef" de J. T. McDonough. Sam.: 18h30, 22h30. Dim.: 14h30, 20h30.

ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

Galerie nationale du Canada

Musées nationaux du Canada

Angle des rues Elgin et Albert.
Ottawa (613) 922-4636

Jusqu'au 5 janvier 1974

RÉTROSPECTIVE ALBERTO GIACOMETTI

organisée par le Solomon R. Guggenheim Museum, New York, avec le concours de la Fondation Pro Helvetia, Zurich, Suisse et comprenant 106 sculptures, peintures, dessins et œuvres graphiques, la plupart desquels ont été prêtés par la Fondation Alberto Giacometti en Suisse.

Entrée libre

Heures: lundi : 14 h à 18 h
dimanche : 10h à 18 h
mercredi, vendredi et samedi : 10h à 18 h
mardi et jeudi : 10h à 22h

FOYER DES ARTS EATON 9^e ÉTAGE, CENTRE-VILLE

Jusqu'au samedi 7 décembre

Exposition des peintures d'artistes canadiens réputés

tels que L. Ayotte, G. Pfeiffer, M. Favreau, R. Simpkins, J.M. Blier, A. Zadorozny, G. Gingras, P. Trudeau, K. De Condé, H. Januszewicz, G. Rae, R. Montpetit, V. Walker, A.S. Kirshner, W. Ferrier, I. Shaver, C. Fauteux, B. Beecher, H. Geréh et autres

EATON

À LA MAISON DES ARTS LA SAUVEGARDE



160 est, rue Notre-Dame
Montréal
Tél.: 861-2658

du 16 novembre
au 16 décembre 1974

TIN YUM LAU gravures

JEAN VALLIÈRE céramiques

ENTRÉE LIBRE

la maison est ouverte tous les jours
de 12h à 18h

le THÉÂTRE

TNM: pinte de bon sang/RV: spectacle en sourdine

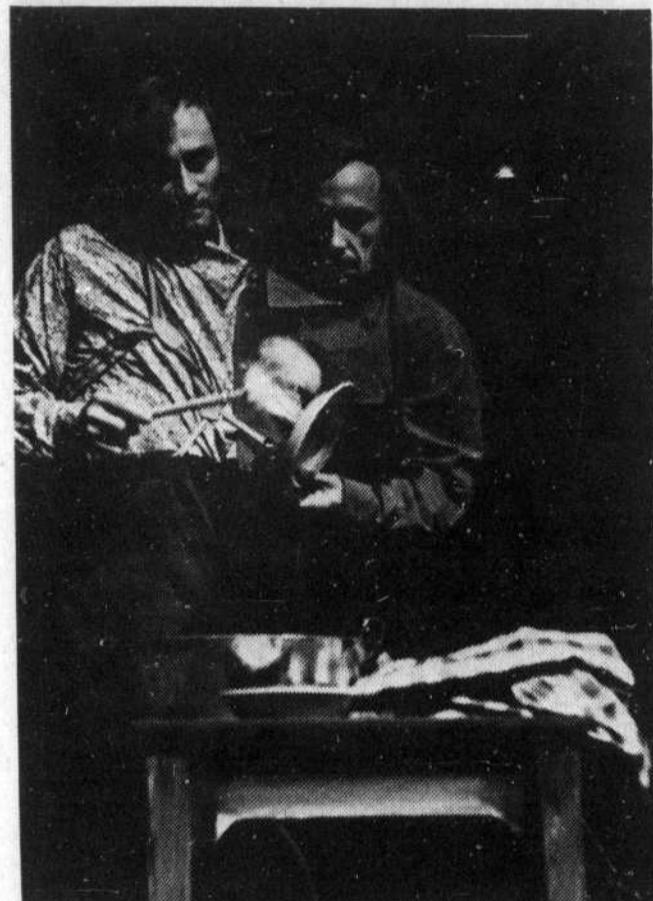
par ADRIEN GRUSLIN

Le spectacle de "L'Ouvre-boîte" déride son public de façon peu commune. Il est sûrement superflu de se demander qui de Victor Lanoux ou d'Yvon Deschamps fait rire sur la scène du TNM. La publicité au théâtre misait sur le retour d'Yvon Deschamps, le public ne sera pas déçu. Il s'agit d'un retour qui n'en est pas vraiment un dans la mesure où le personnage de Jacques manifeste la même naïveté, la même innocence que l'ouvrier des monologues. Quant à Jean-Louis Roux, en plus de bâtrir une mise en scène sobre et efficace, il donne la réplique de façon d'autant

plus remarquable que la seule présence de Deschamps me naît de le reléguer aux oublieuses.

"L'Ouvre-boîte" met en présence deux archétypes ultraconnus au théâtre: l'intellectuel et le terre à terre ou le sans-grade. De là, tout devient relations d'oppositions entre l'esprit et le corps, le sage et l'analphabète, le possesseur et le possédé, etc... Un tel stéréotype porte une vision sociale indéniable. Au TNM cependant, cet aspect ne prend guère d'importance. Il s'efface au profit du comique suscité par le mille et une réparties du Jacques d'-Y-

"L'ouvre-boîte": Jacques et Jean.



les THEATRES

"Les hauts et les bas dans la vie d'une diva, Sarah Ménard, par eux-mêmes": Sarah Ménard, diva new-look, prima donna, fille "game pis wide-open", originnaire de Ste-Marthe-sur-Mer en bas d'a côte. L'incarnation de Nicole Leblanc nous en fait voir de toutes les couleurs. Une bonne soirée, grâce à J.-C. Germain. (au Théâtre d'Aujourd'hui).

"L'ouvre-boîte": Un dialogue provocateur... de rires. Le tragique tombe un peu à plat, mais le spectacle séduit. Yvon Deschamps garde bien haut sa réputation et son personnage, alors que Jean-Louis Roux étonne. (au TNM).

"Le Tournant": un plaidoyer sur le boulevard, fabrication distanciée de vaudeville. Le spectacle ne manque pas de finesse, mais reste en sourdine. L'ensemble demeure sympathique. (au Rideau-Vert).

"Dis-moi qu'y fait beau Méo" — Un show qui marche fort. Jacqueline Barrette, récupère agréablement le texte théâtral. La satire tombe bien, tout est drôle et efficace. (au Patriote-en-haut).

"A toi pour toujours, ta Marie-Lou" — une pièce à revoir avec des comédiens nouveaux, dans une mise en scène semblable, à quelques gadgets près, une sombre musique à quatre voix, (au Gézu, NTC).

"Le Sauteur de Beaumont"; les comédiens nous font passer des moments agréables dont on ne se souviendra pas très longtemps. Une première pièce de Claude Roussin, plus sympathique que bonne. (Au Quat'sous).

"Wouf Wouf" — un "freak for all" d'Yves Hébert Sauvageau. Un spectacle peu banal, grâce à la mise en scène d'André Montmorency. (Au Gézu, Atelier NCT).

"Charbonneau et le chef": Que dire de cette fresque historique? Son succès est éloquent, on affiche déjà complet. Alors pour ceux qui n'ont pas de billets, il y aura bien une prochaine fois... (Compagnie Jean Duceppe, Port-Royal, PDA).

A.G.

vendredi 15 novembre
samedi 16 novembre
dimanche 17 novembre
et lundi 18 novembre



Hubert Noël, Marthe Choquette, Robert Maltais: "Le tournant".

penser que les comédiens pourraient pousser davantage leurs personnalités respectives.

A partir du triangle, il failait s'y attendre, "Le Tournant" constitue un plaidoyer pour la morale, traite de con, suggère. Son Jacques tente constamment d'imposer ses règles du jeu. Jamais l'improvisation de l'autre ne l'exaspère. Il se permet même d'imiter son compagnon après avoir changé de costume. Le subterfuge énorme réussit un temps, l'effet naïf allume les rires. La rigidité de son personnage devient la marque de son assise sur scène. Quant à la mise en acte, sa sobriété et son réglage la rendent des plus intéressantes. Rien de mieux pour se payer une pinte de bon sang!

Le spectacle du Rideau-Vert nous fait voir une apologie du boulevard par lui-même. L'auteur Françoise Dorin, bâti sa comédie avec les méthodes reconnues du genre: triangle, quiproquo, phrases clés, etc... Une certaine efficacité reste indéniable. La pièce gagne en subtilité ce que le vaudeville a perdu en mouvement. "Le Tournant" permet une production gentille dans une mise en scène accompagnant parfaitement le texte, i.e. conventionnelle. La soirée se déroule sans heurts bien qu'on se prend à

crier: "Ma femme a un Jules et il s'appelle Romain." Régulièrement, dans l'histoire, il nous servira ce genre de réparties.

Dérogante aux attaques habituelles, ce boulevard ne manque pas d'une certaine subtilité. Jamais le spectateur ne rit à gorge déployée mais il lui arrive de sourire.

Dans ce contexte, le jeune homme se trouve toujours, symboliquement du moins, les "cuillères à terre". Ce tragique auquel aux prises avec l'absurde, vivant intensément, s'avère l'éternel dindon de la farce. Même sa petite amie Tatiana, militante russe (quel cliché!), s'en mêle afin de le reconquérir. Le dénouement ne nous décevra pas, les couples se reformeront. La facture qu'érigent Françoise Dorin reste un peu grosse dans l'ensemble même si la satire tombe souvent bien.

La production débute plus que lentement. On croirait entendre une vieille auto par les grands matins d'hiver. Partira... partira... Peu à peu, les répliques accrochent, le rideau prend place, il ne fusera cepen-

dant jamais. Le boulevard reste plus sympathique que vraiment drôle. La mise en scène ne fait rien pour sortir la pièce d'une tonalité mineure. On a droit à un spectacle en sourdine.

Daniel Roussel a effectué un travail qui s'il ne marque pas de faux pas, ne fait pas preuve de très grande originalité. Sa mise en acte nous situe dans l'inévitable chambre tenant occasionnellement lieu de salon. On sait l'importance de la couche au boulevard. Le lit trône normalement à droite, le placard au fond, un bureau se dresse à gauche, aux besoins une table viendra occuper le centre. Le tableau est complet. Non seulement les décors, mais costumes et déplacements s'inscrivent dans les mêmes sillons coutumiers. On va le plus souvent de gauche à droite et inversement. En somme, peu de variantes, la pièce n'en nécessite peut-être pas! Tout est dans la plus pure tradition.

Les huit comédiens compo-

sant la distribution offrent un jeu convenable. Philippe, l'auteur boulevardien d'Hubert Noël, me semble le plus alerte de tous. Il a le verbe d'autant plus facile que le dramaturge a mis presque tous les bons mots dans sa bouche. Il faut souligner la vivacité de l'épouse incarnée par Marthe Choquette comme d'ailleurs l'allure comique à souhait de la vieille bonne de Lénié Scottie. Le docteur ami de la famille d'André Cailloux est tout ce qu'il y a de plus correct tandis que le jules de Robert Maltais se défend plus ou moins bien. Louise Deschartres fait une présence assez peu remarquable dans le personnage de la russe Tatiana.

L'apologie de Françoise Dorin ne marque pas de tournant du tout et puis après... Je pense que la pièce ne se prend pas au sérieux. Occasionnellement déridante, elle aura toujours le mérite de ne pas surcharger la mémoire du spectateur d'aujourd'hui.

"AMARCORD est le meilleur film de Fellini et se classe parmi les meilleurs jamais réalisés".

— Time
"Une leçon de cinéma époustouflante orchestrée par un Gargantua truculent et cocasse".

— Télérama
"Un film captivant, merveilleux, fait avec beaucoup de soin. Un autre triomphe pour Fellini".

— Cine

"Une œuvre cinématographique étincelante; il n'y a rien d'autre à ajouter: c'est tout simplement fantastique".

— Bergen Record
"On ne peut guère douter après ce film que Fellini soit des plus Grands".

— Cinema 74
"AMARCORD" est le plus beau beau film de Fellini... une étape importante de l'histoire du cinéma".

— Newsweek
"Un grand exploit cinématographique, une œuvre de génie. Vous vous devez de le voir".

— Wnew-TV
"Un film d'une réjouissante beauté".

— New York Times
"On ne peut guère douter après ce film que Fellini soit des plus Grands".

— Cinema 74
"AMARCORD" est le plus beau beau film de Fellini... une étape importante de l'histoire du cinéma".

— Newsweek
"Un grand exploit cinématographique, une œuvre de génie. Vous vous devez de le voir".

— Wnew-TV
"Un film d'une réjouissante beauté".

— New York Times
"On ne peut guère douter après ce film que Fellini soit des plus Grands".

— Cinema 74
"AMARCORD" est le plus beau beau film de Fellini... une étape importante de l'histoire du cinéma".

— Newsweek
"Un grand exploit cinématographique, une œuvre de génie. Vous vous devez de le voir".

— Wnew-TV
"Un film d'une réjouissante beauté".

— New York Times
"On ne peut guère douter après ce film que Fellini soit des plus Grands".

— Cinema 74
"AMARCORD" est le plus beau beau film de Fellini... une étape importante de l'histoire du cinéma".

— Newsweek
"Un grand exploit cinématographique, une œuvre de génie. Vous vous devez de le voir".

— Wnew-TV
"Un film d'une réjouissante beauté".

— New York Times
"On ne peut guère douter après ce film que Fellini soit des plus Grands".

— Cinema 74
"AMARCORD" est le plus beau beau film de Fellini... une étape importante de l'histoire du cinéma".

— Newsweek
"Un grand exploit cinématographique, une œuvre de génie. Vous vous devez de le voir".

— Wnew-TV
"Un film d'une réjouissante beauté".

— New York Times
"On ne peut guère douter après ce film que Fellini soit des plus Grands".

— Cinema 74
"AMARCORD" est le plus beau beau film de Fellini... une étape importante de l'histoire du cinéma".

— Newsweek
"Un grand exploit cinématographique, une œuvre de génie. Vous vous devez de le voir".

— Wnew-TV
"Un film d'une réjouissante beauté".

— New York Times
"On ne peut guère douter après ce film que Fellini soit des plus Grands".

— Cinema 74
"AMARCORD" est le plus beau beau film de Fellini... une étape importante de l'histoire du cinéma".

— Newsweek
"Un grand exploit cinématographique, une œuvre de génie. Vous vous devez de le voir".

— Wnew-TV
"Un film d'une réjouissante beauté".

— New York Times
"On ne peut guère douter après ce film que Fellini soit des plus Grands".

LE GROUPE LA LAURENTIENNE PRÉSENTE
LES GRANDS EXPLORATEURS

PSYCHO-CIRURGIE
GUÉRISSEURS
DES PHILIPPINES
PAR JEAN-CLAUDE ROBOLY
qui commente personnellement
son film-couleur.



Des Images d'opérations saisies sur le vif.

UN CINÉ-SPECTACLE/DIALOGUE

SALLE LE PLATEAU

3710, Calixa-Lavallée —
parc Lafontaine —
métro Sherbrooke
et autobus 24 est

14-15-16-17-21-22-23-24 à 20.30 hrs

NOVEMBRE

BILLETS: \$3.00 et \$2.00 (étudiants)

BILLETS EN VENTE:
EXPLO-MUNDO, 451 St-Sulpice, métro PLACE D'ARMES
LA CORDEE, 2159, Ste-Catherine est, métro PAPINEAU
SALLE LE PLATEAU de 13.00 hrs à 18.00 hrs

RENSEIGNEMENTS:

284-3222/284-0151

UNE PRODUCTION EXPLO-MUNDO

Venez voir les opérations psychiques des guérisseurs des Philippines effectuées sans anesthésie ni douleur, sans scalpel et ne laissant aucune cicatrice.

Représentations en anglais: les 18-19-20 NOVEMBRE à 20.30 hrs

HORS SÉRIE

durée totale du ciné-marathon : 10h. 30 pour voir tous ces films avec un seul billet

PRIX SPÉCIAL UNIQUE \$2.50

(quelle que soit l'heure de votre arrivée) arrivez tôt! notre salle ne contient que 700 sièges... et apportez votre lunch ou achetez-le au cinéma

14 ANS

UNE HISTOIRE D'EAU
TIRE AU FLANC '62
LES MISTONS
LES 400 COUPS
ANTOINE ET COLETTE
TIREZ SUR LE PIANISTE
JULES & JIM
LA PEAU DOUCE
... en plus: 9 trailers"

TOUT VOIR ou REVOIR D'UN SEUL COUP

14 ANS

UNE HISTOIRE D'EAU
TIRE AU FLANC '62
LES MISTONS
LES 400 COUPS
ANTOINE ET COLETTE
TIREZ SUR LE PIANISTE
JULES & JIM
LA PEAU DOUCE
... en plus: 9 trailers"

14 ANS

UNE HISTOIRE D'EAU
TIRE AU FLANC '62
LES MISTONS
LES 400 COUPS
ANTOINE ET COLETTE
TIREZ SUR LE PIANISTE
JULES & JIM
LA PEAU DOUCE
... en plus: 9 trailers"

14 ANS

UNE HISTOIRE D'EAU
TIRE AU FLANC '62
LES MISTONS
LES 400 COUPS
ANTOINE ET COLETTE
TIREZ SUR LE PIANISTE
JULES & JIM
LA PEAU DOUCE
... en plus: 9 trailers"

14 ANS

UNE HISTOIRE D'EAU
TIRE AU FLANC '62
LES MISTONS
LES 400 COUPS
ANTOINE ET COLETTE
TIREZ SUR LE PIANISTE
JULES & JIM
LA PEAU DOUCE
... en plus: 9 trailers"

la MUSIQUE

Souvenir d'un pianiste profondément épris de son art

par GILLES POTVIN

Ces jours derniers, les journaux nous apprenaient le décès, survenu le 2 novembre à Yorktown Heights, dans l'Etat de New York, à l'âge de 83 ans, du célèbre pianiste canadien Jean Dansereau. Retiré de la carrière active depuis une vingtaine d'années l'éminent musicien et pédagogue vivait paisiblement auprès de sa femme, la cantatrice américaine Muriel Tannehill. Le public montréalais était sans nouvelles de lui depuis un bon nombre d'années. Mais il est certain qu'un grand nombre de mélomanes d'âge mûr se souviennent de cet artiste, dont le nom brilla avec éclat dans la vie musicale montréalaise des années '40 plus particulièrement.

Pour toute une génération, Jean Dansereau a été le pianiste "romantique" par excellence. Il était particulièrement à l'aise dans les œuvres de Chopin, Schuman, Liszt, Beethoven, mais montrait aussi une affinité pour Debussy. Sa chevelure abondante, son regard perçant, sa concentration lorsqu'il était au piano, contribuaient également à imposer cette image d'un pianiste de la Grande Epoque, dont le prototype a été Vladimir de Pachmann. C'est pourquoi, à partir du moment où Jean Dansereau fut rentré sur la scène montréalaise en 1938, il ne tarda pas à rallier une foule d'admirateurs, surtout chez la gent féminine, qui suivait avidement ses nombreux récitals, particulièrement ses récitals-causeries.

les DISQUES

Plusieurs remarquables réalisations de la Deutsche Grammophon nous sont parvenues récemment. A souligner: "De Temporum fine comoedia", un "jeu de la fin des temps" de Carl Orff, œuvre créée au festival de Salzbourg de 1973 sous la direction de Herbert von Karajan qui la reprend ici sur un disque (2530 432) avec une imposante distribution, des chorées et un orchestre spectaculaire (celui de la Radio de Cologne). Une autre œuvre où le rythme est roi, l'auteur de "Carmina burana".

Okko Kamu, jeune chef finlandais, et protégé de Von Karajan, dirige avec autorité et compréhension la Symphonie no 1 de son compatriote Jan Sibelius. La sonorité de l'Orchestre de la radio finlandaise est somptueuse, dans la meilleure tradition de DGG. Le disque comprend aussi le poème symphonique "Le Barde", op. 64. (2530 455).

Salvatore Accardo, le jeune violoniste italien spécialiste des œuvres de Paganini, a gravé le Concerto no 6, en mi mineur, une œuvre posthume du célèbre violoniste-compositeur. Accardo possède la technique nécessaire pour maîtriser les traits souvent diaaboliques de l'œuvre que DGG présente avec le concours de l'orchestre philharmonique de Londres sous la direction de Charles Dutoit (2530 467).

Chez Select collection classique, paraît un disque consacré à deux œuvres d'Alexander Brott déjà publiées par RCA — "Paraphrase in Polyphony" sur un thème de Beethoven et "Profundus praedictum" pour contrebasse. Le compositeur dirige l'orchestre de Radio-Canada et l'Orchestre de chambre McGill. La virtuosité du contrebassiste Gary Karr est bien mise en évidence sur la face I, mais l'intérêt des œuvres est quelque peu mince. (CC-15.088).

G.P.

Une soirée à la Place du Gout.



Sous la direction du réputé chef JEAN SALIOT l'ensemble gastronomique du Chateaubriand exécute pour votre bon plaisir, plusieurs pièces tirées à son vaste répertoire. Il est à noter que le choix de ces pièces sera entièrement votre. Le tout se déroulera dans une atmosphère reposante au milieu d'un somptueux décor. Mesdames et messieurs, place au goût, tous les soirs au restaurant Le Chateaubriand.

Pour réserver vos places, téléphonez à 842-4881.

le Chateaubriand

Holiday Inns
PLACE DUPUIS

1415 rue St-Hubert (angle Ste-Catherine)

Administré par Attilic Inns Inc.



après-midi d'hiver où Jean Dansereau révélait à un jeune public médusé des pages de Liszt et de Chopin.

Jean Dansereau était né à Verchères le 21 avril 1891, région qui vit naître aussi Calixa Lavallée. La mère du futur pianiste était d'ailleurs une cousine de l'auteur de l'"O Canada". Il étudia d'abord avec sa mère, puis avec Angeline Normandin-McNamara et un certain Walter Hungerford, au conservatoire de l'université McGill. Son prénom est Hector mais il le changea pour celui de Jean en 1924, en mémoire du ténor polonais Jean de Reszké et à la demande de sa veuve de ce dernier: du moins la légende le veut ainsi.

En 1913, il joua le Concerto no 1 de Tchaïkovsky avec l'orchestre du conservatoire de McGill. L'année suivante, il gagne le quatrième Prix d'Europe, institué en 1911, mais il ne partira qu'en 1916, à cause de la guerre. A Paris, où il se trouve en même temps que Wilfrid Pelletier, il étudie avec Isidor Philipp, Edouard Risler et Charles-Marie Widor. On possède peu de renseignements sur l'activité européenne de Dansereau à cette époque. Il appert qu'il montra un réel talent pour l'accompagnement, ce qui l'amena à se produire avec des artistes de la trempe de soprano Mary Garden, du ténor Edmund Clément et du ténor canadien Rodolphe Plamondon.

Avec eux, il voyagea en France et en Europe ainsi qu'en Amérique. Un fait est certain. C'est qu'il enregistra aux studios de RCA à Camden, deux séries de disques avec Mary Garden, la créatrice du rôle de Mélisande dans le drame lyrique de Debussy.

Ces disques, réalisés en 1926 et 1929, comprennent des œuvres de Debussy, Gretchaninoff, Cadman, Alfano, ainsi que des chansons écossaises. La liste complète en est parue dans une étude discographique de Mary Garden publiée en avril 1952 dans le magazine britannique "The Gramophone".

On sait aussi que Dansereau a fait la connaissance du célèbre ténor polonais Jean de Reszké et qu'il fut accompagnateur à son studio de Nice. Dans ses récitals-causeries, avant de jouer une mazurka de Chopin, Dansereau aimait à rappeler que le célèbre chanteur dansait la mazurka avec agilité, en dépit de ses 75 ans, et que c'était ainsi qu'il avait appris le rythme véritable de cette danse polonoise. Le pianiste canadien était devenu un intime du célèbre chanteur et adopta, comme nous le disions plus haut, le prénom de Jean à la mort de Jean de Reszké, à la demande de sa veuve. De Reszké était l'un des plus célèbres ténors de l'histoire, avant la venue de Caruso. Il fut le créateur de nombreuses œuvres et possédait une maîtrise peu commune des langues.

Les détails sur l'activité de Jean Dansereau sont imprécis jusqu'en 1936 alors qu'on le trouve à Vienne, où il travaille avec le pianiste Emile von Sauer, un élève de Liszt et de Nicholas Rubinstein. Au moment où il effectue sa rentrée artistique au Canada, comme soliste de l'Orchestre de la Société des Concerts Symphoniques, dirigé par Wilfrid Pelletier, le 28 octobre 1938, à la salle du Plateau, Dansereau ne semble pas s'être fait entendre ici comme soliste depuis son départ pour l'Europe en 1916, soit une période de 22 ans. Il interprète alors le Concerto no 3, en do mineur, obtenant un succès des plus vifs. Pour une bonne partie du public, Jean Dansereau est un pianiste plus ou moins inconnu.

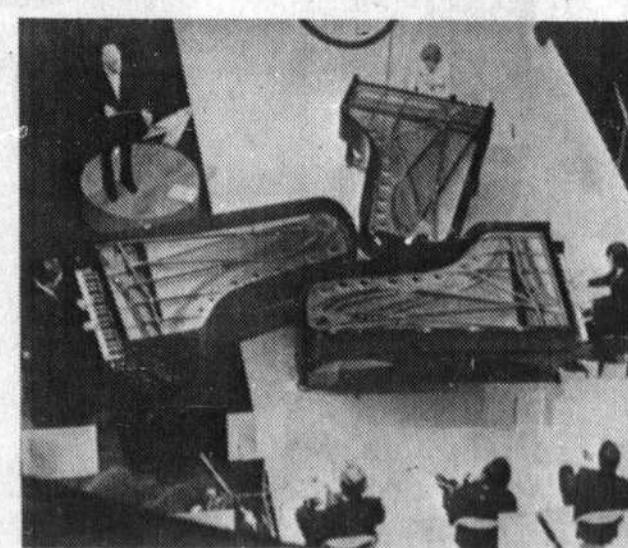
Mais son succès est si grand qu'il va bientôt être demandé pour donner des récitals dans cette même salle, le 22 novembre suivant, puis le 28 janvier et le 6 mars 1939. A Toronto, il est

au DEUX

Demain: Mozart

Demain matin à onze heures trente, la série "Concerto" de Radio-Canada présente sa dernière émission de la saison, au canal deux.

Le réalisateur Yves Courville a inscrit Mozart au programme, et il a invité comme solistes un trio de pianistes à réputation internationale, que se chargera de



Bouchard, Deslauriers, Morisset, Savard.

présenter Raymond Charette: Victor Bouchard, Renée Morisset et Claude Savard. Pour diriger l'orchestre de trente-six musiciens qui accompagneront les pianistes, Monsieur Courville a fait appel à Jean Deslauriers.

Ce dernier a déjà trente ans de carrière dans le monde musical canadien et étranger. Tous les mélomanes se souviennent du brio avec lequel il dirigeait l'Orchestre de Radio-Canada durant la diffusion de séries telles que "Sérénade pour cordes" et "Sérénade estivale". Aujourd'hui chef d'orchestre adjoint à l'Opéra du Québec, il a dirigé entre autres, "Samson et Dalila", "La Fille du régiment", "Manon" et "Madame Butterly".

Quant à Bouchard et Morisset, ils comptent parmi les pianistes-duettistes les plus acclamés dans le monde. Après des tournées au Canada et aux Etats-Unis, Victor Bouchard et Renée Morisset ont sillonné l'Europe, se faisant connaître dans plus de deux cents salles de concert, de même qu'à la radio et à la télévision.

Claude Savard, premier prix du Conservatoire en 1963, a étudié sous l'habile direction de maîtres tels que Vlado Perlemutter et Suzanne Roche, à Paris. Il a été successivement lauréat de concours internationaux comme ceux de Vercelli en Ita-

solistes de l'orchestre de cette ville puis est engagé pour des cours de perfectionnement. A la mort de Léo-Pol Morin dans un accident en 1941, il est engagé pour lui succéder comme professeur à l'Ecole supérieure de musique d'Outremont, aujourd'hui l'Ecole Vincent-d'Indy. Quand le Conservatoire de musique de Montréal ouvre ses portes au printemps de 1943, Jean Dansereau est au nombre des premiers professeurs engagés.

La carrière du pianiste fut des plus actives au cours de la décennie suivante. Il fut soliste des principaux orchestres canadiens et donna des récitals dans nombre de grandes villes canadiennes et américaines. En 1942-43, il fit un long séjour au Brésil où il se fit entendre avec orchestre et en récital. A Montréal, il forma de nombreux élèves dont plusieurs suivirent son exemple et obtinrent le prix d'Europe.

Jean Dansereau laisse le souvenir d'un pianiste profondément épris de son art, soucieux avant tout de faire partager aux auditeurs, surtout aux jeunes, l'amour des œuvres qu'il interpréta avec passion et conviction.

les CONCERTS

Dimanche, à 16h.30, à la salle Maisonneuve, Pro Musica présente le Quintette de Vienne, un quatuor à cordes et un pianiste. Le programme comprend un quintette rarement joué d'Anton Webern.

A la salle Wilfrid-Pelletier, lundi, à 20h.30, un récital d'extraits d'opéras et de chansons ukrainiennes avec Yevhenia Miroshnichenko, la Lily Pons ukrainienne et Dmytro Hnatuk, baton.

Mardi et mercredi, à 20h.30, salle Wilfrid-Pelletier, troisième "concert gala" de l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Rafael Fruehbeck de Burgos, qui dirigera le Mouvement symphonique no 2, du compositeur québécois Roger Matton et la suite "Pétrouchka" de Stravinsky. Le soliste, le violoniste Pinchas Zukerman, jouera le Concerto no 2, en ré mineur, de Wieniawski.

Mercredi, 20 novembre, à midi, au Piano noble de la salle Wilfrid-Pelletier, aura lieu un autre Concert-midi de l'OSM. Au programme, l'Ensemble Pierre-Rolland avec un pianiste invité. Jeudi après-midi, à 14h.30, les membres du Ladies' Morning Musical Club pourront entendre le réputé Trio Beaux-Arts dans un programme de trios pour piano, violon et violoncelle.

Cinémas ODEON

LES FILMS MUTUELS LES FILMS CLAUDE MICHAUD

Lelouch fait une fois encore la preuve qu'il est un extraordinaire fabricant d'images, d'idées, de personnages !

René Homier Roy — Bon Dimanche

POUR TOUS

Vous qui quittez difficilement votre salon pour aller au cinéma, je vous dis de faire un "effort ultime" et allez voir "Toute une Vie".

Diane Massicotte — Journal de Montréal

Parce qu'il est beau, attachant, humain, original, spécial, "Toute une Vie" est un film à voir.

S. Gagnon — Photo-Journal

Jamais Lelouch ne se sera révélé aussi totalement.

J.-P. Tadros — Le Jour

Un film à voir et à revoir.

M. Peclet — Dimanche-Matin

Toute
de
V
une
Lelouch
C'est l'anatomie
d'un coup de
foudre



Marthe Keller
André Dussollier
Charles Denner
Gilbert Bécaud
Carla Gravina
Charles Gérard
Musique de Francis Lai
ST-JEAN
La Boîte à Films

Le Chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film.
Emmanuelle
18 ANS

BERRI
BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424
LAISSEZ-PASSER ET CARTE D'ÂGE D'OR NON VALABLES
SOREL VALLEYFIELD ST-HYACINTHE SHIRBROOK JOLIETTE
RIO DES RIVIÈRES MASKA LE PARIS JOLIETTE

EATON lundi seulement Dans tous les magasins Eaton des centaines et des centaines d'articles-vedette: c'est la vente surprise

15% à 30% de rabais
sur plusieurs articles "Vente Surprise."

Voici de vraies...de vraies aubaines

pour un jour seulement, lundi 18 novembre. Vêtements d'hiver et accessoires pour toute la famille, meubles et éléments décoratifs au goût du jour, accessoires de qualité pour l'auto, articles ménagers, radios, téléviseurs, électroménagers et davantage.

Quantité limitée! Achats en personne seulement
Utilisez votre carte-comptable Eaton.

Chez Eaton Centre-ville, Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish, Carrefour Laval. Ainsi qu'aux Centres d'aubaines LaSalle et Langelier. Egalelement à ou par Sherbrooke au Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa au Centre Commercial Bayshore.

DESTINATION EATON
Rendez-vous tôt le meilleur choix sera pour vous.